

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-septième séance – Jeudi 17 mai 2018, à 20 h 30

**Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs, *M<sup>mes</sup> Sophie Courvoisier* et *Annick Ecuyer*, *MM. Pierre Gauthier, Ahmed Jama, Claude Jeanneret* et *Ulrich Jotterand*, *M<sup>mes</sup> Hanumsha Qerkini* et *Maria Vittoria Romano*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif.

### CONVOCATION

Par lettre du 3 mai 2018, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mercredi 16 mai et jeudi 17 mai 2018, à 17 h et 20 h 30.

### **1. Exhortation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

### **2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**Le président.** Nous allons traiter ce soir les urgences acceptées hier. Nous commençons avec le traitement du rapport PRD-156 A.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

- 4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 12 septembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Grégoire Carasso, Simon Gaberell, Alain de Kalbermatten et Albane Schlechten: «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)» (PRD-156 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Régis de Battista.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 12 septembre 2017. Elle a été traitée, sous la présidence de M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, les 11 octobre et 8 novembre 2017 et le 24 janvier 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- de récents projets dans et autour de la rade qui semblent indiquer qu'un nouvel élan se dégage progressivement en faveur d'un réaménagement de ce site;
- le projet des bureaux d'architectes Pierre-Alain Dupraz et d'ingénieurs civils Ingeni SA «Entre deux», portant sur la traversée piétonne de la rade, plus connue sous le nom de «passerelle du Mont-Blanc», qui a remporté le concours lancé par la Ville de Genève en mai 2012;
- les préoccupations émises par les associations professionnelles quant à la nécessité pour une collectivité publique de viser à la réalisation des projets lauréats de concours;
- les demandes répétées du Conseil municipal en faveur du bouclage du U cyclable de la rade qui permettrait de favoriser de manière significative la mobilité douce à Genève;
- la nécessité d'agir au vu des risques encourus quotidiennement par les cyclistes;

---

<sup>1</sup> Développé, 2025. Motion d'ordonnancement, 7196.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

- le fait que ce projet pourrait bénéficier d'un accueil favorable de tous les acteurs concernés par la mobilité à Genève, puisqu'il permettrait de libérer le pont du Mont-Blanc et d'améliorer ainsi sa traversée, tant pour les automobilistes que pour les transports publics;
- le fait que sa construction apporterait une solution pérenne aux débats incessants sur la circulation sur le pont du Mont-Blanc, en permettant une gestion des flux piétons et cyclistes optimisée (séparation des flux);
- le fait que la réalisation de ce projet offrirait une belle satisfaction aux habitants et aux touristes qui désirent traverser le pont du Mont-Blanc à pied dans de bonnes conditions (et non pas à proximité immédiate des voitures), puisqu'il proposera un lieu de flânerie protégé des nuisances sonores;
- la qualité architecturale du projet lauréat et les avantages qu'il apporte en termes d'attrait touristique et d'amélioration de la mobilité au centre-ville;
- le fait que le développement des aménagements sur la rade contribuera à renforcer l'attrait touristique de Genève;
- la possibilité, au vu de la qualité du projet architectural, d'approcher des mécènes pour diminuer les coûts de réalisation pour la Ville de Genève;
- le fait que le projet de la future plage des Eaux-Vives offre une opportunité qui ne se représentera pas de réfléchir à la future navigabilité des bateaux de la Compagnie générale de navigation à l'intérieur de la rade, en vue d'un éventuel déplacement de ses débarcadères;
- le fait que le premier prix du concours d'idées pour le réaménagement de la rade lancé par la Ville de Genève, émanant du même bureau d'architecte, intègre la passerelle piétonne du Mont-Blanc;
- le fait que cet ouvrage s'intègre dès lors parfaitement dans les réflexions actuellement menées par la Ville visant à mieux exploiter le potentiel important de réaménagement du site exceptionnel de la rade de Genève, notamment pour favoriser l'accès à la promenade et au panorama;
- que cette passerelle a été retenue par la Confédération dans le cadre du «trafic d'agglomération»;
- que cette passerelle a ainsi obtenu une participation au financement de la part de la Confédération à hauteur de 5 millions de francs, dès 2011;
- le fait qu'une motion, demandant la construction d'une passerelle cycliste et piétonne accolée au pont du Mont-Blanc afin de favoriser la mobilité douce, date de 2003;
- qu'entre-temps les motions M-391, M-828, M-648, M-378 et M-941 ont régulièrement interpellé le Conseil administratif sur les problèmes de cohabitation des différents modes de transport sur le pont du Mont-Blanc;

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

- que la proposition PR-387 du 19 janvier 2005 (ouverture d'un crédit de 1 975 000 francs destiné à l'étude d'un élargissement du pont du Mont-Blanc pour l'aménagement de pistes cyclables et des raccords aux rives) est restée sans suite;
- la délibération PRD-56 du Conseil municipal du 21 novembre 2012 selon laquelle «le projet lauréat du concours pour la réalisation de la passerelle piétonne et cycliste du pont du Mont-Blanc est abandonné», acceptée de bonne foi, mais fondée sur des données qui s'avèrent à ce stade infondées (montants articulés de manière erronée, avoisinant les 40 millions de francs, alors même que les lauréats n'avaient pas encore été mandatés pour la suite de l'étude);
- l'adoption par 62 oui contre 9 non, le 17 septembre 2014, de la motion M-1073 intitulée: «Pour que se réalise le projet de la passerelle du Mont-Blanc!» qui demandait au Conseil administratif: i) de permettre aux mandataires de présenter le chiffrage du projet; ii) d'examiner les possibilités qui permettront au projet d'évoluer à satisfaction des parties concernées; iii) de présenter, le cas échéant, une proposition concrète au Conseil municipal;
- le fait que cette motion soit restée sans suite,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 millions de francs destiné aux études en vue de la réalisation d'une passerelle piétonne, à savoir jusqu'au dépôt de la requête et du crédit de réalisation.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 millions de francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie selon les règles en vigueur.

**Séance du 11 octobre 2017**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, M. Grégoire Carasso, M. Simon Gaberell et M. Alain de Kalbermatten, auteurs du projet*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rappelle que la Ville a désigné le lauréat du concours d'architecture en mai 2012. Auparavant, le Conseil municipal a traité une multitude de motions traitant des problèmes de promiscuité entre les différents modes de transport présents sur le pont du Mont-Blanc. En septembre 2014, le Conseil municipal a accepté la motion M-1073 demandant au Conseil administratif de présenter en commission des travaux et des constructions le projet lauréat du concours en collaboration avec les mandataires concernés; de permettre ainsi aux mandataires de présenter le chiffrage du projet; d'examiner les possibilités qui permettront au projet d'évoluer à satisfaction des parties concernées; de présenter, le cas échéant, une proposition concrète au Conseil municipal. Or, cette motion est restée au point mort depuis ce vote. Face à cette situation, certains élus ont déposé le projet de délibération PRD-156 dans le but de relancer le projet de passerelle. Cette passerelle piétonne permettrait de transformer les trottoirs du pont du Mont-Blanc en pistes cyclables. L'axe créé protégerait les piétons des nuisances sonores et des cyclistes. Les signataires estiment que le pont du Mont-Blanc devrait comprendre des flux séparés pour tous les modes de transport. Comme le chantier de construction de la plage des Eaux-Vives a démarré, il est important de s'interroger sur les questions de navigation. La création de la passerelle impliquera le déplacement des débarcadères du Jardin anglais. Par ailleurs, il est capital d'aménager un U cyclable lacustre si l'on veut renforcer la mobilité douce en Ville de Genève. Outre les questions de mobilité, la passerelle offrira un atout supplémentaire au tourisme. Dans ce cadre, il serait envisageable de chercher des financements privés pour réaliser la passerelle. La mise en place d'un financement public-privé serait le bienvenu. Ce type d'ouvrage offrira une plus-value à la Ville en termes de mobilité et de tourisme.

M. Carasso tient à relever le caractère fédérateur de la proposition. Cette dernière bénéficie du soutien des milieux proches de l'Association transports et environnement (ATE) et des défenseurs du Touring Club Suisse (TCS). Ce consensus s'explique par l'agrandissement d'une voirie existante au profit de l'ensemble des modes de transport. Le projet de délibération PRD-156 offre la possibilité d'étudier une proposition qui satisfait toutes les tendances de mobilité.

M. Gaberell confirme que la passerelle est intéressante en termes de mobilité douce. Outre le renforcement de la sécurité des piétons, elle s'inscrit dans un projet d'aménagement d'un U cyclable autour de la rade. Comme la commission de l'aménagement et de l'environnement a pu le constater, la traversée du quai Général-Guisan direction le pont des Bergues devant l'Horloge fleurie n'offre pas les meilleures conditions. Ainsi, la passerelle permettra une continuité et une sécurisation pour les cyclistes. Outre les questions de mobilité, le projet bénéficie

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

d'une dimension paysagère extrêmement forte. Le banc aménagé sur la passerelle offrira aux passants une vue splendide sur les grands paysages de la rade.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ajoute que les signataires ont travaillé main dans la main avec des députés du Grand Conseil de divers partis. Ces derniers ont renvoyé en commission des travaux une résolution demandant au Canton de collaborer avec la Ville pour réaliser la passerelle et apporter une contribution pour le déplacement des débarcadères. La résolution sera étudiée en commission au mois de novembre.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande si la passerelle ne pourrait pas accueillir les cyclistes à la place des piétons. Il rajoute que selon lui le deuxième projet est mieux adapté au site.

M. Carasso considère que les cyclistes se déplacent trop vite pour pouvoir admirer le paysage. Ainsi, il apparaît plus judicieux de laisser les piétons profiter d'une telle vue. L'aménagement d'un banc le long de la passerelle est prévu à cet effet. On peut ajouter que les touristes se déplacent généralement à pied.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis note que le jury du concours d'architecture a déjà choisi son lauréat. La commission n'a pas les compétences pour remplacer ce jury. Ce dernier est formé de spécialistes du domaine architectural et paysager. Par ailleurs, on peut estimer que la passerelle complète va plutôt embellir la rade. En plus d'offrir une vue de choix aux piétons, le projet peut être apprécié pour sa qualité architecturale.

Un commissaire pense qu'il sera difficile de modifier le parcours mis en place autour de la rade et pense que la cohabitation entre les piétons et les cyclistes va rester difficile.

M. Gaberell rappelle qu'il a été envisagé de diminuer les largeurs des voies du pont pour permettre l'aménagement d'une voie cyclable à double sens sans construire de passerelle. Or, les tests effectués ont infirmé cette possibilité. Un tel aménagement ne permet pas de sécuriser les trajets piétons et cyclistes. Il répond aussi que cet aménagement serait difficile à cause du manque de séparation des voies de circulation. Il considère que les problèmes de sécurité sont imputables aux cyclistes indisciplinés.

M. Gaberell soulève que la circulation des vélos est difficile sur le pont à cause du partage de leur voie avec les piétons. La situation aurait été similaire s'ils devaient circuler sur les mêmes voies que les voitures. Seul l'aménagement d'une voie de circulation propre aux cyclistes permettra de régler ces problèmes de promiscuité.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis confirme que les difficultés de circulation proviennent du manque de séparation entre les flux. Cette situation explique pourquoi l'ATE et le Groupement Transports et Economie (GTE) accueillent favorablement la construction d'une passerelle. Cette dernière offrira à chaque mode de transport des mètres carrés de circulation supplémentaires. Le projet va au-delà des cli-vages partisans puisqu'il satisfait l'ensemble des usagers du pont du Mont-Blanc.

M. Carasso rappelle que les études préliminaires de la proposition PR-387 envisageaient quatre options: variante sur le pont; variante élargissement du pont; variante élargissement du pont avec piliers et variante passerelle. L'élargissement du pont a été abandonné car il était irréalisable. Les détails de cette impossibilité technique avaient été apportés à la commission des travaux et des constructions en novembre 2012.

A la demande d'un commissaire sur l'obligation de réaliser le projet lauréat, M. Carasso juge qu'il n'est pas crédible de répondre qu'il n'y a pas de variantes possible. Dans l'absolu, la Ville pourrait très bien décider d'enterrer le concours et de recommencer tout le processus. L'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH) montre que cette option est possible. Il s'agit là d'une question politique.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis estime que le rejet d'un projet lauréat peut s'avérer problématique pour la crédibilité de la Ville. On peut craindre que la mise en place d'un nouveau concours ne connaisse pas autant de succès. Il est difficile de convaincre un bureau d'architecte de participer à un concours s'il n'y a pas de garantie que le projet lauréat soit poursuivi par la suite. Elle explique que la passerelle offre la vue la plus intéressante à contempler.

M. Gaberell confirme que le point de vue des passants s'ouvre sur le grand paysage. Du côté des Bergues, le premier front sera toujours occupé par le pont du Mont-Blanc.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis suggère à la commission d'entendre le bureau lauréat sur le projet.

Une commissaire voudrait savoir comment empêcher les cyclistes d'emprunter la passerelle malgré tout.

M. Carasso estime que la probabilité que les cyclistes empruntent la passerelle est faible. Tout l'enjeu du projet est d'optimiser l'accessibilité des vélos au pont. La passerelle n'a pas été pensée pour permettre la traversée par les vélos.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis ajoute que les pistes cyclables du pont permettront aux vélos de traverser rapidement la rade.

M. Gaberell précise que les voies pour les vélos s'intègrent au U cyclable. Les cyclistes ont tout intérêt à suivre ce parcours plutôt que de slalomer entre les piétons.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Une commissaire voudrait avoir l'avis des auditionnés sur le montant du crédit d'étude.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rapporte qu'elle a contacté M<sup>me</sup> Charollais à ce propos. Cette dernière lui a répondu qu'il reste un montant de 500 000 francs relatif à la proposition PR-387. En prenant en compte cette somme, elle a estimé que le crédit devrait coûter 2 millions de francs. Il faut comprendre que le projet doit répondre à des impératifs patrimoniaux et sécuritaires. La passerelle doit pouvoir résister à une collision avec un bateau. Cela dit, la Confédération participera à hauteur de 4,5 millions de francs au projet. En outre, la Ville a intérêt à chercher des financements privés. Une fois réalisée, la passerelle représentera une plus-value au tourisme à Genève.

Un commissaire comprend la nécessité de renforcer la complémentarité des moyens de mobilité. A titre personnel, il craint souvent de heurter des cyclistes peu disciplinés quand il traverse le pont du Mont-Blanc en voiture. On aurait pu imaginer l'aménagement de plots séparant les voies cyclables des voies dédiées aux automobilistes. Cela étant précisé, il aimerait avoir la confirmation que le coût global du projet s'élève bien à 30 millions de francs.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis relève que le projet de délibération PRD-156 sert justement à objectiver le coût du projet. Cela dit, il est fort probable que le montant dépassera les 20 à 25 millions de francs. Il est nécessaire d'investir de l'argent dans un projet qui améliorera la mobilité en Ville de Genève. La circulation sur le pont du Mont-Blanc doit être fluidifiée. Elle invite la commission à auditionner le projet lauréat pour avoir des informations sur la qualité esthétique de la passerelle.

M. Gaberell suggère également l'audition de M<sup>me</sup> Charollais afin de comprendre le choix du jury dont elle était la vice-présidente.

Une commissaire demande si la réalisation de la passerelle s'intègre au calendrier de l'aménagement global de la rade.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis rapporte que les auteurs du projet de délibération PRD-156 ont déposé une motion demandant la réalisation du projet lauréat d'aménagement de la rade. Il est important d'intégrer les deux projets dans un calendrier conjoint d'autant plus qu'ils appartiennent au même bureau d'architecte.

Un commissaire doute de la pertinence de l'audition de M<sup>me</sup> Charollais puisqu'elle n'a pas participé à la décision du jury. Cela étant précisé, il ne comprend pas comment le projet va améliorer les flux de la rive droite à la rive gauche en aval du pont. Les piétons et les cyclistes qui arrivent de la rue de Chantepoulet pourront difficilement changer de trottoir après avoir traversé le pont.

Un commissaire relève que le trafic en aval doit s'effectuer par le pont des Bergues et un autre remarque que le trafic sur ce pont fonctionne mal.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M. Gaberell note que les cyclistes qui descendent la rue de Chantepoulet vont prendre le pont sur la voie de droite. Cela dit, la passerelle ne modifie pas la façon dont les flux ont été pensés sur le pont.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis estime que les flux ne sont pas figés. On peut imaginer que les cyclistes traversent le pont des deux côtés.

Un commissaire relève que le plan du pont a été réalisé par le Canton. Dans ce plan, les vélos traversent le pont en direction de la rive droite par la gauche. Dans ce sens, la voie est cyclable. Il serait intéressant de se procurer la proposition du Canton à ce sujet.

Un commissaire comprend, à la page 21 de l'annexe du rapport M-979 A, que les cyclistes doivent passer en dessous du pont du Mont-Blanc.

Un commissaire lui rétorque que les flux prévus par la Ville dans le cadre du concours de 2012 sont faux.

Un commissaire pense que le politique a aussi son mot à dire sur le projet. Le jury n'a pas été élu par les citoyens pour décider de l'avenir du pont. Ainsi, il aimerait savoir si le règlement du concours prévoit que le gagnant puisse réaliser son projet. On peut lire que le lauréat a remporté un montant de 60 000 francs.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis croit savoir que le concours a pour vocation de réaliser le projet lauréat. La particularité de ce concours réside dans l'absence de montant relatif au crédit d'étude.

M. Gaberell confirme qu'il s'agit d'un concours SIA 142. Par ailleurs, les montants attribués sont assez faibles en comparaison des horaires de travail des candidats, car les lauréats s'attendent à voir leur projet réalisé.

Un commissaire précise que le jury recommande de donner le mandat d'étude et de réalisation au bureau lauréat. Nonobstant, il n'y a pas d'obligation absolue de réaliser ce projet.

Un commissaire estime que le jury ne devrait pas être composé d'élus politiques. Il est préférable de laisser les spécialistes juger de la qualité esthétique et architecturale des projets.

A la demande d'un commissaire sur une fourchette de coûts de réalisation M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis lui répond par la négative. Le seul cas où un concours a inscrit un plafond est celui de la rénovation du Muséum.

M. Gaberell ajoute que la question des coûts fait partie des critères d'appréciation des jurys.

Un commissaire rappelle qu'il est important de renforcer la sécurité des piétons sur le pont des Bergues. Les vélos sont de plus en plus rapides et dangereux pour les autres modes de transport.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Après discussion, la présidente met aux voix l'audition du bureau lauréat, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met aux voix l'audition de M. Pagani, de M<sup>me</sup> Charollais, de M. Barthassat et ses collaborateurs, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met aux voix l'audition de représentants du GTE, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met aux voix l'audition de représentants de l'ATE, qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente met aux voix l'audition de représentants de l'association de défense des piétons, qui est acceptée par 5 oui (2 MCG, 2 S, 1 UDC) contre 1 non (LR) et 7 abstentions (2 EàG, 1 Ve, 2 DC, 2 LR).

### **Séance du 8 novembre 2017**

*Audition de MM. Pierre-Alain Dupraz et Gabriele Guscetti, mandataires du concours*

*Présentation du projet lauréat de la passerelle piétonne du Mont-Blanc*

M. Dupraz rapporte que son bureau a remporté le concours d'architecture pour la passerelle du Mont-Blanc il y a plus de cinq ans. Le projet prévoit la création d'une parallèle au pont du Mont-Blanc. Cet ouvrage de 250 m de long est issu d'une réflexion sur la mobilité douce. Avant de procéder à la réalisation architecturale, les mandataires se sont penchés sur le fonctionnement des flux. Cette étape consistait à rendre l'ouvrage pratique et fonctionnel. Or, il est apparu que la situation actuelle présente différents problèmes. En rive droite, la configuration actuelle présente un risque de collision entre les cyclistes et les piétons. Face à cette situation, les mandataires ont décidé de transformer le trottoir amont du pont du Mont-Blanc en piste cyclable bidirectionnelle. Cette opération permettra aux cyclistes de circuler sur une voie propre de 2,5 m. Les piétons, eux, seront les seuls bénéficiaires de la nouvelle passerelle. Un jeu de déboîtement évitera tout croisement entre les deux flux sur la rive gauche. Les cyclistes ne rentreront pas en conflit avec les piétons grâce à la mise en place d'une rampe destinée aux personnes à mobilité réduite. Cette rampe de 35 m de long sera également accessible aux poussettes. L'aménagement prévoit de conserver l'escalier. Côté rive droite, le projet a décidé de maintenir la barge flottante. Son usage sera optimisé grâce au remplacement de l'escalier existant par une rampe. Cette rampe permettra d'accéder à la barge flottante et au débarcadère de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). Le passage transversal est conservé comme un gabarit formalisé. La coupe de l'ouvrage offrira un passage sous le pont. Outre la création d'une rampe, un nouvel escalier sera aménagé dans l'interstice des murs longeant le débarcadère en

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

reprenant l'appui du pont. Dans le cadre du Jardin anglais, la construction en acier de la passerelle sera aménagée dans un massif d'encastrement. La grande portée permettra aux mouettes de passer sous l'arche de la passerelle.

M. Guscetti ajoute que le massif d'encastrement est nécessaire à cause du niveau d'élancement de la passerelle. Cet élancement répond à la volonté de réduire l'impact visuel des extrémités de la structure. Dans ce même ordre d'idée, les mandataires ont également souhaité limiter les appuis de l'ouvrage.

M. Dupraz indique que la grande portée garantit le passage des mouettes au niveau de l'arche. La demi-portée permet, pour sa part, de conserver le passage flottant. La position de la pile se situe dans l'axe de l'île Rousseau. Il faut savoir que la construction du pont du Mont-Blanc a été soumise à une charte qui imposait le maintien de la vue panoramique depuis l'île Rousseau. Lors du concours pour la passerelle, les mandataires ont repris cet élément afin de ne pas dénaturer le paysage. En conséquence, le projet prévoit un gabarit supérieur qui ne dépasse pas la hauteur de la barrière du pont et un gabarit inférieur de 2 m de haut au niveau du passage des mouettes et de 3,65 m au niveau des appuis. Cette structure permettra d'accueillir 100 kg par mètre carré. Elle comprendra un banc placé en face du Jet d'eau qui pourra se transformer en banquette. Du côté de la rive droite, la plateforme située au début de la passerelle accueillera la nouvelle station de la CGN. Cette plateforme évitera aux handicapés de prendre l'ascenseur existant. Grâce à son aspect horizontal, la construction est conforme à la conservation du paysage. En conservant les voies de circulation sur le pont du Mont-Blanc, elle répond aux souhaits des représentants des différents modes de transport. En ne réduisant pas la chaussée et en protégeant les cyclistes, le projet tend à rassembler l'ensemble des usagers.

*Questions des commissaires*

Un commissaire craint que la passerelle ne protège pas suffisamment les piétons du froid et de la bise. Il transmet son inquiétude sur le fait que l'ouvrage ne va pas s'intégrer dans la configuration actuelle de la rade.

M. Dupraz explique que la passerelle n'empirera pas la situation actuelle (traversée du pont) et que les mandataires n'ont pas procédé à une étude de vent. Il ajoute que l'ouvrage va augmenter le potentiel de jouissance du paysage et répond à l'évolution de notre époque.

M. Guscetti ajoute que la création d'une ligne simple et tendue ne créera pas de discordance avec le pont. L'un des enjeux du projet a été de favoriser la clarté du paysage.

Le même commissaire souhaiterait avoir l'avis des auditionnés sur les possibilités de raccord entre le Jardin anglais et la piste cyclable. Il demande s'il serait

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

possible de maintenir les piétons sur le pont du Mont-Blanc et de déplacer les cyclistes sur la passerelle.

M. Dupraz précise qu'il n'est pas obligatoire de faire passer les cyclistes derrière l'Horloge fleurie. Les circuits pour les vélos pourraient être placés dans un second plan plus proche de la route.

Sur le déplacement des cyclistes, il estime que ce n'est pas judicieux. Il pense que les cyclistes ont un mouvement de déplacement beaucoup plus rapide que les piétons. Par conséquent, il apparaît logique de les intégrer à la route. En outre, les piétons traversent actuellement la rade au milieu des gaz d'échappement. La passerelle leur évitera ce désagrément en plus de leur offrir une vue inédite du paysage.

Un commissaire aimerait savoir si le concours d'architecture a fixé une limite de coût et qui a décidé le choix du maintien de cette structure.

M. Dupraz lui indique que le concours a fixé une jauge de 20 millions de francs hors taxes. A ce stade, il n'est pas possible de chiffrer le projet puisque les architectes n'ont pas encore été mandatés par la Ville. Le coût pourra être évalué lors du dépôt du crédit de construction. On peut relever que le concours stipulait que le projet bénéficierait d'une aide de la Confédération de 5 millions de francs.

Le même commissaire voudrait avoir des explications sur le choix de la structure de la passerelle et si le choix du mur répond à des besoins structurels.

M. Dupraz explique que le choix d'une pile unique répond à toute une série de contraintes. La position de la pile a été étudiée pour respecter le gabarit des mouettes et permettre une réduction des coûts.

Sur le choix du mur, il est confirmé que c'est pour des besoins structurels que cette poutre a été choisie. Elle sera dans les mêmes colorimétries que les autres aménagements de la rade. Le projet offrira aux passants une vue de qualité. Le mur sert en plus de protection pour les personnes qui souhaiteront s'asseoir sur le banc pour profiter du paysage.

M. Guscetti précise que le mur mesurera 1,4 m sur 250 m. Il sera perçu comme une ligne dans le paysage. Son aspect épuré s'intégrera de manière contemporaine au pont.

Un commissaire désirerait connaître les raisons de la mise en attente du projet durant cinq ans.

M. Dupraz rapporte que son bureau a remporté le concours en 2012. Au moment où il s'attendait à recevoir un mandat d'études, plusieurs journaux ont affirmé que la passerelle avait été devisée à 40 millions de francs. Les réactions suscitées par ces fausses informations ont certainement bloqué le projet.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M. Guscetti ajoute que la CGN a accusé le projet lauréat de ne pas tenir compte de la circulation des Mouettes. Or, le projet a simplement respecté les données de la Ville. Suite à cette contestation, les lauréats ont contacté la CGN pour trouver des solutions sur les débarcadères. Comme la CGN dépend de l'Etat, ce dernier va devoir se prononcer sur la faisabilité du projet.

M. Dupraz relève que le débarcadère «Baromètre» est déjà trop proche du pont du Mont-Blanc. La CGN a confirmé ce problème. Pour remédier à cette situation, les mandataires se sont penchés sur un éventuel élargissement du trottoir du pont. Cette solution n'est pas apparue satisfaisante car elle ne permettait pas d'améliorer la séparation des flux piétons et cyclistes. Comme la création d'une passerelle oblige un débarcadère à se déplacer, la Ville a lancé des études de navigabilité. Suite à ces études qui ont duré deux ans, la CGN a décidé d'entrer en matière sur le projet.

Le même commissaire aimerait savoir pourquoi les mandataires n'ont pas créé de liaison entre la passerelle et l'île Rousseau.

M. Dupraz lui répond que la passerelle ne se situe que 30 cm en dessous du pont. Les mandataires ont volontairement évité de créer des rampes qui passeraient sous le pont, estimant que l'île Rousseau devait rester isolée.

Un commissaire aimerait savoir comment devront procéder les cyclistes qui arriveront au pont depuis la rue du Mont-Blanc et si des solutions sont mises en place. Il explique qu'il a emprunté cette voie à plusieurs reprises et qu'il n'est pas aisé de passer à cet endroit avec les piétons.

M. Dupraz relève que les cyclistes provenant de la rue du Mont-Blanc ne sont pas obligés d'emprunter la piste cyclable. Cela dit, il faut relever que le trottoir aval est nettement moins utilisé que le trottoir amont. Il estime que le projet de passerelle permettra de désengorger le trottoir aval. La cohabitation entre cyclistes et piétons à cet endroit s'en trouvera facilitée. Cette question est en train d'être étudiée par la Ville. L'essai de trottoir mixte ne devra pas empêcher la mise en place d'une piste cyclable dans l'autre direction.

Le même commissaire aimerait avoir des précisions sur la circulation des vélos en direction de la rive gauche.

M. Dupraz indique que la piste cyclable sera bidirectionnelle. Cette configuration est prévue dans le cahier des charges du concours. Le projet de la rade prévoit un élargissement du trottoir côté lac.

Un commissaire désirerait savoir comment le projet prévoit la gestion des sports urbains (parcours urbain, skate, roller). Il serait également intéressant de savoir s'il existe des moyens de dissuader les cyclistes d'emprunter la passerelle.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M. Dupraz estime que la passerelle ne constitue pas l'endroit idéal pour faire du skateboard. Il existe d'autres lieux plus intéressants à Genève pour pratiquer ce genre de sport. Cela dit, il est difficile d'anticiper la réaction du public à un nouveau projet d'aménagement. Le projet de passerelle a pour but de séparer les flux rapides des flux lents. En outre, les cyclistes auront meilleur temps de passer par le pont pour se rendre rapidement de l'autre côté de la rive. Même si l'utilisation des espaces sera clairement définie, il faudra peut-être mettre en place un dispositif pour dissuader les cyclistes d'emprunter la passerelle.

M. Guscetti ajoute que les phases d'études successives vont mettre en lumière de nouvelles problématiques.

La présidente aimerait savoir si l'aménagement de la piste cyclable fait partie du projet de passerelle et si le projet prévoit d'intégrer une bordure pour séparer la piste cyclable de la circulation motorisée.

M. Dupraz confirme que cet aménagement fait partie de son mandat et qu'il y a une bordure. D'autre part le projet bénéficie d'un budget pour l'aménagement de la piste cyclable.

*La commission accueille M<sup>me</sup> Nathalie Hardyn, présidente du GTE et directrice adjointe de la Chambre du commerce et d'industrie, ainsi que M. Olivier Bellissat, membre du bureau du GTE.*

M<sup>me</sup> Hardyn affirme que le GTE soutient le projet de passerelle. Le GTE a été créé en 1992 pour mettre en place une politique des transports axée sur les besoins de l'économie genevoise. Le GTE regroupe 13 associations en rapport avec la mobilité. On peut citer, entre autres, le TCS, l'Automobile Club de Suisse, la Fédération genevoise des métiers du bâtiment, Taxi-Phone Centrale SA et l'Association suisse des transports routiers. L'objectif du GTE est de défendre les intérêts des entreprises dans le domaine de la mobilité. En contact avec les pouvoirs publics cantonaux, le GTE défend des concepts de circulation clairs pour faciliter la mobilité des habitants du canton quel que soit le moyen de déplacement choisi. Le GTE souhaite maintenir l'accessibilité au centre-ville, contribuer à la réalisation du contournement de Genève, réaliser une grande traversée du lac et améliorer l'offre en stationnement. Contrairement à ce que l'on peut entendre ici et là, le GTE ne promet pas que l'utilisation de la voiture car les entreprises n'ont pas intérêt à ce que le Canton soit engorgé par un seul mode de transport. Leur avantage se trouve plutôt dans une circulation fluide. Ainsi, le GTE défend une politique multimodale. Dans ce cadre, le projet de passerelle présente plusieurs avantages. Il s'inscrit dans la pacification du centre-ville prévue par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée approuvée par le peuple genevois en 2016. Cette loi stipule que le U lacustre doit rester fluide tant que la traversée du lac n'a pas été réalisée. Un peu avant le projet d'aménagement d'une passerelle, le Département de l'environnement, des transports et de

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

l'agriculture (DETA) avait présenté un premier projet au Conseil des déplacements dont le GTE fait partie. Ce dernier s'était alors opposé à ce projet car il estimait que la création d'une voie cyclable n'était pas favorable à la circulation des différents modes de transport.

M. Bellissat déclare que le GTE est en faveur d'une accessibilité multimodale. Dans cette optique, les quais et le pont du Mont-Blanc constituent un point névralgique tant pour la ville que pour l'agglomération. Alors que le U lacustre représente un passage obligé entre les deux rives, le pont du Mont-Blanc joue un rôle de connexion entre les rues basses et le secteur de la gare. Il faut relever que ce secteur comprend plusieurs interfaces de transport (parking du Mont-Blanc, gare routière, arrêts de TPG) et de nombreux pôles de tourisme (hôtels, restaurants, Horloge fleurie, île Rousseau, Jet d'eau, Jardin anglais etc.). L'intérêt pour ce secteur névralgique se traduit par une concentration de flux qui convergent vers le pont du Mont-Blanc. Ces flux multimodaux présentent des différentiels de vitesse qui posent des problèmes de sécurité. Pour remédier à cette situation, les autorités ont prévu en 2012 la mise en place d'une voie de bus partielle sur le pont. A l'époque, le GTE avait soutenu ce projet qui devait améliorer la vitesse commerciale des transports collectifs sans nuire outre mesure à celle du trafic individuel. Sur le long terme, le projet de passerelle s'inscrit dans cette même problématique. La solution envisagée par la Ville permettra de séparer les flux tout en favorisant le mouvement de chaque mode de transport. Le GTE estime que la sortie de la circulation piétonne améliorera la fluidité du trafic sur le pont du Mont-Blanc. La création d'une passerelle va garantir la sécurité des piétons et des cyclistes qui ne seront plus amenés à se côtoyer dans un espace restreint. Outre les questions de fluidité et de sécurité du trafic, la passerelle offre une plus-value pour le tourisme. En bénéficiant d'une voie propre, les piétons pourront s'arrêter sur la passerelle pour profiter de la vue et prendre des photos. Cette attractivité pour le tourisme aura des répercussions positives pour les commerçants situés le long des quais. En ce qui concerne les Mouettes de la CGN, la situation n'est pas réglée. Il est important de savoir où seront déplacés les débarcadères et qui prendra en charge les coûts de cette opération. La création d'une passerelle amènera la Ville à revoir la circulation de la mobilité douce. L'accès à la passerelle devra être optimal sans poser de problème de cohabitation avec les deux-roues. Malgré ces quelques éléments à définir, le GTE soutiendra ce projet.

*Questions des commissaires*

Un commissaire espère que le GTE militera pour que l'Etat puisse investir sa quote-part pour les nouveaux aménagements de la CGN.

M<sup>me</sup> Hardyn confirme qu'il est nécessaire de déplacer les débarcadères situés à proximité du pont du Mont-Blanc. Le GTE soutiendra le réaménagement des installations.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M. Bellissat juge nécessaire de trouver une solution pour la CGN. Outre les problèmes de mobilité, les débarcadères contribuent à la santé du tourisme genevois. Les quais représentent un secteur économique clé pour la Ville et le Canton.

Un commissaire s'étonne d'entendre le GTE défendre la politique multimodale, étant donné qu'il a dénoncé le test de parcours cyclable que l'Etat compte lancer sur le pont du Mont-Blanc. Il précise qu'il s'agit du test de piste cyclable du mois de septembre.

M<sup>me</sup> Hardyn indique que le projet prévoyait un rétrécissement de la chaussée qui semblait dangereux pour la circulation. Cette proposition n'est pas idéale dans la mesure où le pont présente une proportion élevée de véhicules utilitaires. Plutôt que de réduire les voies de circulation, le GTE estime qu'il est possible de trouver des solutions plus adéquates. On pourrait imaginer que le trottoir amont soit réservé aux piétons et le trottoir aval aux cyclistes, cela afin d'éviter les conflits entre ces deux types de mobilité. Dans ce cadre, il semble important d'inclure le pont des Bergues à la réflexion. Nonobstant, il faut savoir que l'ensemble des représentants de la mobilité ont critiqué le projet.

M. Bellissat confirme que le projet a connu une opposition unanime. Il précise que le GTE attend le bilan de ce test. En l'état, la sécurité routière n'est pas assurée avec la cohabitation proposée. Placer les cyclistes entre deux voies de circulation présente un danger important pour l'ensemble des usagers passant sur le pont.

Le même commissaire note que la position du GTE n'a pas changé depuis cinq ans. A l'heure actuelle, il est toujours opposé à l'aménagement d'une piste cyclable.

M<sup>me</sup> Hardyn tient à souligner que le GTE va attendre le bilan du test avant de se prononcer sur le projet. Suite à une demande écrite datant du mois de mai, M. Barthassat a affirmé au mois d'août qu'il allait demander l'élaboration d'une troisième variante. Depuis sa présentation en juin, le GTE n'a publié aucun communiqué.

Un commissaire aimerait connaître les lieux de circulation en ville identifiés comme prioritaires par le GTE.

M<sup>me</sup> Hardyn estime qu'il en existe beaucoup. Hors de la ville, le sujet principal concerne la circulation des pendulaires et les zones industrielles. En ville, il faut rappeler que le Canton a mis en vigueur une loi prônant une mobilité cohérente et équilibrée. Dans ce cadre, le GTE accorde une attention particulière aux problèmes du stationnement et du passage entre les deux rives.

M. Bellissat ajoute que la création d'une traversée lacustre permettra de réduire fortement le trafic de la zone centrale. Ainsi, le GTE soutient ce projet.

M<sup>me</sup> Hardyn confirme que les membres du GTE souhaitent aérer la circulation au centre-ville.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Une commissaire voudrait connaître l'avis du GTE sur l'utilisation du pont des Bergues.

M. Bellissat estime que ce pont sert à lier les quartiers. Sachant que la passerelle permettra de libérer le trottoir amont, il est important d'élargir le secteur dévolu à la mobilité douce. Dans ce cadre, le pont des Bergues ne devrait pas être mis de côté. Il faut comprendre que les cyclistes cherchent la distance la plus courte, le confort et la sécurité. En l'état, beaucoup d'entre eux utilisent le trottoir amont.

M<sup>me</sup> Hardyn confirme que les cyclistes préfèrent prendre le pont du Mont-Blanc plutôt que le pont des Bergues pour des raisons de rapidité. Le pont des Bergues sert avant tout à joindre les quartiers des deux rives.

Une commissaire aimerait savoir si la loi a pris en compte les nouveaux moyens de locomotion du type vélos électriques.

M<sup>me</sup> Hardyn confirme que des règles existent à leur sujet. Néanmoins, il reste des progrès à faire à ce sujet.

La présidente précise que la loi classe les véhicules par vitesse.

M. Bellissat note que la loi n'évolue pas aussi rapidement que la technologie. En cas d'accident, les assurances ne vont pas couvrir les usagers.

*La commission accueille M<sup>mes</sup> Caroline Marti, vice-présidente de l'ATE Genève, et Alice Genoud, coordinatrice de la section genevoise.*

M<sup>me</sup> Genoud affirme que l'ATE est une association suisse de transports et de protection de l'environnement d'utilité publique fondée en 1979. Elle comprend aujourd'hui 100 000 membres. Active depuis 1985, la section genevoise compte près de 6000 membres. Prônant une politique des transports respectueuse de l'environnement et du climat, l'ATE s'engage à favoriser la mixité des formes de mobilité. La préservation de l'environnement passe aussi par un désengorgement du trafic. Parmi les réalisations de l'ATE, on peut citer les Pédibus, les plans de mobilité scolaire et les projets de quartiers sans voiture. Active sur le plan politique, la section genevoise est présente dans plusieurs commissions cantonales. En ce qui concerne la création d'une passerelle, l'ATE est favorable au projet. Le projet permettra de favoriser le transfert de la voiture à d'autres modes de transport.

M<sup>me</sup> Marti juge important de remettre le projet dans un contexte global. La loi sur la mobilité douce adoptée par le peuple genevois en 2011 stipule que «les aménagements cyclables et les cheminements piétonniers, regroupés sous le terme mobilité douce, sont développés par l'Etat et les communes de manière à offrir un réseau complet et sécurisé au service des déplacements des personnes

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

à l'intérieur du canton et avec les régions voisines». L'offre de base formulée dans l'article 2 de cette loi prévoit notamment que «des pistes cyclables structurées, continues, directes et sécurisées sont aménagées sur le réseau de routes primaires et secondaires». Au début de l'année 2017, la Cour des comptes a publié un rapport affirmant que «les aménagements en ville de Genève sont principalement réalisés sur le réseau de quartier jugé moins dangereux. Ils constituent dans la grande majorité la bande cyclable qui est considérée comme un type d'aménagement beaucoup moins sécurisé que de la piste cyclable. En outre, la possibilité donnée aux cycles de partager le trottoir avec les piétons donne un sentiment d'insécurité aux piétons et représente un risque d'accident. Enfin, les nombreuses discontinuités du réseau cyclable sont dangereuses et freinent l'utilisation du vélo. Pour toutes ces raisons, la qualité des aménagements en ville de Genève est jugée insatisfaisante.» Ce rapport pointe en particulier les points de jonction entre les deux rives et le franchissement du Rhône. Il remarque que «des aménagements pour cyclistes existent pour franchir le Rhône (pont des Bergues, barrage du Seujet). Toutefois, ces aménagements ne répondent pas à la demande de bon nombre de cyclistes qui préfèrent emprunter des itinéraires rapides et directs même s'ils ne sont pas aménagés.»

Face à ces éléments, l'ATE estime qu'il est nécessaire de faciliter le passage d'une rive à l'autre. Tous les modes de transport doivent pouvoir effectuer la traversée de manière efficace et sécurisée. Or, l'absence de piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc ne répondait pas à ces impératifs. La situation amenait généralement les cyclistes à emprunter le pont des Bergues. Cette solution n'était pas idéale dans la mesure où elle augmente le temps des trajets. Il faut savoir que le vélo est utilisé en ville comme un moyen de déplacement et non comme un loisir. Aujourd'hui, la situation s'est améliorée grâce à la création d'une bande cyclable sur la chaussée du pont du Mont-Blanc. Cette bande permet aux cyclistes de se rendre de la rive gauche à la rive droite. La traversée en sens inverse s'effectue sur le même trottoir que les piétons. Malgré ces améliorations, la configuration n'est de loin pas optimale. L'axe de la rive droite à la rive gauche crée un conflit d'usage entre les cyclistes et les piétons. A la sortie du pont côté rive gauche, la bande cyclable doit contourner la sortie du parking du Mont-Blanc. En outre, la nouvelle bande cyclable est extrêmement étroite. Autre problème, cette bande ne permet pas d'emprunter la rue Chantepoulet. De fait, les cyclistes sont obligés de bifurquer à droite pour se rendre vers la gare. Alors que le pont du Mont-Blanc offre peu d'espace, la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée votée en 2016 stipule que le U lacustre doit rester dans la moyenne ceinture tant que la traversée du lac n'est pas réalisée. Etant donné que cette traversée ne va pas se réaliser dans un futur proche, il apparaît nécessaire de permettre à tous les modes de transport d'emprunter le pont de manière efficace et sécurisée. La sécurité est un élément primordial dans le choix du vélo comme mode de transport. D'autre part, il est important d'offrir un itinéraire agréable aux piétons. En créant une

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

voie propre à chaque mode de transport, la passerelle offrira un tracé sécurisé et accessible à l'ensemble des usagers. Le projet permettra de répondre à l'évolution des habitudes de mode de transport. Il faut savoir que la mobilité douce représente la majeure partie des déplacements en ville (40% des ménages n'ont pas de voitures).

*Questions des commissaires*

Un commissaire déduit du dernier pourcentage avancé par M<sup>me</sup> Marti que le projet de passerelle répondra à un flux massif de voitures venant de l'étranger. Au lieu de dépenser de l'argent pour un aménagement cyclable, il suffirait de maintenir ces voitures à l'écart du centre-ville.

M<sup>me</sup> Marti souligne que l'ATE souhaite également réduire le trafic au centre-ville. Cela étant précisé, il faut répondre au cadre légal qui stipule que les quais et le pont du Mont-Blanc font partie de la moyenne ceinture et doivent rester un axe structurant pour le transport individuel motorisé.

Le même commissaire estime que seul le trafic de transit doit être réduit. Il serait regrettable que les automobilistes genevois soient à nouveau pénalisés par des mesures restrictives. En outre, l'abandon de la voiture par les ménages crée des pertes fiscales.

M<sup>me</sup> Marti note que le projet de passerelle répond aux besoins des citoyens genevois. Cet ouvrage offrira des voies propres à chaque mode de transport. Les déplacements à vélo seront sécurisés et les piétons pourront profiter de la rade sans être dérangés par les pots d'échappement. Quant à l'abandon de la voiture, il ne faut pas oublier que ce mode de transport crée de la pollution qui n'est pas sans conséquence pour la collectivité. Les problèmes de santé dus à l'émission de gaz ont un coût en termes de politiques publiques.

Une commissaire craint que les cyclistes continuent d'emprunter le pont du Mont-Blanc si le projet ne résout pas le problème de l'arrivée des cyclistes et des piétons.

M<sup>me</sup> Marti précise le problème de l'arrivée des piétons et des cyclistes concerne les aménagements actuels. L'aménagement d'une bande cyclable n'est pas idéal pour les raisons d'accessibilité et de sécurité déjà évoquées.

La même commissaire note que certains cyclistes pourraient être tentés d'emprunter la passerelle pour faciliter leur déplacement. Il serait également intéressant d'avoir l'avis des auditionnés sur certains aménagements pour les cyclistes qui posent problème.

M<sup>me</sup> Marti estime que le mélange des flux ne devrait pas exister étant donné que les cyclistes bénéficieront d'une voie propre. L'enjeu est de faciliter les accès

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

aux différents aménagements prévus pour chaque type de transport. En libérant le trottoir côté amont du pont du Mont-Blanc, le cycliste n'aura aucune raison de se déplacer pour emprunter la passerelle.

M<sup>me</sup> Genoud relève que le réaménagement du pont de la Coulouvrenière pose problème. La création d'une bande jaune ne permet pas de séparer les flux piétons et cyclistes. On peut également relever le manque de clarté de la signalisation pour les vélos à certains endroits.

Une commissaire aimerait savoir si les pistes cyclables sont aussi dévolues aux vélos électriques.

M<sup>me</sup> Marti précise qu'il existe deux catégories de vélos électriques, les 25 km/h et les 45 km/h. Ces deux types de véhicules doivent emprunter les pistes et les bandes cyclables. Cette situation pose problème sur le pont du Mont-Blanc dans la mesure où les vélos n'ont pas la place pour se dépasser.

Un commissaire voudrait savoir si l'ATE a été consulté sur le projet lauréat.

M<sup>me</sup> Marti répondra à cette question par écrit.

Le même commissaire note que les aménagements d'accès en rive droite ne sont pas encore au point.

M<sup>me</sup> Genoud confirme que l'ATE n'a pas été consulté sur les projets récents.

La présidente rappelle que les architectes n'ont pas déposé de crédit d'études. Il est donc normal que l'ATE n'ait pas encore été consulté sur le projet.

Un commissaire aimerait revenir sur les problèmes soulevés par les auditionnées concernant le nouvel aménagement de bande cyclable (mixité piétons-cyclistes en aval du pont, manque d'accès direct à la rue Chantepoulet). Il serait intéressant de savoir si le projet de passerelle remédiera à cette situation.

M<sup>me</sup> Marti confirme que la passerelle mettra fin au conflit d'usage qui existe actuellement sur les trottoirs du pont. Ces trottoirs seront entièrement dévolus aux cyclistes grâce au déplacement des piétons sur la passerelle. Quant à l'accès à la rue Chantepoulet, la situation ne sera pas réglée. En l'état, les cyclistes sont contraints de faire un détour par la droite pour se diriger vers la gare. Cela dit, il suffirait d'aménager un décrochement qui permette aux cyclistes de poursuivre tout droit sur la route au moment de sortir du pont.

Le commissaire craint que les cyclistes changent de chaussée à cause des difficultés d'accès au pont depuis l'Horloge fleurie. En l'état, le projet oblige les cyclistes à traverser un passage piéton pour emprunter l'ouvrage.

M<sup>me</sup> Marti note que les cyclistes provenant du Jardin anglais pourront s'engager sur le trottoir amont du pont. Ceux provenant de Bel-Air emprunteront le trottoir aval.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Un commissaire aimerait avoir l'avis des auditionnées sur des coûts de projet oscillant entre 30 et 40 millions de francs et relève que le Valais a réalisé récemment une passerelle piétonne pour un coût de 500 000 francs.

M<sup>me</sup> Marti estime que les questions de financement de l'ouvrage appartiennent au Conseil municipal. En comparaison, la traversée du lac pourrait coûter 5 milliards de francs. On peut relever que les infrastructures dévolues exclusivement au transport motorisé bénéficient souvent d'une majorité politique. En revanche, les solutions apportées à la mobilité douce connaissent encore des résistances.

La présidente rappelle que le concours a fixé une jauge de 20 millions de francs hors taxes.

Un commissaire demande si l'ATE a envisagé d'interdire aux cyclistes d'emprunter le pont du Mont-Blanc. Leur déplacement sur le pont des Bergues réglerait tous les problèmes de sécurité actuels.

M<sup>me</sup> Marti estime que cette solution finirait par dissuader les citoyens d'utiliser le vélo en ville. Les cyclistes ont besoin de traverser d'une rive à l'autre. La limitation des points de passage créera des détours. Or, le vélo est un mode de transport non polluant et peu bruyant. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les routes en centre-ville sont contraintes en termes d'espace. La diminution du nombre de vélos aggraverait la situation puisqu'elle augmenterait le nombre de voitures. Pour toutes ces raisons, la fermeture du pont du Mont-Blanc aux vélos n'apparaît pas judicieuse.

Le même commissaire note que le vélo classique est en train de disparaître en faveur du vélo électrique. Sachant que ces véhicules peuvent circuler entre 25 et 45 km/h, on peut imaginer qu'ils traversent le pont au milieu des véhicules motorisés.

M<sup>me</sup> Marti tient à préciser que la mobilité douce est en pleine expansion. Les vélos classiques prennent part à cette évolution.

Un commissaire aimerait connaître la probabilité que les cyclistes respectent l'utilisation piétonne de la passerelle.

M<sup>me</sup> Genoud relève que les cyclistes sont souvent ralentis lorsqu'ils empruntent des zones piétonnes fréquentées. Le nombre de passants sur la passerelle devrait donc dissuader les cyclistes de s'engager dans la voie de l'illégalité. On peut ajouter que les autorités ont la possibilité de punir ce type d'infractions.

M<sup>me</sup> Marti remarque que les cyclistes n'auront aucun intérêt à s'engager dans la passerelle. La voie qui leur sera dédiée sur le pont sera beaucoup plus efficace.

Le même commissaire demande s'il est envisageable que les cyclistes contribuent au financement du projet de passerelle. On peut imaginer que la

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Confédération demande aux cyclistes de se munir d'une vignette dédiée à l'aménagement de ce type d'infrastructures.

M<sup>me</sup> Marti relève que les cyclistes contribuent à baisser le coût de certaines politiques publiques. Contrairement aux véhicules motorisés, l'utilisation des vélos n'engendre pas d'externalité négative. Les vélos ne polluent pas et offrent une activité physique bénéfique à la santé des utilisateurs. En Suisse, des milliers de personnes décèdent à cause de la pollution de l'air.

### Séance du 24 janvier 2018

*Audition de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), M. Gérard Widmer, directeur de la région Arve-Lac, Direction générale des transports (DGT), M. Thierry Messenger, directeur de la région Lac-Rhône (DGT), et M. Gilles Mulhauser, directeur à la Direction générale de l'eau (DGEau)*

M. Barthassat rappelle que l'Etat de Genève mène plusieurs projets d'aménagement autour de la rade. Délivrée en janvier 2017, l'autorisation de construire de la plage des Eaux-Vives n'a pas été contestée. Après neuf ans d'attente, le chantier de la plage des Eaux-Vives a pu démarrer en septembre. Le DETA travaille également sur le réaménagement du quai de Cologny. Bénéficiant d'un environnement renaturé, ce dernier offrira un meilleur accès à la baignade. Chaque année, des planches en bois ont été installées afin de permettre aux usagers de se poser et de descendre plus aisément dans l'eau. Le DETA réfléchit aussi sur l'avenir du port d'amarrage situé entre les pierres du Niton et le poste de police. Quant au quai Wilson, le DETA est en contact avec les services de M. Pagani pour évaluer les possibilités d'aménagement. En parallèle, le DETA est en train de mener un projet d'ondes vertes longeant le pourtour du lac. Pour rappel, l'onde verte a pour objectif de réduire les files d'attente et d'éviter à un flux de véhicules des arrêts répétés aux feux rouges. Dans ce même esprit, on peut relever la mise à l'essai d'un aménagement cyclable sécurisé sur le pont du Mont-Blanc. Au départ, le TCS avait de la peine à croire que cet aménagement fluidifierait le trafic. Heureusement, les discussions avec les différents acteurs concernés se sont apaisées et le TCS a décidé de ne pas déposer de recours contre ce projet. Jusqu'à présent, les observations ont permis de tirer un bilan positif de l'opération.

En ce qui concerne le projet de passerelle, le DETA a reçu le bureau d'ingénieurs en 2016. Après cette rencontre, il a convié le Département des constructions et de l'aménagement (DCA) à réactiver le dossier. Il faut savoir que la passerelle fait partie des projets d'agglomération 1, ce qui implique qu'elle doit être réalisée avant 2025. Dernièrement, le Conseil d'Etat a reçu le montant de 8 millions de

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

francs destinés à la réalisation de projets inscrits dans le plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018. Entre ces millions, le crédit de programme de la Direction générale du génie civil et les montants en faveur de la mobilité douce des projets d'agglomération 1 et 2, la mobilité douce bénéficie actuellement d'environ 34 millions de francs. Sachant que la passerelle s'inscrit dans ce plan, le DETA soutient entièrement la Ville de Genève dans cette réalisation. Le projet de l'architecte Pierre-Alain Dupraz permettra de libérer le trottoir pour les cyclistes côté lac en sécurisant le cheminement des piétons. Même si l'Etat ne finance pas le projet, il participe aux négociations avec la CGN. Cette dernière a longtemps estimé que le projet empêcherait l'accostage de ses bateaux dans la rade, faute d'espace suffisant pour les manœuvres. Les discussions entre le Canton, la Ville et la CGN vont donc se poursuivre avec pour objectif de trouver une solution. En parallèle, le DETA étudie la possibilité d'installer des Sea Bubbles sur le lac Léman. Le but de la manœuvre n'est pas d'installer des «taxis volants» dans toute la rade, mais de placer Genève à la pointe de la technologie.

M. Mulhauser indique que la Direction générale de l'eau (DGEau) est en contact avec les services qui s'occupent du domaine public communal. Grâce à la construction de la plage des Eaux-Vives et de l'extension du port y relative, la Ville va pouvoir disposer du quai marchand en donnant un congé à certains locataires. Ces derniers verront leur bateau décalé en direction de la Nautique. La future gestion de la plage est en cours de discussion. L'élargissement d'un débarcadère CGN est aussi en train d'être négocié. Quant à la passerelle, une direction politique claire de la Ville et du Canton permettrait aux techniciens d'affiner la discussion avec la CGN. En l'état, il est clair qu'il faudra déplacer les deux débarcadères situés du côté du Jardin anglais. Le coût de cette opération n'a pas encore été chiffré mais on peut déjà articuler un montant approximatif de 2 millions de francs. La question qui va se discuter ces prochains jours concerne l'offre de la CGN. Il faudra déterminer si cette offre pourra être maintenue ou devra être diminuée. L'étude commandée par la Ville sur la manœuvrabilité des bateaux de la CGN a démontré que le débarcadère du Mont-Blanc pose problème. Or, ce débarcadère permet aux pilotes de se mettre à l'abri de la bise. Face à cette situation, il est important de savoir s'il est possible de dédoubler ce débarcadère pour garantir les mêmes possibilités d'accostage. Dans le cas contraire, les bateaux au départ de Lausanne ne pourront pas forcément offrir d'horaire régulier. Actuellement, on peut se réjouir que les discussions entre le Canton, la Ville et la CGN se soient apaisées. Il est clair que l'objectif de la réflexion est de trouver une solution qui convienne à tous les acteurs concernés. Si aucune proposition n'est réalisable, il faudra alors se pencher sur une réduction des prestations des bateaux Belle Epoque de la CGN. Une telle décision pourrait avoir des conséquences sur l'attrait touristique de la rade. A ce stade, cette question est en suspens.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

*Questions des commissaires*

Un commissaire aimerait savoir comment la Ville de Genève va pouvoir récupérer l'argent dépensé en aménagement pour les vélos. Il demande également si le regard sur la rade sera toujours autant apprécié après la création de la passerelle. Dans le même ordre d'idées, on peut s'interroger sur le nombre de cyclistes qui emprunteront la passerelle en hiver. Enfin, on peut se demander si le pont des Bergues sera toujours fréquenté à l'avenir.

M. Barthassat informe que la Direction générale du génie civil reçoit environ 1 million de francs par année pour mettre en œuvre le plan de mobilité douce. Depuis la nouvelle législature, près de 70 km de pistes cyclables ont été aménagées. La Ville dispose quant à elle de 2 millions par année. Entre la Ville et l'Etat, on compte 5 millions pour répondre à l'initiative en faveur de la mobilité douce. Cela étant précisé, il faut comprendre que les vélos, comme tout autre moyen de transport, sont généralement utilisés pour se rendre à un endroit rapidement. Dans ce cadre, le pont du Mont-Blanc offre un axe direct pour aller d'une rive à l'autre. Cette situation explique pourquoi le pont des Bergues est moins emprunté par les cyclistes. En attendant le jour où la traversée du lac sera réalisée, le pont du Mont-Blanc restera extrêmement fréquenté par le trafic individuel. Cette utilisation accrue sollicite fortement la structure du pont qui devra probablement être rénové d'ici quinze à vingt ans. Une telle opération est estimée approximativement à 180 millions de francs. Dans ce contexte, il est important que la Ville et le Canton travaillent ensemble pour mener à bien les projets d'agglomération. Actuellement, le projet de passerelle bénéficie d'un engagement de la Confédération à hauteur de 5 millions de francs. En outre, la recherche de partenariats privés et de mécénats est encore possible. Au vu de la situation actuelle, la Ville a tout intérêt à faire avancer rapidement ce dossier. On peut ajouter que l'essai de la piste cyclable autour de la rade est concluant. La voie qui passera derrière l'Horloge fleurie doit encore faire l'objet de quelques adaptations. Ces éléments pourront très bien être améliorés par la Ville. Dans tous les cas, la passerelle piétonne sera indispensable pour fluidifier et sécuriser les flux. Le nouvel ouvrage proposera une traversée confortable aux piétons et facilitera le trafic des véhicules motorisés et des vélos sur le pont du Mont-Blanc.

M. Messenger précise que l'essai de la piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc a fait l'objet de plusieurs bilans (TCS, Pro Vélo, autorités publiques). La DGT et le DCA ont mandaté un bureau d'études pour évaluer cet essai. Les résultats de cette analyse ont été exposés à la Commission des déplacements la semaine dernière. Comme il n'est pas de nature confidentielle, les membres de la commission des travaux et des constructions peuvent tout à fait demander ce bilan aux services de M. Pagani. Pour ce qui est de la pratique du vélo en hiver, les observations ont démontré que ce mode de déplacement est utilisé toute l'année. Le vélo électrique contribue à cette utilisation régulière. Le bilan commandé par

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

la Ville et l'Etat a révélé une augmentation du nombre de cyclistes sur le pont du Mont-Blanc de 10% malgré la saison.

M. Widmer indique qu'un rapport de 2011 a démontré que 78,5% du trafic estival subsiste en hiver. Ce même rapport a révélé que le nombre de cyclistes empruntant le pont des Bergues représente environ deux tiers des cyclistes utilisant le pont du Mont-Blanc.

Un commissaire aimerait avoir l'avis des auditionnés sur l'aspect esthétique du projet de passerelle. On pourrait craindre qu'une telle construction dénature le spectacle de la rade.

M. Barthassat estime que cet aménagement moderne peut très bien faire ressortir le paysage. Cela dit, les questions esthétiques restent subjectives. Lors de son inauguration, la pyramide du Louvre était décriée. Aujourd'hui, elle attire des millions de visiteurs chaque année. A titre personnel, M. Barthassat trouve la passerelle du Mont-Blanc très intéressante. Au-delà de son aspect esthétique, elle offrira aux passants une vue de choix sur la rade.

M. Mulhauser relève que la Ville pilote un groupe chargé de travailler sur l'image directrice de la rade. Les discussions qui se sont tenues au sein de ce groupe n'ont pas questionné la qualité esthétique de la passerelle. Actuellement, le Canton essaie d'intégrer les services du patrimoine dans la réflexion. Les enjeux paysagers vont plutôt porter sur les quais de la rade.

M. Barthassat informe qu'il préside un comité de pilotage sur la valorisation de la rade avec MM. Pagani, Barazzone et Kanaan. Ce groupe a pour but de concrétiser une vision politique commune Ville-Canton. Pour mener à bien cet objectif, une direction de projet a été mise en place. Elle compte notamment M<sup>m</sup>c Charollais, M. Mulhauser, M. Lebedinsky et M. Putallaz.

Un commissaire aimerait avoir l'avis des auditionnés sur le déplacement du débarcadère du Mont-Blanc devant l'hôtel Kempinski et connaître la clé de répartition du financement des éléments concernant la CGN.

M. Barthassat explique que l'enjeu actuel consiste à déterminer s'il faut placer le débarcadère devant l'hôtel Kempinski ou au-delà. Cette question va être abordée durant les prochaines réunions entre le Canton et la CGN. L'avancement du projet nécessite d'étudier tous les scénarios sans tabous. Il est clair que le déplacement des débarcadères aura un coût. Ce coût variera selon l'option choisie (maintien ou variation des cadences, déplacement des débarcadères hors de la rade, etc.).

Il rajoute sur la répartition des coûts que le déplacement des débarcadères devrait être compris dans un budget global. Le projet de la passerelle devrait inclure tous les aménagements et les mesures d'accompagnement. Cette décision appartient au comité de pilotage. Sachant que le déplacement des débarcadères

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

est lié à une passerelle utile à l'ensemble des Genevois, le débat sur le financement reste ouvert. La Ville et l'Etat ont tout intérêt à travailler ensemble pour trouver des aides financières.

Un commissaire demande si le vote de la résolution au Grand Conseil donnera au DETA la possibilité d'avoir un crédit.

M. Barthassat répond que le vote de résolution donnera la possibilité de demander un crédit. Actuellement, il est clair que l'Etat n'a pas d'argent pour financer une partie du projet. Cela dit, la situation peut changer si l'Etat et la Ville affirment en la matière une volonté politique claire. Ainsi, la question reste ouverte.

M. Mulhauser indique que le courant présent dans la rade oblige les pilotes à manœuvrer plus vite. D'un autre côté, il facilite le changement de direction des bateaux Belle Epoque. Ainsi, les débarcadères ne peuvent pas être installés n'importe où. Les pilotes ont besoin du courant pour pouvoir tourner.

Un commissaire comprend que le déplacement des débarcadères risque d'être pris en charge par la Ville. Il aimerait donc avoir des précisions sur le coût de ces opérations et savoir combien de temps vont durer les discussions avec la CGN.

M. Mulhauser lui indique que le déplacement d'un débarcadère est estimé à 1,5 million de francs. Comme aucune étude n'a encore été effectuée à ce sujet, ce montant reste approximatif.

M. Barthassat note que MM. Barazzone et Pagani ont affirmé leur souhait d'aller de l'avant rapidement. Il espère que la passerelle sera réalisée avant 2025.

Un commissaire demande si le débarcadère du Mont-Blanc pourrait être déplacé vers celui de la rotonde.

M. Mulhauser lui répond que les angles d'attaque dépendent des problèmes de courant. Cette question est en cours d'étude.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation que l'implantation de la passerelle ne va pas changer et que le déplacement des débarcadères est possible.

M. Mulhauser estime que les techniciens ne vont pas remettre en question un projet approuvé par un jury de concours. Dans le cas présent, la commande politique est unanime.

Il relève aussi qu'il existe deux possibilités: un ou plusieurs déplacements avec un certain coût ou une diminution des prestations. Il est clair que la deuxième solution risque de diminuer l'attrait touristique de la rade.

Un commissaire demande si l'entente entre l'Etat et la Ville existe bel et bien. Dernièrement, l'ouverture des voies de bus aux motos et scooters proposée par le DETA a été bloquée par un recours de la Ville.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M. Barthassat considère qu'il ne faut pas mettre fin à une entente suite à un blocage sur un projet. Même s'il existe des mésententes, il est préférable de poursuivre les discussions pour mettre en œuvre des politiques communes. Même si M. Pagani a des méthodes de négociation parfois critiquables, il faut reconnaître qu'il a envie de concrétiser des projets. Il est vrai que la proposition d'ouvrir les voies de bus aux deux-roues a été refusée. En revanche, la Ville a permis la création de 2000 places de motos. Ces exemples montrent qu'il ne faut pas se bloquer suite à des mésententes. Aujourd'hui, la Ville et l'Etat ont réussi à se mettre d'accord pour concrétiser le projet de passerelle.

Un commissaire constate que l'Etat ne va pas investir de l'argent pour une infrastructure qui va servir au Canton si l'UNESCO a effectué une demande pour classer la rade.

M. Barthassat relève que l'Etat ne peut actuellement verser de l'argent dans le projet. Le projet n'a pas convenu d'une répartition des coûts. Cela dit, l'Etat mène de front d'autres projets relatifs au pourtour de la rade.

Sur l'UNESCO M. Mulhauser n'a pas eu connaissance d'une telle demande. En l'état, les zones de pilotis sont classées.

Un commissaire demande s'il y a un risque de recours de la part de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

M. Barthassat pense qu'il n'existera pas de tel risque si tous les acteurs sont unis sur le dossier. Il faut savoir que le comité de pilotage comprend des membres de tous les partis politiques. Ce procédé permet de diminuer les risques de recours.

M. Mulhauser ajoute que l'Office du patrimoine et des sites a été intégré à l'image directrice.

Un commissaire demande si l'essai de voie cyclable sur le pont pourrait être pérennisé et s'enquiert de la rénovation du pont du Mont-Blanc.

M. Barthassat confirme que le bilan de cet essai est positif. Il faudra évaluer dans quelle mesure certains ajustements (notamment les feux de circulation) devront être effectués. L'itinéraire doit également être revu au niveau du Jardin anglais. La situation est suffisamment facile à adapter pour envisager une pérennisation.

M. Messager ajoute que la pérennisation de l'essai implique de revoir les accroches de chaque côté. Ce travail d'adaptation est en cours par les services de la Ville et de la DGT. L'enjeu est de pérenniser l'essai dans sa version améliorée. Puis, quand la passerelle sera réalisée, le pont offrira une plus grande latitude pour gérer les flux de vélos. L'objectif est de proposer des sites propres pour les cyclistes.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Sur la rénovation, M. Barthassat relève que les structures du pont commencent à s'affaiblir. Le passage continu des véhicules a fortement abîmé certains éléments. On constate que les vibrations sont de plus en plus fortes. Face à cette situation, il ne faudra pas attendre vingt ans avant de commencer des travaux de rénovation. Un tel projet permettrait d'évaluer la possibilité d'insérer une voie de tram. Dans tous les cas, la réfection de la structure est évaluée à 180 millions de francs.

M. Barthassat confirme ce montant. En outre, les travaux ne pourront pas se faire sans couper la circulation.

M. Widmer ajoute que l'insertion d'une voie de tram implique d'évaluer le renforcement de la structure.

Le même commissaire croit comprendre que la création de la passerelle n'engendrera pas d'amélioration pour les cyclistes qui traverseront le pont côté Rhône.

M. Messager relève que les gabarits testés actuellement sont minimalistes pour les vélos. L'essai de voie cyclable a également diminué les gabarits routiers. Le déplacement des piétons sur la passerelle offrira une plus grande latitude pour les cyclistes. Par ailleurs, il est toujours possible d'imaginer de conserver un mouvement pour les cyclistes de la gare vers la rive gauche côté Rhône.

M. Widmer précise que le U cyclable est bidirectionnel. Le déplacement des piétons sur la passerelle permettra d'aménager une voie cyclable bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc. La création d'une passerelle offre un gain de gabarit aux piétons et aux cyclistes.

*La commission accueille M. Rémy Pagani, maire, en charge du département des constructions et de l'aménagement, M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département, et M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité.*

M. Pagani rappelle que le projet a pris forme lors de la création d'un U cyclable passant par le pont du Mont-Blanc. Durant la phase d'étude, la Ville a estimé que la création d'une passerelle permettrait de sécuriser les flux piétons et cyclistes. Le concours mis en place a été remporté par l'architecte Pierre-Alain Dupraz. Depuis, la Ville est en discussion avec la CGN pour évaluer les possibilités de déplacement des débarcadères.

M<sup>me</sup> Charollais indique que le concours d'idées pour la valorisation de la rade a été l'occasion de mettre en place une structure de projets conjointe entre la Ville et le Canton. Cette structure permet de fédérer les projets qui s'articulent autour de la rade en associant les services et les magistrats de la Ville et du Canton. Le comité de pilotage est présidé par M. Barthassat et réunit MM. Pagani, Kanaan et Barazzone sous l'égide de la délégation à l'aménagement. La direction

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

de projets qui s'occupe d'articuler la stratégie avec l'opérationnel est présidée par M<sup>me</sup> Charollais et réunit MM. Putallaz, Mulhauser, et Lebedinsky. Ensuite, on compte cinq groupes de projets dédiés à la rade. Le premier groupe a pour but de mettre en place une image directrice issue des différents projets lauréats du concours d'idée. L'objectif est de fédérer tous les acteurs concernés (Ville, Etat, société civile, associations) autour d'une image directrice concentrant les différentes orientations de travail. Piloté par M. Mulhauser, le deuxième groupe associe différents services cantonaux et communaux dans le but de gérer les rapports entre la navigation et les usages du lac. Il a pour mission de rendre compatible le projet de passerelle avec l'offre de la CGN. Le troisième groupe a pour but d'accompagner le projet de la plage des Eaux-Vives. Intégrant des services de la Ville, il définit les conditions générales et les modalités de gestion, d'entretien et d'exploitation futurs. Piloté par M. Betty, le quatrième groupe concerne le projet de passerelle. Le vote du crédit permettra d'initier le démarrage des études. En attente de l'image directrice, le dernier groupe s'occupera de l'aménagement des quais. Il sera piloté par le département de l'environnement urbain et de la sécurité.

En ce qui concerne le projet de la passerelle, il est clair que les services municipaux accueillent favorablement la proposition de crédit d'étude. Le projet de passerelle issu du concours relie le Jardin anglais à l'angle du pont du Mont-Blanc. Disposé en biais, l'ouvrage reposera sur un seul pilier. Au niveau de la direction du projet, les discussions portent sur les études de navigation. Depuis une année, la Ville a mené une série d'études en concertation avec la CGN. Cette dernière collabore de manière active à la recherche de solutions. Les propositions formulées devront être tranchées par le comité de pilotage qui se réunira au mois de février. Le comité devra réaliser le projet de passerelle tout en garantissant des prestations de navigation dans la rade. Il est possible que ces prestations soient modifiées. Les conclusions des premières études ont montré que la situation est extrêmement serrée. Tant le pont que la future passerelle représentent des contraintes à intégrer dans la navigation. Pour ce qui est de la planification, on peut imaginer que l'avant-projet démarre dans le courant de 2018. L'objectif sera de déposer une autorisation de construire et une demande de crédit à l'horizon de la fin 2019. Il faut rappeler que le projet est inscrit dans le fonds de contribution fédérale de projets d'agglomération. Si le projet avance correctement, le démarrage des travaux pourrait débiter à l'horizon 2021. Ces ordres de grandeur restent indicatifs.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire aimerait avoir des informations sur la suppression des places de parc qui longent le quai du Mont-Blanc suite à la création de la passerelle.

La présidente précise que M. Barthassat a évoqué la possibilité de rendre piéton tout le pourtour du lac.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

M. Pagani rapporte que la Ville a accepté de favoriser l'onde verte dans la mesure où le quai Gustave Ador pourrait accueillir un U cyclable. La création d'une onde verte implique la compensation de quelques places de parking. Ces trois ou quatre places se trouvent vers l'hôtel Président.

Un commissaire constate que l'image présentant le quai du Mont-Blanc ne comprend plus de bateau.

M. Pagani précise que l'image présente avant tout une idée. Il ne faut pas prendre cette option à la lettre.

M<sup>me</sup> Charollais ajoute qu'il s'agit d'une image de synthèse du concours d'idées lancé par M. Barazzone. Le premier groupe de travail est en train d'identifier les éléments qui pourront être repris tels quels et ceux qui devront faire l'objet de quelques adaptations.

Un commissaire voudrait avoir des précisions sur les rapports qui existent entre la Ville et la CGN et si le déménagement des bateaux de la CGN à l'extérieur de la rade est envisageable.

M. Pagani relève que la CGN et la Ville ont la volonté de faciliter la mise en place de la passerelle. A ce stade, il semble que la CGN doive revoir l'ensemble de leurs prestations.

Il estime aussi que cette solution est difficilement applicable. Les bateaux Belle Epoque font partie du patrimoine de Genève. La question actuelle concerne les points d'amarrage de ces bateaux.

Un commissaire constate, à la page 14, l'existence de deux pistes cyclables dont l'une à contre-sens.

M. Betty indique que le projet fait partie de la demande de crédit qui sera présentée une fois l'analyse de l'essai sur le pont terminée. Cette demande intégrera la pérennisation du projet pilote et la continuité d'une voie cyclable sur l'ensemble de la rive droite. Jusqu'à la rue des Alpes, les pistes cyclables s'immisceront en partie sur la chaussée existante. Le gain s'effectuera par une réduction des largeurs des voies existantes et la suppression de la possibilité de tourner à droite à l'extrémité du quai. Le DCA est en train de travailler avec la DGT pour finaliser les plans de ce projet d'aménagement.

M<sup>me</sup> Charollais précise que l'image présentée est celle qui est issue du concours de la passerelle. Un autre projet a été étudié en relation avec celui-ci. Ce projet est circonscrit entre l'accroche sur le quai rive droite et l'accroche opposée.

Le même commissaire note que le passage derrière l'Horloge fleurie reste dangereux. Aucun cycliste ne va emprunter cette voie pour se rendre au travail. En l'état, le projet propose aux cyclistes de traverser le pont en direction de la rive

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

droite au milieu de vélos et de voitures circulant dans la direction opposée. Cette voie ne se trouve même pas en site propre.

M. Betty explique que le concours a imaginé la mise en place d'un double sens cyclable. Sans crédit d'étude, le travail sur la passerelle a été suspendu. Seule l'étude de navigation a été finalisée. En parallèle, le DCA a déposé une demande de crédit pour réaliser le quai Gustave-Ador avec un double sens cyclable côté lac. Cette voie cyclable arrive jusqu'à l'Horloge fleurie. En cours de préparation, une deuxième demande de crédit intégrera le passage sur le pont du Mont-Blanc avant de poursuivre le U cyclable en rive droite. Le test a permis de déterminer comment la circulation pouvait s'adapter à une réduction des voies de circulation. Les résultats de cet essai sont plutôt concluants. Il en ressort que les deux accroches doivent être retravaillées. Un contournement de l'Horloge fleurie côté lac est en cours d'étude. En offrant une cohérence avec la passerelle, cette possibilité permettra de réorganiser les flux. Au niveau du pont, l'idée est d'insérer une bordure haute destinée à protéger les vélos. Avant la création de la passerelle, il est prévu de placer les piétons côté chaussée et les cyclistes côté lac. Une fois la passerelle réalisée, les cyclistes pourront bénéficier de l'espace dévolu aux piétons.

Un commissaire voudrait savoir s'il faudra rénover le pont du Mont-Blanc dans les quinze prochaines années.

M. Betty note que la Ville pourra profiter de l'élargissement des voies pour les vélos pour procéder à des travaux d'entretien. Ces interventions concerneraient le revêtement et l'étanchéité du pont. On peut également relever quelques vibrations côté lac lors des mouvements de foule. Mis à part ces éléments, seule l'arrivée d'un tram nécessiterait de revoir structurellement l'ouvrage.

M. Pagani tient à souligner que cet avis est celui du propriétaire du pont.

Une commissaire aimerait savoir à quoi servira le montant prévu dans le projet de délibération PRD-56.

M<sup>me</sup> Charollais lui répond que ce montant servira à mener toutes les études d'architecture et de génie civil. Ces études permettront de développer le projet jusqu'à son état définitif. Les études de génie civil serviront à identifier le mode opératoire de la mise en œuvre du projet. Le crédit d'étude fera avancer le projet jusqu'à l'obtention du crédit de réalisation.

Une commissaire demande si le U cyclable en site propre distinguera les vélos électriques des vélos traditionnels. Elle aimerait également savoir comment la Ville pourra empêcher l'accès des vélos sur la passerelle piétonne.

M. Pagani tient à souligner que la Ville ne crée d'espaces publics pour les personnes qui ne respectent pas le Code de la route. Les scooters qui empruntent les

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

pistes cyclables sont sanctionnés lors des interventions de la police municipale. En ce qui concerne les vélos électriques, la législation fédérale n'effectue pas de distinction avec les vélos standards. D'autre part, la création d'une piste cyclable le long du pont du Mont-Blanc a permis de répondre à un besoin. Les cyclistes ont visualisé les possibilités offertes par ce projet pilote. Cette phase prépare les cyclistes à emprunter les bonnes voies de circulation.

Un commissaire demande si la Ville est au courant qu'elle devra payer le déplacement des débarcadères à hauteur de 1,5 million de francs chacun.

M. Pagani précise que la Ville, en tant que demandeur, doit payer le déplacement des débarcadères.

Comme les travaux pourraient avoir lieu en même temps que ceux de la passerelle, on peut chiffrer l'opération à 500 000 francs.

M. Betty précise que ce montant a été déterminé au moment des études. Il concerne le déplacement du débarcadère du Jardin anglais. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à évaluer les possibilités d'action avec la CGN.

Un commissaire demande expressément si la demande de crédit comprendra le déplacement des débarcadères.

M. Pagani lui répond par l'affirmative. Le but est d'effectuer les travaux simultanément.

*Audition de M. Marco Ziegler, avocat retraité*

M. Ziegler informe que Mobilité piétonne Suisse est une association nationale. Depuis sa création, elle soutient la Confédération et les Cantons dans l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR). Dans ce cadre, elle est notamment mandatée par l'Office fédéral des routes pour évaluer le degré de mise en œuvre de la législation. De fait, l'association a pour objectif d'être plus un centre de compétences qu'une organisation militante. Même si le groupe régional genevois n'a pas d'autonomie juridique, il regroupe plusieurs membres actifs représentant localement l'association faitière, dont le secrétariat est à Zurich.

La présidente demande si Mobilité piétonne Suisse a eu connaissance du projet lauréat de passerelle piétonne.

M. Ziegler lui répond par l'affirmative. L'association en a pris connaissance au moment du choix du jury de concours. En ce qui concerne les besoins piétons, le projet de délibération relève bien les différents types d'usage. On compte tout d'abord les déplacements liés au travail, à une formation ou à des achats. Ce type

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

de déplacement essaie d'être efficace. En général, le piéton cherche le chemin le plus direct entre le point de départ et la destination. Deuxième type d'usage, le déplacement lié aux loisirs. Ce type de déplacement est plus erratique, les piétons se dirigeant vers les lieux les plus agréables. Enfin, on compte les séjours dans l'espace public où les piétons laissent passer le temps. Comme il représente un axe principal de liaison entre les deux rives, le pont du Mont-Blanc doit répondre à tous ces usages. Outre la fonction de déplacement, le pont est aussi utilisé par les touristes. Même s'il n'est pas exprimé pour l'instant, on peut ajouter un besoin potentiel de s'arrêter pour admirer la rade. Dans ce contexte, un ouvrage dédié à la mobilité douce satisfait Mobilité piétonne Suisse. Les conflits d'usage sur le pont du Mont-Blanc sont reconnus par toutes les parties prenantes. L'association est représentée dans le groupe de concertation d'usagers de la mobilité douce de la Ville de Genève. La cohabitation entre les piétons et les cyclistes sur le pont du Mont-Blanc est un sujet récurrent. L'essai actuel a permis une amélioration sensible par rapport à la situation précédente. Ce projet pilote fait actuellement l'objet d'un suivi auquel l'association prend part.

Même si la passerelle présente un avantage incontestable pour la mobilité piétonne, la création de cette nouvelle infrastructure ne suffira pas à elle seule. Un certain nombre de difficultés persisteront avec la création de cet ouvrage, dès lors que l'axe du pont du Mont-Blanc doit accueillir simultanément un axe majeur du réseau cyclable cantonal et du réseau des transports individuels motorisés. L'étude que préconise le projet de délibération PRD-156 devra donc mettre particulièrement l'accent sur les accroches aux deux rives où les risques de conflit sont importants. La création d'un U cyclable doit prendre en compte la cohabitation avec les piétons. Alors que les vélos ordinaires étaient déjà source de conflit, le problème devient plus important avec les vélos électriques. Face à cette situation, il faudra éviter au maximum de recouper les axes piétons et cyclistes. Ainsi, l'association souhaite que l'étude intègre l'arrivée des vélos sur le pont en préservant la sécurité des piétons. L'ouvrage devra prendre en considération cet élément dès l'étude.

D'autre part, la traversée doit s'inscrire dans l'ensemble des réseaux piétons du centre-Ville. Comme le préconise la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, il faut dégager quelques axes prioritaires pour les piétons. Le plan d'action de la mobilité douce du Canton préconise l'élaboration d'un réseau piéton d'intérêt cantonal, de manière similaire au réseau cyclable. A ce stade, cette planification n'a pas encore été amorcée. Or, les piétons doivent pouvoir traverser l'ensemble des ponts de la Ville. Il faut comprendre que la maille du réseau piéton doit être fine, et ne devrait pas aller au-delà de 100 m. Face à cette situation, il apparaît nécessaire que l'axe du Mont-Blanc soit traité comme un axe piéton prioritaire. Dans ce cadre, la passerelle permettra de combler ce manque.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

*Questions des commissaires*

Une commissaire aimerait connaître le diagnostic de Mobilité piétonne Suisse sur la situation des piétons en Ville de Genève. Il serait intéressant d'avoir l'avis de cette association sur les éléments politiques à mettre en œuvre.

M. Ziegler relève que le plan d'action de la mobilité douce a le mérite de citer l'ensemble des champs d'intervention qui doivent contribuer à favoriser la marche, notamment en ville de Genève. Mobilité piétonne Suisse souhaite qu'ils soient tous activés et n'a pas de projets prioritaires. L'enjeu est de réaliser le plus d'aménagements favorables aux piétons tout en favorisant la cohérence entre les mesures. On peut relever que la recherche de solutions et la planification des mesures est reconnue par les services de la Ville. Il est vrai que les problèmes de répartition des compétences ne facilitent pas toujours les réalisations de la municipalité. En revanche, la concertation avec les associations fonctionne relativement bien depuis quelques années.

Un commissaire aimerait avoir l'avis de l'auditionné sur le déplacement des piétons sur la passerelle. On aurait pu imaginer que cet ouvrage soit plutôt dédié aux cyclistes. Cette solution semble pertinente dans la mesure où les cyclistes pourront compenser le détour de la passerelle grâce à leur vitesse de déplacement. On peut ajouter que l'utilisation de la passerelle en hiver sera compliquée pour les piétons.

M. Ziegler ne dispose pas de l'ensemble des éléments pour apporter une réponse complète à cette question, dans la mesure où l'aboutissement des études en cours sur le U cyclable n'est pas connu de l'association. Le déplacement des piétons sur la passerelle répond à la fonction de flânerie. Contrairement aux cyclistes, les piétons auront tout le loisir de s'arrêter un moment pour admirer la rade. A l'inverse, il est vrai que le piéton qui désire se déplacer rapidement sera péjoré par le détour créé par la passerelle. Cet élément explique pourquoi l'association souhaite préserver un trottoir du pont du Mont-Blanc à destination des piétons. L'idéal serait d'offrir les deux types de liaison aux piétons. L'étude menée par la Ville permettra d'éclaircir cette question.

Un commissaire aimerait connaître le type de dispositif qui permettrait d'éviter la cohabitation difficile entre les piétons et les cyclistes.

M. Ziegler note que la solution trouvée à la fin du quai Gustave Ador et dans le Jardin anglais consiste à placer les cyclistes dans l'allée la plus proche de la chaussée. Cela dit, la gestion de l'axe au niveau de l'Horloge fleurie est compliquée. La solution qui éviterait le conflit serait d'instituer un itinéraire cyclable propre sur la voirie. Au niveau du Jardin anglais et des quais à vocation piétonne, il faut amener les cyclistes à modérer leur vitesse. En l'état, certains lieux de conflit restent problématiques et ne pourront être entièrement supprimés.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Une commissaire aimerait savoir comment la passerelle pourra assurer la cohabitation entre les piétons et les utilisateurs de skateboard, de trottinettes ou de patins.

M. Ziegler relève que ces modes de transport ont un statut intermédiaire selon la législation fédérale. Leur présence sur le trottoir ou la chaussée dépend du type de circulation. Cela dit, la réglementation n'est pas suffisamment claire pour avoir un impact sur la pratique actuelle. Mobilité piétonne Suisse défend dans la mesure du possible l'usage exclusif des trottoirs aux piétons. En ce qui concerne les engins motorisés, la législation prévoit de les traiter comme des véhicules lorsqu'ils sont agréés. En général, ils sont assimilés aux cyclistes, mais la situation est encore largement évolutive.

*Discussion et prises de position*

Un commissaire estime que le crédit d'étude va permettre de clarifier les problèmes de coût. Même si certains éléments doivent être tirés au clair, le vote du projet de délibération PRD-156 permettra de faire avancer le projet.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois considère que le vote du projet de délibération PRD-156 est prématuré. Il souhaiterait que la commission auditionne la CGN.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que son parti est prêt à voter le projet de délibération PRD-156 ce soir. La dernière audition a eu le mérite de rappeler que la passerelle sera exclusivement dédiée aux piétons. En outre, les représentants de la Ville et du Canton ont affirmé que les discussions avec la CGN avançaient positivement. Aujourd'hui, tous les acteurs de la mobilité soutiennent le projet de passerelle. Ces éléments doivent inciter la commission à concrétiser un projet utile à l'ensemble de la population. Le vote du projet de délibération PRD-156 permettrait pour une fois d'envoyer un message clair à la Confédération. Il serait regrettable que la Ville manque l'opportunité de réaliser un projet d'envergure qui satisfait l'ensemble des usagers.

Un commissaire d'Ensemble à gauche considère que la question des accroches n'est toujours pas résolue. Or, le résultat du concours date de 2012. Depuis six ans, personne n'est capable d'expliquer comment l'accès à la passerelle et au pont sera possible. Dans ce cadre, la commission a meilleur temps de demander aux services de l'aménagement de revoir leur copie. A ce stade, il serait regrettable que la Ville dépense des millions de francs pour un projet qu'elle n'est pas capable d'expliquer. Sachant que M. Pagani tient à ce projet, la commission peut très bien demander au DCA d'apporter des éclaircissements sur les accroches. A titre personnel, il rejoindrait la proposition d'audition formulée par un commissaire. Cette audition permettrait d'avoir une confirmation de la position de la CGN tout en laissant du temps au DCA d'améliorer le projet.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime que les auditions de ce soir ont démontré que plusieurs problèmes persistent. Outre les accroches, on peut relever l'incertitude sur le déplacement des débarcadères. Même si le projet n'est qu'au stade du crédit d'études, ce dernier s'élève tout de même à 2 millions de francs. Quant au signal envoyé à la Confédération, la Ville n'arrangera pas la situation en votant un mauvais projet.

Un commissaire du Parti libéral-radical note que l'entente prétendue entre la Ville et le Canton a été lézardée par la deuxième audition. En ce qui concerne la CGN, on peut se demander si la commission a la compétence de s'immiscer dans leurs discussions avec les autorités. En revanche, on peut imaginer que le projet de délibération PRD-156 inscrive une recommandation demandant des explications sur les accroches. En l'état, il apparaît préférable d'aller de l'avant et d'envoyer un signal politique fort à la Confédération. Etant donné la volonté commune de concrétiser le projet, la Ville a tout intérêt à bénéficier de la manne fédérale.

Un commissaire socialiste note que le cadre donne envie d'aller de l'avant. Outre la sécurisation des piétons, la passerelle piétonne représente un geste architectural qui contribuera à l'attrait touristique pour la rade. Concernant les accroches, le projet de délibération PRD-156 permettra d'apporter des éclaircissements sur cet élément. A ce stade, il est important que la Ville donne un signal clair en faveur de la mobilité douce.

Un commissaire des Verts estime que la question des accroches reste problématique. Il est important que la Ville règle cette question rapidement étant donné que ces espaces seront fréquentés par des enfants et des personnes à mobilité réduite. Cela dit, il convient de rappeler qu'une grande partie de la population ne se déplace pas en voiture. La passerelle piétonne offrira aux piétons une traversée agréable et sécurisée, à l'écart de la pollution et des nuisances sonores. Enfin, l'ouvrage permettra aux usagers de profiter de la vue sur la rade.

Un commissaire d'Ensemble à gauche comprend l'importance d'envoyer un signal politique fort. Néanmoins, il faut éviter que la passerelle devienne un lieu de cohabitation avec différents moyens de transport. Sachant que les auditions sont à bout touchant, on pourrait envisager de demander au DCA un plan cyclable qui éclaircisse la situation.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois considère que la CGN, en tant qu'acteur essentiel du projet, doit être auditionnée. Il semble que l'entente cordiale est à l'image des récents déboires sur l'ouverture des voies de bus aux deux-roues. Alors que les auditions sont à bout touchant, il serait regrettable que la commission vote le projet dans l'empressement.

La présidente demande si la commission peut intégrer entre le premier et le second article du projet de délibération PRD-156 une phrase demandant à la Ville

7550

SÉANCE DU 17 MAI 2018 (soir)

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

de porter une attention particulière aux accroches et au flux entre les piétons et les cyclistes.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que cette demande doit passer par une recommandation.

*Votes*

La présidente met au vote l'audition de la CGN, qui est refusée par 11 non (4 S, 1 Ve, 1 EàG, 3 LR, 2 DC) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

La présidente met au vote le fait d'attendre la réception d'un plan cyclable et piéton autour de la rade avant de procéder au vote du projet de délibération PRD-156. La suspension est refusée par 8 non (2 LR, 2 DC, 1 Ve, 3 S) contre 5 oui (2 MCG, 2 EàG, 1 UDC) et 2 abstentions (LR, S).

La présidente met au vote la recommandation suivante: «Une attention particulière devra être portée à la sécurisation des flux piétons et cyclistes et aux accroches de l'entrée et de la sortie de la future passerelle piétonne.» La recommandation est acceptée par 12 oui (4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG) et 3 abstentions (2 EàG, 1 UDC).

La présidente met au vote le projet de délibération PRD-156 avec la recommandation. Le projet de délibération PRD-156 est accepté par 10 oui (4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR) contre 2 non (MCG) et 3 abstentions (2 EàG, 1 UDC).

### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Une attention particulière devra être portée à la sécurisation des flux piétons et cyclistes et aux accroches de l'entrée et de la sortie de la future passerelle piétonne.

*Annexe:* extraits du projet lauréat



SÉANCE DU 17 MAI 2018 (soir)  
Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

CONCOURS : Concours espaces publics « Traversée piétons/cyclistes de la rade »

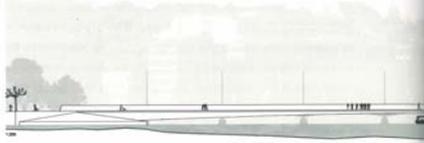


Les deux rives de la rade ont été étudiées par deux équipes distinctes. L'objectif de cette étude est de proposer une solution de traversée piétonne/cycliste qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui crée un espace public de qualité.

**L'opportunité** : L'opportunité de la traversée piétonne/cycliste de la rade est de créer un espace public de qualité qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui crée un espace public de qualité. L'objectif de cette étude est de proposer une solution de traversée piétonne/cycliste qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui crée un espace public de qualité.

ENTRE DEUX

**Contexte urbain** : Le projet de traversée piétonne/cycliste de la rade est situé dans un contexte urbain dense et historique. L'objectif de cette étude est de proposer une solution de traversée piétonne/cycliste qui s'intègre dans le tissu urbain existant et qui crée un espace public de qualité.



SÉANCE DU 17 MAI 2018 (soir)  
 Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
 de passerelle piétonne du Mont-Blanc

7553

CONCOURS : Concours espaces publics « Traversée piétons/cyclistes de la rade »

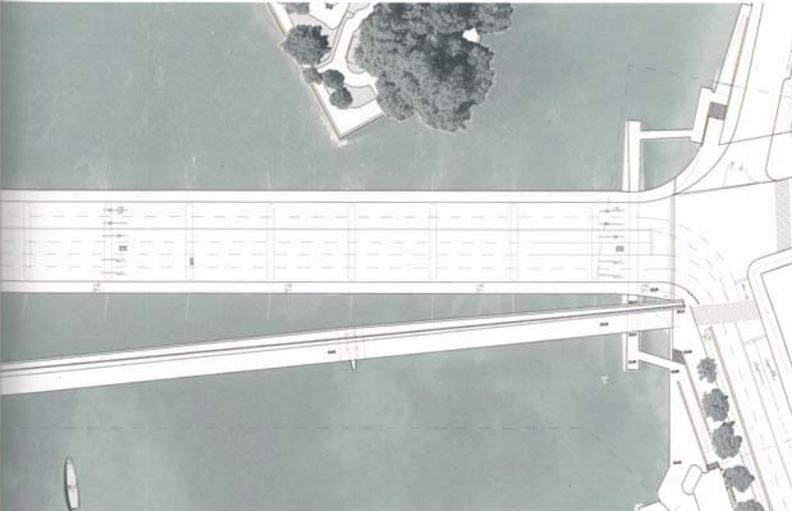
ENTRE DEUX



**La solution** - Une passerelle en béton préfabriqué en treillis, avec un tablier en béton de la largeur de la travée, reposant sur deux piliers. Elle est conçue pour être installée sur un pont existant, en respectant les contraintes de hauteur et de largeur. La passerelle est conçue pour être installée sur un pont existant, en respectant les contraintes de hauteur et de largeur. Elle est conçue pour être installée sur un pont existant, en respectant les contraintes de hauteur et de largeur.




**La solution** - Une passerelle en béton préfabriqué en treillis, avec un tablier en béton de la largeur de la travée, reposant sur deux piliers. Elle est conçue pour être installée sur un pont existant, en respectant les contraintes de hauteur et de largeur. La passerelle est conçue pour être installée sur un pont existant, en respectant les contraintes de hauteur et de largeur. Elle est conçue pour être installée sur un pont existant, en respectant les contraintes de hauteur et de largeur.

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Vincent Schaller qui demande le renvoi de cet objet en commission. Monsieur Schaller, je vous passe la parole.

**M. Vincent Schaller** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec cette motion urgente... (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Schaller, nous allons attendre que la salle fasse silence, car c'est un sujet important et j'aimerais que tout le monde puisse bien écouter.

*M. Vincent Schaller.* Oui, Monsieur le président, effectivement c'est un sujet important et j'aimerais que l'on comprenne bien mon point de vue ainsi que celui de mon groupe. Avec cette motion d'ordre, je vous propose de renvoyer le projet de délibération PRD-156 à la commission des travaux et des constructions pour permettre l'audition de la Compagnie générale de navigation (CGN). (*Remarques.*) Je relève que tous les intervenants dans ce dossier... (*Cloche.*)

**Le président.** C'est une motion d'ordre que je mettrai au vote. Si vous estimez qu'elle ne vous convient pas, vous la refuserez, mais laissez l'orateur s'exprimer.

*M. Vincent Schaller.* Je vous remercie, Monsieur le président. Je relève que tous les intervenants dans ce dossier sont aujourd'hui d'accord de dire que si la passerelle est réalisée, la CGN ne pourra plus utiliser le débarcadère du Mont-Blanc. Je constate que ça fait plus de cinq ans que le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et la CGN discutent de cette question, mais que rien n'a avancé, car aujourd'hui encore personne ne s'accorde sur l'emplacement pour un nouveau débarcadère.

Donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est très simple: en l'état du dossier, la construction de la passerelle signifie la fin des bateaux de la CGN dans la rade de Genève. Ce que je ne peux pas accepter et que beaucoup d'entre vous sans doute ne peuvent pas accepter non plus.

Pour toutes ces raisons, je propose que la commission des travaux et des constructions auditionne les représentants de la CGN, qui indiqueront où le nouveau débarcadère devra être situé. Ensuite, idéalement, je propose que la commission vérifie que la proposition de la CGN sera acceptée ou en tout

Projet de délibération: crédit d'étude sur le projet lauréat  
de passerelle piétonne du Mont-Blanc

cas accueillie favorablement et par le Conseil administratif et par le nouveau Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit justement M. Barthassat lors de son audition à la commission, le projet de passerelle, donc ce sur quoi nous votons aujourd'hui, devra inclure tous les aménagements et toutes les mesures d'accompagnement, y compris le crédit d'étude lié au déplacement du débarcadère. C'est tout simplement logique.

En résumé, je dirais que l'enthousiasme du Conseil administratif pour cette nouvelle passerelle fait plaisir à voir, mais qu'il est important de ne pas faire les choses à l'envers, et que c'est précisément la responsabilité de notre Conseil municipal d'encadrer le travail du Conseil administratif dans ce processus.

*(Des membres du Conseil municipal demandent la parole, mais le président suit le règlement et ne la leur donne pas. Brouhaha.)*

**Le président.** Non, c'est une motion d'ordre, donc il n'y a pas de discussion là-dessus. Soit vous l'acceptez, soit vous la refusez, et nous traiterons le thème par la suite. *(Protestations. Remarques.)* Je vois que le sujet vous passionne. Monsieur Schaller, vous avez ouvert les feux... Je procède maintenant au vote.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 30 oui contre 26 non (2 abstentions).**

*(Le projet de délibération est renvoyé à la commission des travaux et des constructions. Brouhaha. Protestations. Séance suspendue de 20 h 38 à 20 h 42.)*

Motion: une aire de jeux pour les enfants valides  
et non valides dans un même lieu

- 5. Motion du 11 avril 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Amar Madani, Maria Casares, Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Marjorie de Chastonay, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Jannick Frigenti Empana et Thomas Zogg: «N'oublions personne! Quand va-t-on avoir une aire de jeux pour les enfants valides et non valides dans un même lieu?» (M-1349)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'il y a une pénurie de places de jeux pour les enfants handicapés et valides;
  - que les activités ludiques en plein air sont nécessaires à un développement équilibré;
  - qu'une politique inclusive doit être menée,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prévoir, sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, un aménagement de places de jeux publiques avec des aménagements spécifiques;
  - des installations pour les enfants handicapés ouvertes à tous, quel que soit l'âge ou le handicap physique afin d'offrir la possibilité de goûter au plaisir de jouer ensemble.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey** (MCG). Mesdames et Messieurs, Chers collègues, l'objectif de la présente motion est de permettre la création d'une aire de jeux accessible non seulement aux enfants valides mais aussi à ceux non valides. Nous demandons l'urgence car il est indispensable de réparer cette injustice. Nous demandons que cette motion soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin qu'elle puisse y être étudiée. Nous vous demandons de lui réserver bon accueil.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (59 oui).

---

<sup>1</sup> Annoncée, 7048. Motion d'ordonnement, 7197.

Motion: une aire de jeux pour les enfants valides  
et non valides dans un même lieu

*(M. Gomez s'exprimant sur l'objet précédent, le président désactive son micro. Applaudissements.)*

**Le président.** Je donne la parole à M. Laurent Leisi.

**M. Laurent Leisi** (MCG). Je pense qu'il est inutile de s'exprimer sur le sujet, tout le monde semblant d'accord; il faut donc renvoyer cette motion en commission.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Il est reconnu par tous les professionnels de la petite enfance et de l'enfance que moins les enfants handicapés sont isolés et plus ils ont des relations avec des structures d'éducation ordinaires, c'est-à-dire avec des enfants sans handicap, plus ils peuvent surmonter leurs difficultés premières. D'autre part, en construisant des espaces de jeux sur les deux rives, on va dans un sens positif permettre à tous les enfants de trouver en ville des espaces des jeux et de se dépenser physiquement. Par la mixité et l'enseignement aux enfants qui sont mis au contact avec leurs différences et leurs origines diverses, il est possible de favoriser cet apprentissage du vivre-ensemble dans notre ville. L'Union démocratique du centre est bien entendu favorable à la rencontre de tous les citoyens dès le plus jeune âge. C'est l'école de la vie qui commence très tôt. Cela permettra aussi la rencontre des parents dans ces espaces de jeux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Les Verts sont pour le renvoi de cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse car pour nous il est important d'intensifier le développement de la politique inclusive en Ville de Genève. Il faut aussi augmenter l'accessibilité aux infrastructures de loisirs pour toutes et tous, quels que soient leur situation, leur handicap ou leur âge, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments de la Ville de Genève. Cette mise à disposition d'une infrastructure dans les préaux genevois permettrait de renforcer les rencontres avec l'autre, l'inconnu qui parfois fait peur aux gens, et jouer avec des personnes différentes permet aussi d'améliorer le vivre-ensemble. C'est une motion importante; c'est pour cela que nous sommes favorables à un renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche soutient également le renvoi de cet objet en commission. Cela nous donnera l'occasion de faire le point sur les terrains de jeux, voir quelle est l'adaptation actuelle au handicap, comment on peut l'améliorer, quelles sont les expériences ailleurs – je crois qu'il y en a –, pour

Motion: une aire de jeux pour les enfants valides  
et non valides dans un même lieu

proposer ensuite des projets pilotes qui favorisent le vivre-ensemble entre enfants dans des situations différentes. Donc merci de soutenir ce renvoi en commission.

**M. Souheil Sayegh (DC).** Le Parti démocrate-chrétien soutiendra naturellement cette motion car elle va dans le même sens que les projets de loi et motion pour un préposé aux handicapés et aux proches aidants. J'irais même plus loin: il faudrait une meilleure accessibilité aux aires de jeux pour les parents handicapés d'enfants sains afin qu'ils puissent y encadrer leurs enfants. C'est dans l'ADN du Parti démocrate-chrétien de soutenir ce genre de motion.

**M. Michel Nargi (LR).** Le Parti libéral-radical soutient aussi le renvoi de cet objet à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication afin que l'on puisse enfin y discuter du meilleur endroit pour trouver de la place pour ces enfants.

**Le président.** Monsieur Nargi, vous êtes sûr de demander un renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ou serait-ce plutôt à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse?

*M. Michel Nargi.* Je voulais parler de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**Le président.** Monsieur Kanaan, vous avez demandé la parole?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Oui, merci, Monsieur le président. Ma collègue Esther Alder étant absente, elle m'a prié de vous transmettre certaines informations sur un enjeu que le Conseil administratif dans son ensemble partage pleinement. Les préoccupations des motionnaires sont en effet plus que louables, et nous les partageons. Depuis la motion M-586, «Pour que les places de jeux soient équipées de jeux pour les enfants handicapés», beaucoup plus ancienne car datant de 2006, le sujet est à l'ordre du jour. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a travaillé activement sur ce sujet, notamment pour l'accessibilité des places de jeux en faveur des personnes en situation de handicap.

Plus récemment, aussi grâce à vos impulsions, des places de jeux réellement inclusives sont en voie de réalisation concrète, aux Franchises et aux Bastions notamment. Certains éléments de jeux et des parcours accessibles tant aux enfants

Motion: une aire de jeux pour les enfants valides  
et non valides dans un même lieu

valides qu'aux enfants en chaise roulante sont en cours de réalisation. Vous noterez que nous cherchons vraiment à faire des places inclusives, où tous les enfants, quelle que soit leur situation, y compris ceux en situation de handicap, puissent participer pleinement, parce que le meilleur service que l'on puisse rendre à tous les enfants, c'est de pouvoir se mélanger et jouer ensemble dans de bonnes conditions. Le même travail est en train de se réaliser au fur et à mesure des réfections des places de jeux.

Evidemment, on peut toujours faire mieux. M<sup>me</sup> Alder a donc pris l'initiative de confier un mandat à la Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH), qui est en cours pour voir ce que l'on peut faire en plus ou autrement. Du coup, l'intérêt est que l'on travaille avec les personnes concernées, qui connaissent le sujet, les familles, les professionnels, ce qui fait que l'on pourra trouver des solutions concertées et inclusives à tous points de vue avec les partenaires.

Je complète en disant qu'il y a un intérêt pour ce domaine, car c'est l'ensemble du Conseil administratif qui est impliqué, M. Pagni lorsqu'il s'agit des bâtiments, M<sup>me</sup> Alder je viens de le dire, tous les collègues sont impliqués à un titre ou à un autre. Votre Conseil avait d'ailleurs il n'y a pas si longtemps – il y a une année me semble-t-il – voté une motion qui demandait en général de développer des politiques publiques dans tous les domaines. Dans mon domaine de la culture et du sport c'est déjà le cas, les bâtiments culturels et sportifs sont déjà largement équipés pour les différentes formes de handicaps, qu'ils soient physiques, sensoriels ou mentaux.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour dire que nous aurons la semaine prochaine à Genève dans le domaine sportif des Jeux nationaux; ce sont des Jeux olympiques pour personnes en situation de handicap mental. Cela a été présenté à la presse ce matin avec ma collègue du Canton, Anne Emery-Torracinta, et tous les partenaires, toutes les institutions qui s'occupent du handicap, ainsi que tous les acteurs sportifs du canton qui accueilleront pendant quatre jours plus de 3000 athlètes de toute la Suisse en situation de handicap.

Je crois donc que nous sommes une Ville qui essaie de faire le maximum, mais on peut toujours faire mieux, et si vous renvoyez en commission cette motion nous pourrions bien sûr préciser tous ces éléments. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur le magistrat. Je vais vous faire voter le renvoi de cet objet à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse tel qu'il a été demandé.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (57 oui).

**6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» (M-1181 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Helena Rigotti.**

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 mars 2016. La commission, réunie sous les présidences de M<sup>mes</sup> Sophie Courvoisier et Olga Baranova, a étudié la motion lors de ses séances du 19 mai 2016 et du 12 janvier 2017. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik, que nous remercions pour la qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- les plaintes répétées des habitantes et des habitants de nos quartiers, qui subissent les désagréments non seulement visuels, mais aussi olfactifs dus au «pipi sauvage»;
- le manque évident de toilettes publiques à la disposition de la population, notamment près des lieux de loisirs et de sorties nocturnes, ressenti particulièrement pendant la période estivale;
- l'échec du choix politique qui vise uniquement la répression au sens du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (RPSS) du 17 juin 1955, et en particulier de son article 1, alinéa 3, qui n'a pas l'effet dissuasif escompté et ne répond pas aux besoins de la population;
- le coût engendré par les nettoyages répétés des lieux souillés;
- la nécessité de sensibiliser la population à l'impact des «pipis sauvages»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en mettant des urinoirs éphémères à disposition pendant la période estivale, en accompagnant la démarche d'une campagne de sensibilisation de la population, en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles et en étudiant la possibilité de mener une action en utilisant de la peinture hydrophobe sur les murs particulièrement touchés par le phénomène.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 5752. «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 7197.

### Séance du 19 mai 2016

#### *Audition de M<sup>me</sup> Olga Baranova, motionnaire*

M<sup>me</sup> Baranova explique que, en ville de Genève, il existe une problématique autour des toilettes publiques qui concerne leur nombre et leur emplacement ainsi que leur coût. Elle explique que la motion demande deux choses. D'une part d'augmenter, durant la période de fêtes et estivale le nombre d'urinoirs de types éphémères; elle donne comme exemple la ville d'Amsterdam. D'autre part de mener une campagne de sensibilisation. Elle explique également qu'à Berlin, dans les quartiers particulièrement fréquentés par les étudiants, une action de sensibilisation avait été menée. Cette campagne consistait à recouvrir les murs de peinture hydrophobe afin d'éviter que les gens urinent dessus. Cette peinture ne restant pas de manière permanente elle représentait tout de même une action qui permettait de «sensibiliser» les contrevenants au moment même du délit. A Genève, elle explique que ces pratiques sont punissables et qu'elles sont soumises à une amende de 300 francs. Cependant, comme les agent-e-s de la police municipale (APM) ne peuvent pas être présents partout et tout le temps, elle explique que cela soulève la question de savoir si la Ville souhaite consacrer des APM afin de verbaliser les contrevenants. Elle estime que cela est une question générale de civisme et elle estime que, avec un travail de sensibilisation et d'éducation, il serait possible d'améliorer la situation.

#### *Questions*

Un commissaire souhaiterait savoir s'il serait possible de demander aux gérants de bars d'augmenter le nombre de toilettes dans leurs établissements?

Les locaux étant souvent petits, imposer une construction supplémentaire ne serait pas une solution simple. Cependant, à Carouge, il existe un contrat entre la Ville et les établissements nocturnes qui sont obligés de laisser entrer les personnes n'ayant pas consommé sur place s'ils souhaitent utiliser les toilettes.

M<sup>me</sup> Baranova répond à la question d'une commissaire sur la mauvaise indication des toilettes existantes; depuis leur réfection, ces dispositifs se sont bien «fondus» dans le décor urbain. L'indication des toilettes déjà existantes est possible; cependant, de plus en plus souvent des toilettes ne sont accessibles que moyennant une somme, qui se monte en général entre 0,50 centimes et 1 franc, afin d'accéder aux toilettes. Cela peut poser problème et est parfois contraignant.

Un commissaire demande si la peinture hydrophobe a déjà été utilisée à Genève et dans quelle mesure elle serait réellement efficace sachant qu'elle ne couvre que le mur.

M<sup>me</sup> Baranova répond que ces dispositifs n'ont pas été utilisés et que cela serait sans doute une première en Suisse. De plus il s'agirait d'une mesure de

sensibilisation. La solution serait plutôt dans l'action des APM ou avec l'augmentation de toilettes.

Un commissaire explique qu'au niveau touristique il est important que les toilettes soient visibles, les touristes ne trouvant souvent pas les toilettes en ville. Concernant les fêtards, il explique que le phénomène est récurrent autant chez les hommes que chez les femmes. Il n'est pas persuadé que des toilettes mobiles soient la solution, sachant qu'il y a de grands risques pour que ces dernières soient vandalisées ou endommagées.

La motionnaire estime qu'il est possible de trouver un bon compromis.

Un autre commissaire intervient et donne l'exemple de la ville d'Amsterdam, qui a fait poser des urinoirs solidement accrochés au sol, en forme de double hélice.

### **Séance du 12 janvier 2017**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, maire, en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestation (LOM)*

M. Barazzone estime que le Conseil administratif ainsi qu'une majorité du Conseil municipal considèrent qu'il est important que la plupart des quartiers soient équipés de toilettes publiques propres, accessibles et en bon état. Il rappelle qu'une proposition (PR-343) de crédit de 13 millions avait été faite au Conseil municipal afin d'acquérir des toilettes publiques autonettoyantes et de rénover un certain nombre de toilettes.

Actuellement il existe des toilettes publiques autonettoyantes, mais pas intégrées à un bâtiment et d'autres qui sont intégrées à une construction. Dans les années 2000, il y en avait 70 et aujourd'hui la Ville en compte 55. La raison pour laquelle ce chiffre a diminué est qu'il existait des toilettes publiques détruites, en très mauvais état, et des installations réellement vétustes. Grâce à deux propositions, respectivement la PR-705 et la PR-875 d'environ 3 millions chacune, 21 ont été rénovées et aujourd'hui la Ville dénombre 55 toilettes publiques en bon état.

Les toilettes autonettoyantes de première génération que la Ville avait achetées ont aujourd'hui un coût d'entretien très lourd. Certaines d'entre elles ont été dégradées et ont nécessité des travaux. Dans le même temps, on a constaté un manque de toilettes publiques dans certaines zones et fait une liste des zones qui, selon le département, devaient être pourvues de toilettes publiques.

Pour les événements importants, des toilettes sont louées afin de pouvoir répondre à la demande.

Actuellement, il faudrait ajouter 10 toilettes publiques en urgence afin de pouvoir équiper les zones importantes, mais également pouvoir remplacer un certain nombre de toilettes autonettoyantes déjà disposées en ville.

Cet inventaire a été fait récemment; M. Barazzone propose de le mettre à disposition de la commission afin qu'elle puisse le consulter et ainsi être mieux informée de la situation actuelle.

Son département s'occupe de l'entretien de ces dispositifs par intermédiaire du LOM alors que les questions de construction et d'aménagement sont du ressort du département du même nom dirigé par M. Pagani. Le coût d'entretien est très élevé lorsque ces dispositifs sont vieux. Pour donner un exemple, la Ville de Zurich a débloqué un crédit de 30 millions de francs pour renouveler son parc de toilettes publiques.

Il est possible de mettre en place des toilettes publiques de type container mais ce genre de dispositif est détruit en très peu de temps, est compliqué à entretenir et finalement coûte plus cher qu'un investissement dans des toilettes plus durables, selon les constats qui ont été faits par les services compétents.

Concernant les motions et plus particulièrement celle concernant le concept des toilettes accueillantes, M. Barazzone dit que, après avoir réuni, sous l'égide du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) et de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), Genève Tourisme, les commerçants, les cafetiers-restaurateurs et le groupement des hôteliers, la conclusion est que malheureusement l'idée n'a pas convaincu ces acteurs. En ce sens, une pause avait été faite dans la demande d'un crédit d'investissement puisque le département a estimé que cette idée aurait pu être une solution rapide à mettre en place.

Il suggère alors de transformer l'invite ou de déposer une proposition afin de pouvoir déposer une demande de crédit si la volonté du Conseil municipal va dans ce sens.

Il estime qu'il faudrait entre 3 et 5 millions de francs afin de régler les problèmes de toilettes publiques.

M. Saucy explique qu'il existe deux logiques. Une comparaison a été menée sur toutes les possibilités imaginées et il constate qu'au final ce qui n'est pas investi au départ coûte beaucoup plus cher à long terme. Il est nécessaire de prévoir les coûts de fonctionnement, d'entretien et d'intervention sur ces dispositifs. Actuellement, le coût moyen varie entre 4000 francs et 5000 francs par mois. Alors que pour une installation de toilette publique autonettoyante neuve, le coût revient finalement à 3500 francs par mois. Ces toilettes étant autonettoyantes, elles permettent d'économiser des frais concernant l'entretien, car aujourd'hui les sociétés de nettoyages viennent cinq à sept fois par jour pour nettoyer. Mais leur

propreté de manière constante n'est pas garantie. Il ajoute que les modèles actuels de toilettes autonettoyantes sont accessibles aux hommes, femmes et personnes à mobilité réduite; de plus, certains problèmes peuvent être évités concernant la drogue, la prostitution ou l'occupation de ces locaux.

Le coût d'achat est important, 200 000 francs pour une pièce. Il précise que, après avoir demandé au fournisseur une offre afin de pouvoir donner des chiffres concrets à la commission, ce dernier peut proposer 175 000 francs le prix d'achat unitaire à partir de 10 toilettes achetées. Les coûts de génie civil sont à compter et il revient alors sur les 3 millions qui étaient cités plus haut.

Il précise que ce qui sera investi sera également des coûts en moins, sachant que les frais d'entretien seront diminués, ainsi que l'organisation et la gestion du personnel d'entretien qui pourrait alors être affecté à d'autres tâches.

M. Barazzone souhaiterait ajouter un détail concernant la peinture hydrophobe qui a été testée par la voirie. Le résultat n'étant pas très concluant, il n'incite pas à en acheter car d'une part elle est onéreuse (100 francs pour 3 m<sup>2</sup>) et d'autre part elle ternit les couleurs là où elle est appliquée. Pour diminuer les odeurs d'urine et s'en débarrasser, il explique que la voirie teste actuellement des produits plus adaptés.

### *Questions*

M. Saucy répond à la question de la présidente, qui demande combien de systèmes payants cohabitent avec les systèmes non payants et pourquoi ils existent. Les systèmes payants sont au nombre de trois ou quatre et ils ont été achetés ainsi à l'époque.

M. Barazzone précise que, si de nouvelles toilettes devaient être installées, elles ne seraient pas payantes a priori.

Un commissaire estime que les toilettes autonettoyantes sont une bonne solution et aimerait savoir si dans le projet d'embellissement de la rade il a été prévu de remplacer les toilettes container par ce genre de dispositif.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas encore de projet en soi, mais un concours d'idée. Si la Ville veut répondre aux besoins des citoyens et des touristes, il est important de pouvoir le faire rapidement. Certaines toilettes ont été rénovées, cependant il y aura encore des améliorations à faire.

M. Saucy ajoute que, parmi les 10 toilettes publiques à construire en urgence, deux d'entre elles sont situées sur la rade.

La présidente aimerait savoir si une solution estivale pouvait être envisagée dans des endroits très fréquentés tels que la rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. Barazzone explique que cette solution a été envisagée, mais on a renoncé pour plusieurs raisons. Cela créerait un appel d'air et les personnes causant des nuisances n'utiliseraient pas ces toilettes. La plupart des locaux dans ces rues sont en réalité d'anciens appartements ou arcades. Il estime qu'il s'agit d'une fausse bonne idée.

Une commissaire aimerait savoir si les toilettes actuelles sont bien indiquées.

M. Barazzone explique que le constat est partagé en réponse à la question d'une commissaire sur la mauvaise signalisation et qu'il a été demandé au SAM d'imaginer des pictogrammes pour pouvoir mieux signaler ces toilettes publiques.

M. Saucy précise qu'une nouvelle signalétique a été installée.

Une commissaire aimerait revenir sur les coûts d'entretien des toilettes auto-nettoyantes de première génération acquises par la Ville.

M. Barazzone explique que le coût de ces toilettes a déjà été amorti. Cependant, les modèles les plus vieux résistent moins bien au temps que les modèles actuels présents sur le marché. Il s'agirait d'une part de rénover certaines installations en plus d'en disposer de nouvelles.

M. Saucy ajoute que, avec le temps, il y a eu des améliorations qui ont été apportées conjointement avec l'entreprise qui construit ces dispositifs. Il précise que, au niveau de l'accessibilité et de la protection des enfants, des modifications ont été apportées aux toilettes publiques existantes.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il est possible de prévoir des dispositifs accessibles pour les enfants lors d'événements tels que les promotions, etc., de disposer de sièges ajustables pour les enfants dans ces toilettes publiques auto-nettoyantes nouvelle génération. Existe-t-il des statistiques des dégradations ou autre soulagement en plein air afin de savoir s'ils ont lieu lors des heures d'ouverture des bars ou après?

M. Saucy répond qu'actuellement il n'y en a pas. Il existe un âge minimal et un poids minimal qui exige qu'un enfant soit accompagné. Concernant les heures d'ouverture, la Ville souhaite avoir un parc de WC qui puisse être utilisé de manière constante. Concernant le sujet des promotions et des toilettes chimiques pour «enfants», il se renseignera à ce sujet.

Une commissaire souhaiterait que M. Barazzone communique un point à la voirie concernant la peinture hydrophobe; en effet, elle précise que ce genre de produit serait utilisé à des fins de communication.

Un commissaire revient sur le problème de la rue de l'Ecole-de-Médecine et demande quels genres de solution seraient envisageables.

M. Barazzone estime que l'installation de toilettes chimiques dans les environs ne réglerait pas le problème.

M. Saucy précise qu'il existe des toilettes du côté de Plainpalais. Concernant les toilettes chimiques, ce genre de dispositifs indispose le voisinage et cela tend à créer d'autres problèmes.

M. Barazzone répond qu'il n'y a pas de solutions faciles pour ce genre de problématiques, mais qu'à l'avenir il serait possible de pouvoir favoriser l'installation de bars ou d'établissements dans des locaux qui disposeraient de plus de possibilités concernant les toilettes.

Un commissaire aimerait connaître la position du magistrat concernant les toilettes publiques souterraines, par exemple, dans le quartier des Eaux-Vives, qu'il constate être parfois mal fréquentées et donc peu utilisées de par le caractère lugubre des lieux.

M. Barazzone explique que les toilettes qui viennent d'être rénovées ne seront pas fermées, mais il estime que les toilettes autonettoyantes seraient la solution puisqu'elles sont à la surface, accessibles et sécurisées.

Un commissaire souhaiterait savoir si la gare est un endroit de priorité concernant la mise en place de nouvelles toilettes.

M. Saucy répond qu'en fonction des zones il est plus compliqué de répondre à la demande, mais avoue que cette zone est un peu plus pauvre.

M. Saucy répond à une commissaire sur les aspects sécuritaires des nouveaux dispositifs que ces toilettes sont installées dans des endroits éclairés et qu'elles sont équipées, à l'intérieur, d'un loquet qui empêche que la porte soit ouverte ainsi que d'un bouton qui permet de sortir en urgence des toilettes.

### *Discussion*

L'Union démocratique du centre estime que le magistrat a laissé entendre qu'il était possible de pouvoir présenter et trouver une réponse relativement rapide à la problématique des toilettes publiques. Il propose alors de compléter cette motion.

Le Mouvement citoyens genevois propose de modifier l'invite complète.

Le Mouvement citoyens genevois estime que, en termes de salubrité publique, les sommes ne sont pas exorbitantes. Il demande un amendement.

La présidente précise qu'un magistrat n'a pas besoin de l'aval du Conseil municipal pour proposer une proposition.

Le Parti libéral-radical souhaiterait revenir sur l'invite de la motion M-1181 et estime que cette motion pourrait être votée sans amendement puisque, dans son invite, elle donne déjà un signal clair.

Le groupe Ensemble à gauche explique que son groupe serait d'accord de voter ce texte. Cependant, il souhaiterait l'amender en ce qui concerne les urinoirs pour les remplacer par des WC.

Le Parti démocrate-chrétien propose d'amender la motion M-1181 en supprimant la fin de l'invite et en ajoutant: «de présenter un crédit d'investissement permettant la réalisation de cette invite». Ce signal permettrait d'encourager et d'accélérer les démarches concernant les toilettes publiques.

Le Parti libéral-radical propose l'invite suivante concernant la motion M-1181: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles.»

Le Parti socialiste estime que, concernant les urinoirs éphémères dans les rues très sollicitées, elle comprend la position de M. Barazzone, mais elle estime qu'il est important de trouver des solutions à ce problème. Elle propose donc de garder cette partie de l'invite en se débarrassant de la partie qui traite de l'utilisation de la peinture hydrophobe.

Le Mouvement citoyens genevois estime que certaines rues ne sont malheureusement pas assez larges pour pouvoir disposer des toilettes éphémères en plus des désagréments qu'elles peuvent occasionner.

La présidente propose de passer au vote.

#### *Vote*

La présidente soumet au vote de la commission l'amendement qui propose la suppression de la phrase: «en mettant des urinoirs éphémères à disposition pendant la période estivale, en accompagnant la démarche d'une campagne de sensibilisation de la population».

Par 7 oui (2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 5 non (2 S, 1 Ve, 2 EàG), l'amendement est approuvé.

La présidente soumet au vote de la commission l'amendement qui propose la suppression de la phrase: «et en étudiant la possibilité de mener une action en utilisant de la peinture hydrophobe sur les murs particulièrement touchés par le phénomène».

Par 11 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S), l'amendement est approuvé.

La présidente soumet au vote de la commission la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de présenter un crédit d'investissement permettant la réalisation de cette invite.»

Par 11 oui (2 EàG, 1 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 1 non (S), la recommandation est approuvée.

La présidente soumet au vote de la commission la motion ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'endiguer le phénomène du «pipi sauvage» en augmentant la quantité de toilettes publiques dans les lieux sensibles.

#### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de présenter un crédit d'investissement permettant la réalisation de cette invite.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti, rapporteuse** (LR). Lors des séances de commission, nous avons constaté qu'il fallait des toilettes en urgence dans certains lieux spécifiques de la ville. Le Conseil administratif estime qu'il faudrait entre 3 et 5 millions de francs afin de régler les problèmes de toilettes publiques. Les toilettes autonettoyantes permettent d'économiser à long terme l'entretien. Le projet de motion amendée demandant au Conseil administratif d'endiguer le problème du «pipi sauvage» en augmentant la quantité de toilettes dans les lieux sensibles a été accepté par la majorité de la commission.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). Le groupe socialiste a demandé l'urgence sur cet objet puisque, effectivement, comme l'a relevé la rapporteuse, il a été déposé en 2015 et a été traité depuis, mais il est quelque part endormi dans l'ordre du jour. Pourquoi avons-nous désiré réveiller cet objet à l'aube de l'été? C'est parce que les problématiques soulevées dans cette motion sont toujours réelles. Nous avons notamment des plaintes répétées d'habitants sur des questions d'ordre visuel, olfactif, nous avons un manque évident de toilettes publiques, des coûts engendrés par les nettoyages, un échec politique quant à la stratégie actuellement développée qui est celle des amendes, mais en réalité on ne peut pas amender quelqu'un tant qu'on ne l'a pas sensibilisé à cette question. Cela nous semble être en quelque sorte une malhonnêteté intellectuelle.

Quant à nous, nous souhaitons sensibiliser la population et que le Conseil administratif se saisisse de cet objet de façon prégnante. Par ailleurs, nous avons déposé des amendements tout à l'heure au bureau mais je constate qu'ils n'ont pas été distribués. A l'origine, cette motion avait été déposée avec un certain nombre de demandes, or, sortie d'étude en commission, il n'en reste que deux lignes alors que nous demandions une véritable stratégie relative à la pose de toilettes publiques dans les lieux sensibles. Donc j'aimerais bien que ces amendements soient distribués; je ne sais pas où ils sont.

**Le président.** De mon côté, j'ai l'intention de vous faire voter selon le règlement les amendements qui ont été acceptés par la commission, étant donné que c'est un rapport antérieur au 19 septembre 2017, et j'ai l'amendement que vous avez déposé tout à l'heure, Madame Frigenti Empana, avec M<sup>me</sup> Baranova, qui est le suivant.

*Projet d'amendement*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer une stratégie municipale en réponse au phénomène du «pipi sauvage».

Notamment:

- en développant une campagne de sensibilisation dans les lieux critiques à l'aide de peinture hydrophobe;
- en disposant des toilettes éphémères en période estivale et dans les lieux à forte fréquentation;
- en prenant toute mesure en faveur d'un accès facilité aux lieux d'aisances dans les quartiers à forte fréquentation.

Je donne la parole aux autres conseillers municipaux qui la demandent.  
Madame Hélène Ecuyer...

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je ne vais pas m'étendre là-dessus. Je trouve qu'il est indispensable que les gens trouvent des WC lorsqu'ils sont dehors le soir dans les parcs. Actuellement il y a beaucoup d'activités dans ces derniers: pique-niques, grillades, etc. S'ils ne trouvent pas des toilettes dans les environs, ils vont aller faire pipi n'importe où. Que ce soit dans les parcs ou dans certaines rues, près des préaux d'écoles aussi, les gens se réunissent le soir et il n'y a pas de WC publics à proximité. Donc c'est quelque chose d'indispensable, surtout en été, si on ne veut pas avoir plus de nettoyages à faire que nécessaire. Il est primordial de voter cela rapidement car la saison estivale approche.

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je soutiendrai bien entendu la motion amendée telle que sortie de commission, mais il y a quand même des points à préciser, et je désire rebondir sur l'intervention de ma préopinante, M<sup>me</sup> Ecuyer; vous transmettez, Monsieur le président.

Effectivement, les manifestations et autres et le beau temps amenant les gens à l'extérieur ont pour conséquence que certains ont besoin de faire leurs besoins et ne disposent pas forcément de toilettes. Ce qui n'explique pas les incivilités que l'on a dans certains quartiers le soir aux sorties de bistrots où l'on pisse n'importe où. Je m'excuse du terme mais ça reste la réalité. Vous vous souvenez, Monsieur le président, et ce Conseil doit s'en souvenir également, puisqu'il a voté à une grande majorité sur la problématique de l'école des Pâquis, où les gens vont se soulager dans la cour de l'école.

J'ai longtemps travaillé, comme vous le savez, avec les Fêtes de Genève, et on posait tout de même plusieurs dizaines de toilettes provisoires lors de cette manifestation. Il n'était pas rare de trouver des gens qui ne pissaient pas dans les toilettes mais juste à côté ou sur celles-ci. La question n'est donc pas de savoir s'il y a besoin d'avoir beaucoup plus de toilettes, c'est évident, mais je n'ai pas envie de voir ces toilettes éphémères qui ressemblent à des maisons de Schtroumpfs bleues avec un chapeau blanc, qui sont laides au possible et qui sont des WC chimiques sentant particulièrement mauvais et pas très accueillants.

J'ai envie que le Conseil administratif s'intéresse à des toilettes autonettoyantes, par exemple, avec des installations pérennes qui permettent effectivement aux touristes, aux hôtes de passage de se soulager en toute quiétude et qui soient accueillantes, propres, agréables dans le paysage urbain. Ces toilettes provisoires bleues ou rouges avec un chapeau blanc ne sont pas géniales. On les trouve aux Pâquis ou du côté de Saint-Gervais; il y en a aussi ailleurs, disséminées dans la ville. Elles sont laides au possible et ce n'est pas ce que j'ai envie de voir dans notre ville, qui doit être beaucoup plus accueillante.

On a parlé dans ce Conseil de l'embellissement de la rade, mais je ne pense pas que mettre des toilettes pareilles embellit la rade. Actuellement on a des containers qui ne sont pas très esthétiques non plus. Je rêve quand même de voir une rade avec des installations urbaines dignes de ce nom, dignes de Genève, et c'est de cela que j'ai envie, pas d'autre chose, pas de containers provisoires ni de toilettes de chantier disséminés dans la ville.

Alors, Mesdames et Messieurs, je vous recommande évidemment de voter cette motion et j'adresse de tout mon cœur un message au Conseil administratif – en espérant que M. Paganì écoute –, soit de mettre des installations urbaines dignes de ce nom et qui soient agréables.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). A Genève, on veut densifier la ville, on veut une ville moderne, qui vit la nuit, vivante, attractive, festive. Le problème, c'est qu'on oublie souvent d'y mettre les infrastructures nécessaires pour accompagner cette vie nocturne et diurne. L'idéal serait d'avoir un peu de cohérence. On peut penser bien sûr à la période estivale où là il serait assez judicieux d'installer des toilettes éphémères, même si mon prédécesseur ne les aime pas. On peut penser à des lieux où toute l'année il y a des problèmes d'hygiène et d'incivilités, comme à la pointe de la Jonction, où pour l'instant il n'y a aucun aménagement.

On peut penser aussi à la plage des Eaux-Vives, où grâce à une motion Verte on a rattrapé le fait de ne pas avoir assez de toilettes publiques à cet endroit-là. La sensibilisation est importante bien sûr, c'est pourquoi nous accepterons, nous les Verts, l'amendement présenté par M<sup>me</sup> Frigenti Empana, avec justement le détail de ce qui est réclamé quant aux questions de sensibilisation mais aussi d'aménagement urbain en ajoutant des toilettes un peu partout.

Je reviens quand même sur la cohérence. Essayons d'y penser en amont le plus possible, l'idée étant de remédier à ces manques en créant de nouvelles toilettes pérennes ou éphémères selon la saison et les lieux. Nous les Verts, nous voterons la motion avec l'amendement.

**M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana** (S). Monsieur le président, comme je vous ai entendu tout à l'heure avoir de la peine à prononcer le mot «hydrophobe», je voulais expliquer que c'est une peinture que l'on applique au pied des murs et qui provoque un effet répulsif. Si par exemple vous aviez la désagréable idée d'uriner contre un mur, votre urine vous retomberait sur les pieds.

J'en parle parce qu'il y a une ville que nous avons visitée récemment, celle de Hambourg, où les habitants du quartier de Sankt Pauli étaient excédés, comme certains habitants de notre ville peuvent être excédés dans certains quartiers – on peut parler de la rue de l'Ecole-de-Médecine ou d'autres. Avec leurs propres deniers, ils ont acheté de la peinture hydrophobe afin de sensibiliser les gens qui venaient uriner contre les murs de leurs immeubles; c'est quelque chose qui a extrêmement bien fonctionné. C'est pourquoi nous avons proposé dans notre amendement cette idée de peinture hydrophobe afin de donner des idées créatives à notre magistrat en charge de ces questions.

De surcroît, j'aimerais rebondir sur la thématique évoquée par M. Spuhler – vous transmettez, Monsieur le président. Il dit qu'il ne veut pas de toilettes disgracieuses dans toute la ville ou sur toute la rade. Qu'est-ce qui est plus disgracieux que de l'urine partout? Je ne pense pas que ce sont les toilettes en soi, donc on demande aussi de la créativité et de l'inventivité à notre Conseil administratif afin de nous trouver des toilettes éphémères qui ne soient pas disgracieuses.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Moi je vais vous parler d'un temps que les plus jeunes d'entre nous n'ont peut-être pas connu. Genève avait en moult endroits ce qu'on appelait des WC turcs; je ne sais pas si quelqu'un sait encore ce que c'est, mais c'était difficile de viser ailleurs, car c'était un grand rectangle avec deux emplacements pour poser les pieds, et après chacun se débrouillait. Je ne voudrais pas que l'on revienne à ça, mais attirer votre attention sur un autre point.

C'est une chose que j'ai apprise récemment. Lorsque des personnes ont absorbé des substances, ce qui arrive le soir après des fêtes, et qu'elles se rendent dans certains parcs pour y faire leurs besoins, elles défèquent, ne ramassent pas – contrairement aux propriétaires de chiens, qui sont supposés ramasser au moyen d'un sachet –, et il arrive que des animaux domestiques, des quadrupèdes, viennent manger des fèces produites par des bipèdes, et tombent gravement malades.

Cela fait rire M<sup>me</sup> Baranova, qui n'a peut-être pas de chien ou de chat, mais il y a des vétérinaires genevois ou d'autres pays d'Europe qui doivent agir en catastrophe pour sauver des animaux qui se retrouvent avec dans le corps des résidus d'ecstasy, de cocaïne ou de je ne sais quoi encore, et ça c'est un des motifs pour lesquels il faut mettre plus de lieux d'aisances, que l'on appelle aussi vespasiennes ou pissotières, afin que ces choses arrivent moins.

Si j'en parle, c'est parce que je l'ai lu sur le site de «Genève Chiens», mais aussi tout simplement parce que j'habite un endroit où il y a une promenade appartenant à la Ville, sur laquelle est érigée depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle une tour qui menace d'ailleurs un peu d'écroulement, et comme il y a des barrières tout autour, cela donne l'occasion à des gens d'aller se cacher, entre les buissons, la tour et les barrières, pour déposer des choses qu'ils ne remportent malheureusement pas avec eux. Alors je vous en prie, votons cette motion, disons oui à plus de vespasiennes en ville de Genève. Si vous voulez y mettre de la peinture hydrophobe, pas de problème, je ne vois pas pourquoi on s'y opposerait, quoique ce ne soit pas à mon avis le problème principal.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (DC). Il va de soi que le Parti démocrate-chrétien est favorable à cette motion car il est important que Genève dispose de toilettes pour enlever ces odeurs nauséabondes qui incommodent nos narines lorsqu'il fait trop chaud. Donc notre parti votera oui à cette motion.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti** (LR). Le Parti libéral-radical soutiendra cette motion pour plus de toilettes publiques. C'est la fonction de la Ville. Il faut en effet que cette dernière propose des toilettes convenables et propres à ses habitants et aux touristes. En revanche nous ne soutiendrons pas l'amendement proposé par les socialistes car la peinture hydrophobe se révèle finalement inefficace et assez coûteuse, selon ce qui nous a été dit en commission.

Effectivement, dans les années 2000 il y avait 70 toilettes en bon état et propres et maintenant il n'en reste plus que 55. Des propositions avaient déjà été faites, avec des crédits de quelques millions, dont un de 3 millions de francs, la proposition PR-705, qui avait permis de rénover 21 toilettes autonettoyantes de la première génération, donc un peu plus coûteuses.

Si on devait refaire des toilettes en urgence, il en faudrait une dizaine, autonettoyantes car au final le coût sera moindre, moins de main-d'œuvre, etc. Nous soutiendrons donc la motion.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Je vais entamer mon intervention en présentant toutes mes excuses à M<sup>me</sup> Magnin; vous transmettez, Monsieur le président. Je n'étais pas en train de rire, car je n'ai ni chien ni chat, malgré moi j'étais en train d'imaginer la scène... Je reviendrai rapidement sur quelques éléments qui ont été évoqués ce soir, pour tenter de recentrer un peu le débat. Ce qu'on a beaucoup entendu concerne les différents arguments contre ou en faveur des nouveaux modèles de toilettes.

Je pense que ce n'est pas ce qui est au cœur du débat, ni au cœur de la motion que le Parti socialiste vous propose, ni au cœur de l'amendement proposé par ce dernier. Le cœur du débat, ou plutôt le cœur de la demande socialiste, est un enjeu très simple: nous voulons que le Conseil administratif prenne au sérieux ce problème et que, indépendamment de tous les modèles de toilettes publiques qui puissent exister sur le marché, il nous présente une stratégie, un plan, cela a été dit par ma collègue Jannick Frigenti Empana.

Il est non seulement important que la Ville prenne cela au sérieux mais surtout qu'elle développe enfin une vision de l'ensemble du territoire municipal quant aux nuisances dues au pipi sauvage et par rapport aux différentes structures à développer. Bien entendu, la Ville ne pourra pas endiguer totalement les incivilités en lien avec cette thématique; on le voit avec les Fêtes de Genève, mais aussi partout.

Le seul souci, c'est que si vous donnez une amende de 275 francs lorsque quelqu'un va uriner dans la rue, à ce moment-là vous êtes obligé non seulement de fournir des structures adaptées pour ces personnes mais surtout de faire des campagnes de prévention, et à ce niveau-là en ville il y a un manque cruel. Et pour revenir sur cette histoire de peinture hydrophobe, le souci que l'on a rencontré en commission lorsqu'on a abordé ce point est que les services de la Ville de Genève prenaient cette peinture non pas comme moyen de prévention contre le pipi mais comme moyen de lutte.

Personne ne demande de recouvrir les bâtiments de cette peinture spéciale, qui est extrêmement chère et qui ne tient pas longtemps. Tout ce qu'on demande, comme cela a été réalisé en Allemagne, c'est de faire une action choc, qui dure deux semaines et lors de laquelle des panneaux sont posés, et pendant

cette période-là une campagne de prévention est effectuée. En aucun cas il ne s'agit d'un moyen de lutte, c'est plutôt un moyen de communiquer autour de ce problème et de chercher à sensibiliser les esprits par rapport à cette incivilité extrêmement courante.

C'est pour cette raison-là que le groupe socialiste, comme déjà dit, vous invite à accepter non seulement cette motion mais aussi cet amendement, beaucoup plus concret, que l'on vous propose, parce qu'après tout, une ville qui ne gère pas ses toilettes publiques, qu'est-ce qu'elle peut bien prétendre gérer?

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Je suis assez étonné, car il y a déjà passablement d'années que ce projet est venu à la commission des travaux et, à l'époque, notre cher magistrat M. Pagani nous avait dit que oui, on allait faire mais tranquillement, on cherche des budgets, ce n'est pas évident, il y a des travaux, etc. D'accord, mais maintenant ça a pris vraiment une lenteur inimaginable. Et vous poserez peut-être vous-même la question, Monsieur le président, puisqu'il faut que je m'adresse à vous en premier: ces pissotières existaient déjà dans le temps, et si on regarde un peu dans les archives, quand on est à tour de bras en train de préserver, d'enregistrer, etc., on peut retrouver les points stratégiques qui avaient été construits et prévus par nos ancêtres, non pas les Gaulois mais les Genevois.

Et je ne comprends pas qu'à l'heure actuelle on en a fait quelques-uns et puis il y a des quartiers où il n'y a rien. La population est vieillissante, Mesdames et Messieurs, alors je passerais pour les dames, mais il y a des messieurs qui sont à la retraite; tant mieux, c'est bien. Et il arrive un certain âge – la prostate, c'est la prostate! – auquel il n'est pas toujours évident de trouver un WC rapidement. Vous souriez, je comprends très bien ça, mais un jour vous en serez à dire: «Ah, mais nom d'une pipe, il faut que j'y aille parce que ça urge!» Eh bien, il faudrait qu'aujourd'hui on prévienne cela, Monsieur le président, car il y a certains endroits qui sont vraiment oubliés.

On va prendre comme exemple les enceintes au boulevard des Tranchées. Il y avait là-bas une pissotière, car c'est comme cela que ça s'appelait à l'époque. Ce n'était pas pour les dames, excusez-moi Mesdames, mais pour l'urgence ce n'était pas mal. Elle a existé pendant des années, il y avait même une petite fontaine à côté pour se laver les mains en sortant de cette espèce d'abri caché à la population, et les voitures passaient assez vite, donc ça ne gênait pas.

Ce que je ne comprends pas, c'est cette lenteur à réaliser déjà de vraies toilettes. Les précédents orateurs ont tous utilisé de magnifiques phrases et mis en avant de belles idées, mais rien ne se fait à l'heure actuelle. Une demi-douzaine de WC ont été posés, ils sont d'ailleurs pas mal, Monsieur Pagani. Certains sont même payants, ce que je trouve un peu dur; à la place de la Navigation il y

en a un et il faut mettre des sous pour y aller, et ce n'est pas comme à Champel où les gens ont facilement de la monnaie ou même de l'argent pour aller au petit coin.

C'est pour cela qu'ils vont à l'école de la rue de Zurich, c'est beaucoup plus pratique et c'est prévu... Je fais un peu d'humour, là, prenez-le comme ça. C'est vrai qu'il faut absolument voter pour le confort de la population, cela évitera des incivilités ammoniaguées, et j'en passe. Sur ce, pour rejoindre les précédents orateurs, il est clair que l'on va voter en faveur de ce projet qui est vraiment chaud.

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre est aussi en faveur de cette motion. Pour nous, elle met un peu trop l'accent sur les sorties nocturnes et pas assez sur les touristes visitant notre belle ville qui ne trouvent pas d'endroit pour aller aux toilettes. Bien entendu, comme M. Pastore vient de le dire, il faut aussi penser à nos seniors qui ont parfois besoin d'y aller plus souvent.

Nous refuserons en revanche l'amendement des socialistes, car la peinture hydrophobe que ce dernier demande d'appliquer est onéreuse et elle ternit les couleurs. Le magistrat nous a assuré que la Voirie est en train de tester d'autres matériaux, d'autres produits plus adaptés à cette situation.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (DC). Merci, Monsieur le président. J'avais oublié d'indiquer que le Parti démocrate-chrétien votera non aux amendements.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez tous compris que j'interviens au nom de M. Guillaume Barazzone, qui est en charge des toilettes provisoires. J'aimerais juste préciser que nous avons, il y a une quinzaine d'années, 70 toilettes publiques, qui étaient dans un état particulièrement scabreux, pour ne pas dire autre chose.

Nous en avons rénové 55 grâce à trois crédits d'investissement que vous avez bien voulu voter. J'ai un peu sur l'estomac, si j'ose dire, le dernier WC public que vous avez voté, qui devrait se trouver, s'il n'y avait pas d'opposition des habitants, au quai des Saules, qui est envahi l'été par des baigneurs le long du Rhône. C'est une toilette autonettoyante, coûtant particulièrement cher, qui a malheureusement fait l'objet de recours, nous ne pouvons donc pas l'installer tant que ces recours ne seront pas levés ou tranchés par les tribunaux.

Cela étant, je reste volontiers à disposition pour reconsidérer un certain nombre de toilettes publiques dans certains lieux, mais je ne pense pas que les vespasiennes soient la meilleure solution. Il y a des toilettes publiques qui sont hygiéniques comme les 55 que nous avons rénovées et qui suffisent amplement à celles et ceux qui veulent bien, parce qu'ils sont éduqués, s'y rendre. Ce sont des WC publics gratuits, comme à la place de la Navigation, Monsieur Pastore, alors que vous venez de dire le contraire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, du côté de M. Guillaume Barazzone il y a des recherches pour changer le modèle de ces toilettes provisoires, parce que je vous rappelle que notre ville respire beaucoup en été, avec des fêtes, et on ne va pas installer des toilettes fixes là où se déroulent des spectacles et d'autres activités ludiques; il faut effectivement avoir un certain nombre de toilettes mobiles à disposition, ce que nous nous engageons à faire. Le Conseil administratif recevra donc avec bienveillance cette motion. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je demande votre plus grande attention car je vais d'abord vous faire voter l'amendement de M<sup>me</sup> Frigenti Empana, et ensuite je vous ferai voter, si vous le refusez, les amendements de la commission, qui préconisent le contraire pratiquement de ce qui est demandé par l'amendement socialiste.

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Frigenti Empana est accepté par 40 oui contre 27 non.

**Le président.** Cet amendement accepté rend donc caducs les amendements de la commission. Je vous fais maintenant voter la motion telle qu'amendée par la plénière.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (67 oui).  
(*Applaudissements.*)

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer une stratégie municipale en réponse au phénomène du «pipi sauvage».

Notamment:

- en développant une campagne de sensibilisation dans les lieux critiques à l'aide de peinture hydrophobe;
- en disposant des toilettes éphémères en période estivale et dans les lieux à forte fréquentation;
- en prenant toute mesure en faveur d'un accès facilité aux lieux d'aisances dans les quartiers à forte fréquentation.

La recommandation est ainsi conçue:

#### *RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de présenter un crédit d'investissement permettant la réalisation de cette invite.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

#### **7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso et Corinne Goehner-da Cruz: «Vol de vélos à Genève: stop à l'impunité!» (M-1155 A)<sup>1</sup>.**

##### **Rapport de M<sup>me</sup> Helena Rigotti.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 15 septembre 2015. La commission s'est réunie pour traiter cette motion sous les présidences de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier le 4 février 2016, de M<sup>me</sup> Olga Baranova les 10 et 17 novembre 2016, de M<sup>me</sup> Fabienne Baud les 31 août, 9 novembre et 7 décembre 2017. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik et M<sup>me</sup> Cristina Iselin, que la rapporteuse remercie de leur travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 715. «Mémorial 175<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnement, 7198.

**Rappel de la motion***Exposé des motifs*

Le vélo est un moyen écologique, rapide et silencieux de se déplacer en ville. Il permet de diminuer l'impact du trafic automobile en ville et encourage une pratique sportive et récréative bonne pour la santé. La maniabilité de ce mode de transport a toutefois son revers. Ce véhicule est facile à voler, étant le plus souvent attaché dans l'espace public avec un cadenas. Qui ne s'est pas déjà fait voler un vélo à Genève? Un moyen efficace de lutter contre ce fléau existe toutefois. Il doit rapidement être mis en œuvre.

Considérant le fait que:

- à Genève et en Suisse, plus de 40 000 vélos sont volés chaque année;
- seuls 1% des vélos volés sont restitués à leur propriétaire;
- la disparition de la vignette vélo en 2012 a rendu les cycles encore plus anonymes et vulnérables;
- les assurances privées doivent déboursier chaque année plus de 60 millions de francs pour rembourser les citoyens lésés;
- près d'un quart des cyclistes renoncent au vélo après s'être fait dérober le leur;
- l'expérience faite par la police néerlandaise de placer des mouchards Global positioning system (GPS) sur des vélos placés dans l'espace public a fait chuter de plus de 40% le nombre de vélos volés;
- un journaliste de Genève a fait la démonstration spectaculaire de l'efficacité de cette méthode<sup>1</sup>,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'activer la police municipale afin d'équiper des vélos de mouchards GPS pour les placer et déplacer dans l'espace public afin de tracer, identifier et arrêter les voleurs de vélos. Ces vélos marqués auront aussi un pouvoir dissuasif pour protéger du vol l'ensemble du parc cycliste de la ville.

**Séance du 4 février 2016***Audition de M. Thévoz, motionnaire*

M. Thévoz précise que cette motion date du 29 octobre 2014. Il présente les considérants et explique qu'en Suisse il y a plus de 40 000 vélos volés par année. A Genève ce sont 3000 vélos volés, ce qui représente environ 8 à 9 vélos par jour. Ces chiffres ne prennent en compte que les plaintes déposées pour vols, les

---

<sup>1</sup> <http://www.lematin.ch/suisse/Nous-avons-traque-des-voleurs-de-velos-par-GPS/story/16409567>

chiffres réels étant plus élevés, de moitié. Cette situation est aggravée par le fait que depuis 2012 la vignette obligatoire pour les vélos ne l'est plus.

Il poursuit et explique que les vélos retrouvés représentent 1% des cas, en sachant que 700 à 900 vélos demeurent à la fourrière, n'étant pas réclamés. Il constate que le système 305 actuel ne fonctionne pas très bien. La plupart des vols de vélos sont opportunistes. Les conséquences de ces vols représentent plus de 60 millions de francs, qui sont déboursés par les assurances, mais que parmi les utilisateurs de vélos, 70% d'entre eux cessent de faire du vélo après s'être fait voler le leur.

L'idée de la motion vise à trouver un moyen de lutter contre cette problématique. Afin d'illustrer une solution, il prend pour exemple la Ville d'Yverdon qui a mis en place un système de puce intelligente, montée sur le vélo. Ce système se nomme Trakyv.

M. Thévoz explique que la Ville s'équipe de balises qui permettent de couvrir la ville. En cas de vol, la personne peut activer la puce, sur son vélo, afin de retrouver son bien avec une précision de 30 m.

L'achat de la puce coûte entre 60 et 70 francs. La Ville d'Yverdon en a tiré un bilan positif. Ce dispositif comporte également un aspect dissuasif. Il poursuit et explique que la Ville de Lausanne souhaite également s'équiper de ce système; elle estime le coût pour l'installation des bornes à 70 000 francs. Ce système peut également être étendu, du moment que la couverture géographique s'étend à plusieurs autres villes. La Ville de Vevey envisage également d'utiliser ce système.

Il continue et explique que la motion de 2014 était déjà en phase avec ces nouvelles technologies, cependant il estime que l'invite de la motion devrait être amendée.

L'invite était la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'activer la police municipale afin d'équiper des vélos de mouchards GPS pour les placer et déplacer dans l'espace public afin de tracer, identifier, arrêter les voleurs de vélos. (...)» Il explique que lorsque cette motion a été rédigée la technologie Trakyv n'était pas encore développée.

Il propose donc de modifier ainsi l'invite de la motion: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un système de balise Trakyv ou équivalent afin que les personnes équipées de puces sur leurs vélos puissent les activer en cas de vol et retrouver leur bien.»

Il aborde ensuite le thème de la sphère privée en se questionnant sur le fait qu'un tel dispositif puisse violer la vie privée des usagers. Il estime que le système Trakyv est optimal, car la puce n'est activée qu'en cas de vol. Il propose également

d'auditionner l'association Pro Vélo qui a un système appelé Bicycode gravé sur le cadre. Cependant, ce code n'identifie que le cadre de vélos, ce qui ne permet pas de retrouver son vélo, ou du moins de localiser sa présence, s'il n'a pas été retrouvé.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire aimerait savoir si les différentes causes de vol étaient connues et revient sur l'exemple des vols de type opportuniste et se demande combien de pourcentage cela représente. La seconde question concerne l'équipement des vélos avec ces puces. Il souhaiterait savoir s'il n'y aurait pas un moyen de collaborer avec les assurances afin que, dans une moindre mesure, ces derniers puissent participer aux frais, comme le dispositif vise entre autres à diminuer les vols et donc les remboursements des assureurs.

M. Thévoz proposerait d'auditionner des membres de la police afin d'avoir des chiffres plus précis car les causes de vols sont variables. Il ne possède pas de chiffres à présenter sur cet aspect. Quant à la question des assurances, il estime que c'est une bonne idée et propose d'entendre les responsables des Villes ayant déjà entrepris l'installation ou des réflexions concernant des systèmes tels que Trakv. Il cite comme exemple M. Junod de la Ville de Lausanne.

Un commissaire revient sur le vol d'usage, qui est peu condamné par les tribunaux. Il souhaiterait savoir quelle proportion des vélos électriques sont volés. En effet, ces vélos étant plus chers, il aimerait savoir si la tendance est à la baisse, ou à tendance similaire. Il explique que son parti avait fait une proposition, qui avait été refusée, de faire graver les cadres des vélos. Il souhaiterait savoir si les motionnaires avaient également envisagé ce genre de systèmes.

Le motionnaire répond qu'il y a de plus en plus de vols de vélos électriques. Il n'a pas de chiffre, mais suppose que la police pourrait en fournir. Sur la question de la gravure d'un code sur le cadre, en se référant à sa présentation, qui citait l'association Pro Vélo et sa démarche concernant le Bicycode, il explique que cette technique permet assez peu de retrouver un vélo volé.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions concernant le système des balises. A savoir: si le vélo, une fois la frontière passée, était encore localisable. Et dans quelle mesure ce système est généralisable.

M. Thévoz répond que cela fonctionne dans la zone couverte par les balises. Cependant, ce système dépend de l'étendue du réseau et de la couverture géographique des balises.

Un commissaire souhaiterait connaître le coût de l'installation et qui prend en charge celle-ci, ainsi que les modalités des services proposés, c'est-à-dire s'il

s'agit d'un prix fixé, ou d'une formule sous forme d'abonnement qui devrait être payé à l'entreprise Dual Network, qui détient la technologie. Elle souhaiterait également avoir des informations concernant la protection des données car, au vu de la législation actuelle, les données conservées sur la puce, même inactive, sont la propriété de l'entreprise Dual Network; elle aimerait connaître les garanties que cette société et ces données ne soient pas approchées par des services de police ou autres acteurs intéressés à ces dernières.

M. Thévoz explique que ces technologies sont encore en développement. Les Villes qui ont expérimenté ces systèmes se sont certainement penchées sur ces aspects et auront sans doute des réponses ou des pistes de réflexion à amener. Les personnes sont toujours libres d'acheter ou non de telles puces.

La même commissaire explique l'existence déjà des revendeurs de ce système à Genève et que les utilisateurs ont déjà accès aux services de Trakyv par le biais d'une application smartphone.

A la question d'un commissaire sur le fonctionnement de la puce, M. Thévoz répond que celle-ci est installée par un simple point de colle sur le cadre. Il revient sur l'intervention de la commissaire précédente en expliquant qu'il existe visiblement un système qui est compatible avec les smartphones permettant la localisation de la puce et dans un second temps un système de balise, comme celui mis en application par la Ville d'Yverdon.

Le commissaire précédent demande des précisions sur l'aspect écologique de durée de vie ou de fonctionnement du système. Le motionnaire ne peut répondre mais suppose qu'avec une puce et la miniaturisation des technologies cet aspect n'est pas spécialement problématique.

Le commissaire revient sur l'invite de la motion; il souhaitait empêcher le vol, alors qu'au final l'objectif est plus de retrouver son vélo. Le motionnaire répond que le but de la motion est de créer un effet dissuasif.

M. Thévoz répond à une commissaire sur sa question de l'existence de cadenas plus sophistiqués que d'autres afin de prévenir des vols, qu'aucun cadenas ne résiste même s'il en existe certains plus robustes que d'autres.

Il répond ensuite à la même commissaire, qui demande d'où la puce est activée lorsqu'il y a un vol, que cela fonctionne grâce à une application web. Cette même commissaire souhaiterait savoir si l'entretien des bornes engendre un prix.

Le motionnaire ne peut malheureusement pas répondre et estime que la motion ne va pas aussi loin. Cette dernière demande au Conseil administratif de travailler à mettre en place de tels systèmes, il suppose qu'il jugera de la meilleure solution. Néanmoins, il estime que la motion et le sujet devraient être un peu affinés par la commission.

Une commissaire souhaiterait savoir si une unité de police devait être créée afin de s'occuper de la récupération de ces vélos. Elle explique que pour poser plainte il faut une facture afin que la police puisse agir. Elle estime que ce système est bon, mais qu'il possède peu de garanties.

M. Thévoz répond que, concernant la police municipale, 200 postes environ vont être créés. Les effectifs étant renforcés, cela rentre dans un mandat d'une police de proximité. Quant à la nécessité de présenter une facture afin de pouvoir porter plainte, il estime que ce nouveau système pourrait pallier cette problématique par sa puce qui représente un aspect légitime. En améliorant et en fournissant ainsi les outils à la police, cela les aidera dans leur tâche.

Une commissaire demande pourquoi ne pas activer la balise dès qu'elle est placée sur le vélo.

M. Thévoz répond que la masse de données créées ne pourrait sans doute pas être stockée et évoque aussi la problématique en ce qui concerne la protection des données.

Un commissaire revient sur l'invite de la motion, il explique qu'elle devrait être modifiée, car l'objectif de celle-ci est de se munir d'un système de traqueur municipal du type proposé par la motion Trakyv. Il mentionne une motion que lui-même a déposée concernant le concept de Smart City. En effet, ce système rentre tout à fait dans le concept proposé; un service offert aux citoyens tant au niveau de la communication que de l'interactivité.

M. Thévoz répond qu'en effet il est nécessaire de modifier l'invite. Et il abonde dans le sens du commissaire en prenant l'exemple d'une motion déposée par un autre commissaire concernant les parkings intelligents. Il ajoute que certains systèmes indépendants existent déjà concernant les vélos. Cependant ce système est assez cher et pas forcément compatible avec tous les vélos.

La présidente souhaiterait savoir comment les motionnaires comptent agir pour ce qui est du rapport avec les autres communes. Puisque le débat ici ne porte que sur la commune de Genève.

M. Thévoz estime que si cette motion est discutée au Conseil administratif, il est possible que le concept puisse être discuté avec les autres communes.

Une commissaire souhaiterait reprendre la question posée par la présidente concernant les limites du système à l'échelle communale. Il existe déjà des GPS qui sont disponibles pour équiper les vélos. Et s'il ne serait pas mieux de faire connaître ce genre de système, comme solution rapide.

M. Thévoz revient sur sa présentation en citant les exemples des Villes de Lausanne et Yverdon qui ont pris ce système.

*Discussion et vote éventuel*

Un commissaire souhaiterait avoir une idée du système qui serait mis en place, certains aspects techniques, etc. Il explique que l'invité devrait être correctement libellé afin de que la motion soit cohérente vis-à-vis du désir des motionnaires.

M. Thévoz redonne sa proposition d'invité: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un système de balise Trakyv ou équivalent afin que les personnes équipées de puces sur leurs vélos puissent les activer en cas de vol et retrouver leur bien.»

La présidente met au vote l'amendement qui vise à modifier ainsi l'invité de la motion M-1155: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un système de balise Trakyv ou équivalent afin que les personnes équipant leurs vélos de puces puissent les activer en cas de vol et retrouver leurs biens.»

L'amendement est accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG).

Un commissaire souhaiterait avoir plus d'information sur le type de système Trakyv afin que la motion soit envoyée au Conseil administratif avec des éléments concrets de réflexion. Il propose donc l'audition de Trakyv ou des représentants d'un autre système équivalent.

Le motionnaire propose d'auditionner les municipalités de Lausanne ou d'Yverdon afin d'avoir plus d'informations sur les coûts et les autres aspects soulevés.

Le commissaire précédent explique que Trakyv possède déjà un responsable de presse et que ce dernier pourrait répondre aux questions car il représente le système intégré à la Ville d'Yverdon et donc la collectivité.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de Trakyv, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 11 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG).

**Séance du 10 novembre 2016**

*Audition de M. Pierre-Alexandre Nuoffer et de M. Guillaume Beauvert, associés chez Trakyv*

M. Nuoffer commence sa présentation et explique que le système Trakyv est une solution complète destinée aux autorités pour ce qui est des problèmes de sécurité, mais également en ce qui concerne l'utilisation du domaine public, et qui apporte une solution pour gérer le grand nombre de vélos en circulation.

Il explique que le vol décrédibilise les efforts déployés par les autorités pour le transport multimodal. Et que les gens ont tendance à changer de mode de transport après avoir été volés plusieurs fois.

L'industrie du vol de vélos est très lucrative et il y a de réels réseaux qui se sont construits autour ces pratiques.

A Genève, un quart des cyclistes renoncent au vélo après le premier vol. En 2014, 3500 vols ont été déclarés. Il précise que Pro Vélo avance le chiffre de 60% des vélos volés qui sont déclarés pour différentes raisons telles que la perte de la facture ou le manque de temps des utilisateurs pour effectuer un dépôt de plainte. Le nombre de vélos volés est de 90 000 à 110 000 selon Pro Vélo. Il y a 13% d'augmentation de vols de vélos par année, d'autant plus que les vélos deviennent plus chers, avec l'arrivée des vélos électriques.

Le taux d'élucidation est de 1%. Ce qui tend à créer une impunité pour les voleurs.

Un commissaire souhaiterait savoir si l'une des raisons pour lesquelles les gens ne déclarent pas leurs vélos volés est qu'ils l'auraient eux-mêmes volé ou que ce dernier aurait déjà été volé.

M. Nuoffer répond que dans certaines agglomérations, où il y a des populations de consommateurs de substances illicites, les problématiques de vol dans des vues de reventes font partie des typologies qui peuvent être rencontrées. Le recel de vélos est un commerce valable. Les vélos sont échangés entre les villes et rarement revendus dans les mêmes endroits.

Concernant l'aspect sécuritaire, le vol de vélos représente 87% des véhicules volés. Le sentiment d'insécurité que cela provoque est profond. Et les autorités n'ont pas de moyen de lutter contre ces vols de manière efficace. Trakv est une réponse commune touchant plusieurs aspects. Dans un premier temps, c'est une réponse institutionnelle. La puce, l'emballage et le reste du produit sont fabriqués entre Genève et Lausanne. C'est un partenariat privé-public.

M. Nuoffer présente donc un petit rappel historique concernant le partenariat entre la société et la Ville d'Yverdon qui rencontrait un réel problème avec le vol de vélos. Il explique que suite à la mise en place de ce système, des mandats de séquestre ont été délivrés. Ces derniers ont été rendus possibles grâce à la force des ondes radio qu'émet la puce et qui ont donc permis de détecter les vélos volés, même au travers de parkings ou autres abris clos.

Fin 2014, la Ville d'Yverdon a mandaté la société afin de produire un prototype qui pourrait être placé dans un vélo. Il précise que la Ville d'Yverdon a fait partie du processus de recherche. Les premiers prototypes ont été testés et vendus à Yverdon. Il y a aujourd'hui 45 points de vente en Suisse romande; ils ont stoppé

les demandes de points de vente afin de pouvoir répondre à la demande et gérer la production ainsi que le suivi.

Il présente ensuite deux petits films, qui traitent de ce sujet et retracent l'interview d'un municipal lausannois en charge de la police, qui souhaite développer ce système au sein de la ville de Lausanne. Ils sont également en contact avec la Ville de Zurich afin de développer ce système en Suisse alémanique. Il explique que ce système est une solution collective et précise qu'il n'y a pas d'information directe entre le smartphone et la puce, mais qu'elle passe avant par un serveur puis qu'elle est distillée. Pour avoir accès aux données de localisation, il faut déposer une plainte auprès de la police et entrer le numéro de la plainte dans l'application smartphone. Ce système n'est pas direct.

Pour les municipalités et les Cantons c'est un outil intéressant, car le coût est très limité et permet d'offrir une réponse concrète aux problématiques de vol, mais également en termes de statistiques, sur le nombre de vélos en circulation. Les polices cantonales et communales sont habilitées différemment en fonction des cantons, par exemple à Lausanne, la police municipale est habilitée à traiter des affaires judiciaires, ce qui n'est pas le cas à Genève. Il précise que la solution Trakyv ainsi que la centrale de traitement peuvent fonctionner sous différentes typologies en fonction des services de police dans des contextes cantonaux différents. Et que les informations peuvent passer d'un service de police municipale à un service de police cantonale et vice versa.

En ce qui concerne la fourrière, les vélos sont un cas sensible à gérer. Quant à la gestion de l'espace public, il explique que la solution Trakyv permet de gérer au mieux les vélos et leurs emplacements.

La puce est fabriquée dans la région, fonctionne durant dix ans, sans abonnement et sans recharge. Elle est vendue 79 francs pour dix ans. Et ne nécessite aucun entretien ni aucune recharge. L'intérêt de ce système est de suivre une population de vélos et moins des vélos individuels. Le premier applicatif est personnel, le second est un applicatif pour les autorités.

L'application permet de créer un compte personnel. Sur ce dernier l'utilisateur peut ajouter tous les vélos qu'il souhaite identifier. Il se doit de remplir les informations telles que le numéro de série, une photo et également une copie de la facture afin que ces données puissent être enregistrées dans les systèmes puis réactivées, en cas de plainte, et permettre ainsi de localiser le bien volé et de le restituer.

Il existe plusieurs manières de faire. En fonction des communes il est possible que l'information concernant la position ne soit disponible que pour les services de police compétents. Les polices ont accès à une centrale d'engagement. Le système historise les informations sur les vols de vélos, le vélo et son propriétaire. Toutes les actions sont prises en note et ainsi cartographiées sur une carte communale ou cantonale en fonction des besoins de service de police.

Les puces Trakyv émettent en permanence leurs numéros spécifiques par onde radio. Les balises de détection, au nombre de 870 dans le canton de Vaud sous une forme mobile, peuvent être placées dans des véhicules tels que ceux de la voirie ou ceux de la police et permettent alors à l'information de transiter par ces balises. Il précise que l'information n'est pas accessible directement. Toutes les déclarations faites par le système sont régies par la police, ce qui prévient les utilisations excessives de ce système.

Les points fixes de balises permettent de faire du comptage afin de connaître le nombre de vélos ou simplement d'évaluer une population de vélos à un point de passage précis. Il ajoute que les revendeurs du système Trakyv sont eux aussi dotés de balises fixes. Ces éléments créent donc un réseau. Il montre alors une carte du canton qui illustre que la ville de Genève est déjà partiellement couverte.

Concernant les chiffres, après avoir appelé les services de la mobilité, il n'a pu recevoir que des chiffres approximatifs qui stipulaient qu'environ 80% des ménages possédaient un vélo. Sur Genève, 2159 puces ont été posées en six mois; 2% de ces puces ont déclaré un vol et seulement 60% des gens sont allés jusqu'à la fin du dépôt de plainte; 61% des vélos ont été lus par le réseau. Ce chiffre doit être mis en corrélation avec les 2,5% de vélos qui sont des cas résolus en Suisse et les 1% à Genève. Ce chiffre peut être expliqué par la présence de la frontière, qui fait que certains vélos disparaissent sans avoir pu être «lus» par le système.

Avec la densité actuelle du réseau, qu'ils estiment insuffisante, le temps de détection d'un vélo est de neuf heures. Ils disposent de huit magasins spécialisés à Genève.

Sur le canton de Vaud, un groupe de 17 polices a rejoint un groupe de travail afin d'intégrer l'«e-plainte» dans le système Trakyv afin que les utilisateurs puissent faire un dépôt de plainte directement par l'application. Le but étant de simplifier les démarches.

Concernant la protection des données il explique que dans le cas de Trakyv, ils y ont porté une attention particulière. En effet, pour suivre un vélo, une plainte doit être déposée, et c'est seulement ensuite que les données de localisation sont accessibles.

Il est possible de faire de la statistique avec les données recueillies. Les serveurs qui contiennent les informations des utilisateurs et ceux qui suivent les puces sont séparés. Il n'y a que la société qui est en mesure de regrouper ces informations si cela est nécessaire afin de garantir un anonymat total aux personnes. Ces bases de données sont gérées aux termes de la législation suisse sur les sécurités informatiques. Il explique que la couverture médiatique est importante et qu'ils ont déjà rencontré de nombreuses personnalités politiques dans le cadre de ce projet.

Cet outil permet de gérer et centraliser puis distiller l'information. Il précise que les données transmises sont «nettoyées» et qu'ainsi le traitement de la plainte aboutit en général à un résultat satisfaisant.

M. Nuoffer insiste sur le fait qu'il est important qu'il y ait un partenariat plus important avec les autorités. Il propose donc de poser plus de bornes fixes afin de pouvoir mieux contrôler et gérer la population de vélos. Les questions qui sont posées autour du vélo et de la mobilité sont politiques. Il faudrait placer environ 50 points fixes, qui seraient payés par une redevance par point. Il s'agirait également de rajouter des points mobiles qui aideraient à densifier le réseau. Pour les Villes, un forfait permet d'avoir accès au système de gestion et de traitement des informations.

#### *Questions des commissaires*

Un commissaire souhaiterait savoir si la puce est sensible aux dommages et si cela n'ajouterait pas une procédure en plus pour un vol.

M. Nuoffer répond qu'il faut penser en termes de population de vélos, afin de pouvoir les protéger et réduire les vols. M. Beauvert précise que la puce est couverte par une résine très résistante qui est collée avec une colle spéciale. Retirer la puce ne pourrait donc se faire que difficilement sur le domaine public, car cela nécessiterait un chalumeau ou une meuleuse. Grâce au système, il est possible de déceler des patterns de voleurs. Et ainsi de découvrir les techniques des voleurs.

Un commissaire souhaiterait savoir si toutes les informations étaient collectées par le système Trakv et ce que deviennent ces dernières.

M. Nuoffer répond que la Ville procède déjà au comptage de vélos. La réponse statistique, en termes de comptage, est une des solutions apportées par le système Trakv. Cependant il précise que les informations sont souvent «vidangées».

M. Nuoffer répond à un commissaire sur la question du retour de la municipalité d'Yverdon, qu'actuellement les chiffres et proportions sont plus ou moins ceux de Genève, voire un peu mieux. A Genève il y a un problème douanier mais ils sont en discussions avec les gardes-frontières pour pouvoir stopper les trafics de vélos.

M. Nuoffer répond à la question du commissaire précédent sur la portée de la puce que cela varie en fonction de nombreux éléments, car la puce émet un signal radio. Le signal se projette entre 40 et 120 m. La lecture du signal et sa localisation sont traitées par un algorithme qui précise la position afin de donner une estimation à 20 m près. Les ondes sont très puissantes et traversent toutes sortes de supports, du béton au bois, etc. Ce qui multiplie ainsi les potentialités de scanner des environnements complets.

Une commissaire souhaiterait savoir si le réseau couvre plusieurs villes en Suisse. Et s'ils avaient des concurrents qui proposaient des systèmes comme le leur.

M. Nuoffer répond que le réseau couvre toutes les villes équipées de balises. Concernant les concurrents, il existe des systèmes de propriétaire à vélo. Ce système GPS fonctionne en permanence et exige de payer un abonnement, car il n'y a foncièrement que deux connexions, l'une avec le vélo et la seconde avec son application. Cette solution n'est pas d'un grand intérêt pour les collectivités.

La même commissaire aimerait savoir s'il existait des systèmes de la sorte pour les personnes âgées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer par exemple.

M. Nuoffer répond que d'autres applicatifs peuvent être faits avec ce réseau et que c'est envisageable de manière technique.

M. Nuoffer répond à la question d'une commissaire sur l'accessibilité de ces données pour les municipalités, qu'ils mettent en commun les données recueillies et les transmettent ensuite aux autorités.

M. Beauvert précise qu'une liste des vélos est fournie, dans le cas des gares par exemple, et que ce sont ces informations qui sont transmises. Cependant, les informations personnelles des usagers ne sont pas transmises.

La même commissaire questionne sur le respect du principe de proportionnalité concernant la protection des données et combien de temps sont stockées ces dernières.

M. Nuoffer répond que les données sont stockées et nettoyées en fonction des cas particuliers. Lors de plaintes, les informations sont stockées et suivies. Une fois la plainte classée, les informations sont effacées. Il précise que les numéros de puces sont désolidarisés de ceux de l'utilisateur, le couplage des données ne se fait que si une plainte est déposée.

M. Nuoffer précise, à la question d'un commissaire sur l'existence d'une solution de retrouver son vélo en cas d'oubli, qu'il n'y a pas de lien physique entre l'appareil, donc l'utilisateur et le vélo. Cependant, l'application permet un pense-bête et de marquer l'emplacement de son vélo.

M. Nuoffer répond à la présidente que la puce ne doit pas être changée après un vol.

## **Séance du 17 novembre 2016**

### *Discussion et vote*

Une commissaire souhaiterait auditionner la maire d'Yverdon. La présidente soumet au vote de la commission l'audition de la maire d'Yverdon, qui est acceptée par 8 oui (2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 7 abstentions (4 S, 1 Ve, 2 EàG).

### **Séance du 31 août 2017**

La présidente informe que la commission attend toujours un rapport d'évaluation de la mairie d'Yverdon. Les commissaires veulent-ils rendre le rapport sans intégrer celui de la mairie d'Yverdon?

Une commissaire pense que le Secrétariat du Conseil municipal doit les recontacter. Effectivement, la mairie d'Yverdon ne voulait pas répondre directement à la commissaire, précédente présidente. Ce rapport d'évaluation est un document important et doit être intégré au rapport de la motion M-1155. Cela permettra à la commission de savoir quel système utilise la mairie d'Yverdon et à quel point celui-ci conviendra à la Ville de Genève. D'ailleurs, il faudra certainement amender la motion M-1155 car à ce stade-là, l'invite telle que formulée ne correspond pas exactement à la teneur des travaux de la CSDOMIC. Les commissaires sont tous d'accord. La CSDOMIC intégrera le rapport d'évaluation de la mairie d'Yverdon au rapport de la motion M-1155.

### **Séance du 9 novembre 2017**

#### *Discussion et vote*

La présidente informe qu'elle fera le nécessaire dès demain pour que soient transmis aux commissaires les derniers documents en lien avec la motion M-1155.

### **Séance du 7 décembre 2017**

#### *Discussion*

La présidente rappelle que la commission a reçu la réponse de la mairie d'Yverdon.

Une commissaire remercie la commune d'Yverdon d'avoir réalisé ce rapport. De son côté, elle s'est permis de regarder avec l'entreprise Trakyv pour comprendre le développement de leurs activités en Suisse romande. Elle rappelle que la première rencontre avec Trakyv date maintenant de plusieurs mois. Le phénomène des vélos volés prend énormément d'ampleur: la Ville de Lausanne installe actuellement le système de Trakyv en partenariat avec la police municipale afin qu'elle ait accès à ces données. A Genève en revanche, l'utilisation de Trakyv est privée: si un particulier se fait voler son vélo et qu'il active la puce, c'est à lui d'aller le chercher. La Ville de Neuchâtel s'est également dotée de ce système. A Genève, bien que les collectivités publiques ne fassent pas les démarches, les HUG, l'IMAD et Genève Roule sont maintenant tous équipés de lecteurs Trakyv. La commune de Thônex a également mis ce système en place. Elle suggère à la commission d'amender la M-1155 pour rendre le Conseil administratif attentif à l'existence de ce système et leur demander d'étudier une collaboration avec Trakyv.

Une autre commissaire ajoute qu'au moment du dépôt de la motion et du début de son traitement par la commission, le système Trakv n'existait pas. Il était donc d'autant plus difficile d'entreprendre des actions en ce sens. Aujourd'hui, étant donné le développement et la mise en pratique de ce système, cette motion devient de plus en plus valable.

Un commissaire raconte s'être fait voler son vélo. En réalité, la plupart des vélos volés passent la frontière. Le vélo reste-t-il localisable s'il traverse la frontière ou la puce est-elle restreinte à une certaine zone géographique?

La commissaire explique que l'intérêt de Trakv est que le lecteur, fixe ou mobile, fonctionne via la radio, ce qui permet de garder une seule puce pendant dix ans sans qu'il faille changer la pile. L'ensemble des véhicules équipés de lecteurs mobiles sont localisables lorsqu'ils traversent la frontière. Elle ne sait pas si la France dispose de ce type de lecteur. Aujourd'hui la Suisse romande est couverte de lecteurs fixes et mobiles Trakv.

Le commissaire pensait surtout à la récupération des vélos par la police municipale. Comment agit-elle si le vélo volé a traversé la frontière?

La commissaire explique que la puce peut être suivie jusqu'aux USA.

Une commissaire ajoute qu'une machine doit passer à côté pour repérer le vélo. Il ne s'agit effectivement pas d'une puce GPS.

Le commissaire pense que ce problème relativise l'efficacité du système.

Un commissaire trouve cette motion très intéressante et relève que la plupart des vols de vélos sont des vols d'usage. Non seulement le propriétaire du vélo ne peut plus en faire usage, mais le vélo finit surtout sur le bas-côté d'une route jusqu'à rouiller. Le système proposé par Trakv est donc très intéressant: il permet à la fois de protéger les concitoyens du vol éventuel et de nettoyer les cadavres de vélos qui traînent.

Un commissaire a lu les procès-verbaux de cette motion avec attention et souligne que le problème est surtout que les gens qui se font voler leur vélo ne déposent pas de plainte pénale formelle. Or, la puce ne pourra être activée qu'après le dépôt de la plainte pénale auprès du poste de police. Comment remédier à ce problème?

Une commissaire précise que pour déposer plainte, la personne doit fournir la facture au poste de police.

Un commissaire indique que la facture du vélo n'est pas nécessaire pour porter plainte. Elle ne l'est que pour l'assurance.

Une commissaire affirme qu'aujourd'hui, la personne qui se fait voler son vélo et qui souhaite être couverte doit obligatoirement porter plainte. Elle pense que la mise en place de ce système incitera davantage les gens à le faire, puisque s'ils ne le font pas, ils ne pourront pas activer la puce. Aujourd'hui, le seul espoir pour le propriétaire d'un vélo volé est d'avoir une bonne assurance ménage.

Etant donné l'abandon de la vignette pour le vélo, le commissaire pose la question de l'utilité de ce système pour les vélos électriques. Ce système est-il utile, étant donné qu'ils sont identifiables par leurs plaques?

La commissaire explique que l'avantage du système Trakyv est qu'on peut mettre son contenant dans un sac à main. La personne regarde ensuite l'emplacement de l'objet ainsi que sa trajectoire. Aujourd'hui, les vélos électriques ont des plaques: les voleurs peuvent donc facilement les démonter, contrairement à une puce. Elle suggère d'amender la motion M-1155 comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre en place un partenariat avec Trakyv ou toute autre société exerçant la même activité.»

#### *Votes*

La présidente soumet sa proposition d'amendement au vote, qui est accepté à l'unanimité des membres de la commission.

Mise aux voix, la motion amendée est adoptée à l'unanimité des membres de la commission.

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre en place un partenariat avec Trakyv ou toute autre société exerçant la même activité.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova (S).** Je vais intervenir au nom du groupe socialiste. Je ne vais pas vous faire un long discours sur la problématique du vol de vélos, parce que cet objet a été voté à l'unanimité dans sa version amendée par la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. J'ai juste retrouvé quelques chiffres, sachant que c'est vraiment d'actualité: comme c'est de nouveau l'été, les gens sortent leurs vélos. En Suisse, chaque année, il y a 100 000 vols de vélos, et il y a une flambée de ces vols en ce moment à Genève. Le taux d'élucidation, soit celui du nombre de vélos retrouvés, est de 1,5%, autant vous dire que l'on ne retrouve quasiment jamais les vélos volés.

Un autre élément extrêmement important, et cela nous ramène à la question en fait de pourquoi l'Alternative et le groupe socialiste veulent associer la Ville à la lutte contre ces vols, c'est que la plupart des personnes victimes d'un vol de vélo ne vont pas en racheter un et vont utiliser d'autres moyens de mobilité comme la voiture, sachant qu'au début elles avaient une motivation, un élan important pour faire partie de la mobilité douce. C'est donc un problème de santé publique et de mobilité au sens large et pas seulement un problème de vol de biens particuliers.

Cette motion est très importante car, je l'ai déjà dit, c'est l'été, les gens sortent leurs vélos. Je pense que la Ville de Genève doit donner un signal clair qu'elle se préoccupe du vol de vélos, parce que la plupart des habitants de cette commune qui ont déjà possédé un vélo ont une histoire à raconter sur le vol, et dans ce sens-là c'est un véritable problème.

L'amendement que nous avons voté à l'unanimité en commission mentionne un système qui existe déjà en ville de Genève, Trakyyv, et c'est un énorme avantage. Bien évidemment, si le Conseil administratif dans ses travaux souhaite disposer d'un autre système plus économe ou plus intelligent, il n'y a aucun souci. Juste pour prendre l'exemple de la société Trakyyv, où le premier système de traçage de vélos a été mis en place à Yverdon-les-Bains; depuis 2015, dans cette commune, ils ont réussi à diviser le nombre de vols par deux. Bien sûr cela n'est pas seulement dû à la présence de cette puce, qui tient d'ailleurs dix ans dans un vélo, mais c'est surtout dû au fait que c'est extrêmement dissuasif, sachant qu'à l'échelle d'une commune un certain pourcentage de vélos sont protégés par ce système qui est enclenché uniquement en cas de vol.

Dans ce sens, une chute de 50% est extrêmement importante, et je pense que la Ville de Genève doit s'associer à ces systèmes contre le vol des vélos à large échelle, notamment parce que différentes communes, que ce soit Yverdon-les-Bains, Lausanne mais aussi Thônex, collaborent activement au niveau de leurs polices respectives avec ce système-là. C'est pourquoi le groupe socialiste vous invite à renvoyer cette motion amendée au Conseil administratif pour en tout cas tenter de lutter contre ce problème. (*Applaudissements.*)

*(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)*

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Cette motion est en quelque sorte une passerelle entre un monde ancien et un nouveau monde puisqu'il s'agit – c'est une des mesures – de favoriser la mobilité douce. Nous avons constaté ces dernières années, et nous le voyons encore aujourd'hui, une augmentation du nombre

d'utilisateurs du vélo comme moyen de déplacement modal, malgré les nombreux inconvénients. Au fait par exemple que nous n'ayons pas de passerelle parfois pour traverser le lac, mais aussi parce qu'il faut développer les moyens de parcage, les parkings sécurisés. Le risque de se faire voler son vélo est en effet souvent un handicap pour le développement de cette mobilité.

En ce qui concerne les Verts, nous sommes favorables à cette motion et à toutes les mesures qui favoriseraient la mobilité douce; des parkings sécurisés, séparer les piétons des vélos en construisant des passerelles au bord du lac, par exemple, c'est certainement quelque chose que nous souhaitons tous ardemment et rapidement. Pour revenir à ce système, il est important de préciser qu'il est sans abonnement, qu'il facilite la recherche des vélos, que sa mise à disposition est rapide. Il permet d'augmenter considérablement le nombre de cas de vols résolus à la satisfaction des lésés et ne suppose quasiment pas d'investissement.

Pour ces raisons, dans la ligne de la majorité de la population et, j'en suis persuadé, de ce plénum, bien que l'on ait assisté tout à l'heure à un petit retour en arrière concernant la mobilité douce en refusant de voter sur la passerelle du côté du pont du Mont-Blanc, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à poursuivre ce chemin positif de favoriser la mobilité douce en votant cette motion; c'est en tout cas ce que vous demande le groupe des Verts. (*Applaudissements.*)

**M. Pascal Spuhler** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement le vélo est un sujet qui occupe beaucoup ce plénum, et je voudrais juste, Monsieur le président, corriger les propos de M. Gomez, qui disait que nous avons refusé la passerelle. Que nenni, Monsieur Gomez, nous ne l'avons pas refusée, elle a été renvoyée en commission parce que cette dernière n'a pas fait son travail, puisqu'elle n'a pas auditionné la CGN. (*Protestations. Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, j'aimerais bien que l'on reste sur le sujet, Monsieur Spuhler.

*M. Pascal Spuhler.* J'y suis, Monsieur le président...

**Le président.** Vous n'y étiez pas, mais ce n'est pas grave...

*M. Pascal Spuhler.* Si, je parlais de vélo, et je pense effectivement qu'aujourd'hui nous avons besoin de mettre des installations efficaces pour les vélos, car lors de nos pérégrinations à deux-roues, lorsque l'on veut stationner

celui-ci près des fameuses épingles à vélos, bien souvent nous y trouvons des épaves qui traînent car personne ne vient les récupérer. On ne les retrouve pas puisqu'elles ne sont pas identifiables, n'ayant plus de plaques d'immatriculation.

Alors, Mesdames et Messieurs, en effet nous avons étudié en commission le système qui est proposé dans la motion, et je pense que la Ville devrait se pencher sur un système de type Trakvy qui permettrait à tous les abonnés de retrouver leur vélo rapidement. Aujourd'hui, lors de l'achat d'un vélo électrique, ces systèmes sont souvent incorporés; ils sont assez luxueux mais efficaces. Un ami qui s'était fait voler son vélo électrique il y a quelque temps l'a retrouvé dans les heures suivantes en le traçant sur le portable, c'est comme ça que ça fonctionne maintenant. Le voleur a été appréhendé immédiatement et le vélo, récupéré.

Je suis en faveur de ce genre de système, d'une part cela évitera de se faire voler, dépouiller de son bien. Le vélo est un moyen de transport en premier lieu, et lorsque vous vous déplacez d'un point A à un point B, et que lorsque vous désirez récupérer votre engin vous ne le retrouvez plus, vous êtes bien embêté. D'autre part cela ne peut qu'inciter les gens à conserver leur bien, et éviter ces épaves de vélos qui traînent dans tous les coins de rues et qui embêtent ceux qui ont besoin de ces espaces libres.

Je ne peux donc que soutenir cette motion, qui va dans le bon sens, dans le sens de la mobilité douce, il est vrai, je le reconnais, Monsieur Gomez, vous transmettez, Monsieur le président, et effectivement qui est un bienfait pour la Ville et pour ses habitants qui utilisent le vélo et qui aiment utiliser le vélo. Merci, Monsieur le président.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous n'avons été saisis d'aucun amendement, donc je vais vous faire voter cette motion telle qu'amendée en commission, je vous lis rapidement ce qui est en ressorti (*le président commence à lire mais est interrompu; remarques*). Je suis désolé, je n'avais pas vu que plusieurs d'entre vous se sont inscrits au dernier moment. Donc je rembobine et je passe la parole à M. Pierre Scherb.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Merci, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre a été sceptique par rapport à cette motion qui demandait au Conseil administratif de mettre en place un système antivol pour les vélos. Pourquoi? Parce que auparavant les vélos étaient équipés d'une vignette et ce problème n'existait pas. Aujourd'hui on ne peut plus les identifier, et c'est surtout pour cette raison que les vélos sont facilement volés et transportés à l'étranger. Est-ce vraiment à la communauté de payer pour les propriétaires de vélos? Nous avons des doutes, mais la question ne se pose plus actuellement car la

commission a voté un amendement qui demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre en place un tel système. Le Conseil administratif pourrait aussi évoquer cette problématique dans son étude, et ce sera ensuite au Conseil municipal à nouveau de décider de l'application de ce système ou pas. Notre parti recommande donc d'accepter cet amendement et la motion amendée.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (DC). Le Parti démocrate-chrétien est favorable à cette motion car en commission nous avons entendu et écouté le fondateur de Trakyv, qui est un citoyen suisse et, si je ne m'abuse, genevois. Nous avons trouvé son système très innovant et aussi favorable à une baisse du nombre de vols de vélos car il est possible, grâce à cette puce, de les retrouver même en France voisine. En effet, beaucoup de nos vélos sont volés, et on en retrouve en France voisine. Le Parti démocrate-chrétien est donc en faveur de tout ce qui permet de retrouver nos vélos et de faciliter la mobilité douce.

**M<sup>me</sup> Helena Rigotti** (LR). Le groupe libéral-radical soutiendra également cette motion, d'ailleurs je vais faire court car en commission cette motion a été acceptée à l'unanimité et j'ai l'impression que ça va être la même chose ici. Juste pour dire que les Villes de Neuchâtel et de Lausanne ont déjà installé ce système; il faut en effet faire le nécessaire pour lutter contre le vol des vélos et notre parti y est absolument favorable.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on va voter cette motion amendée mais il faut tout de même rester modeste quant au fonctionnement de ces puces. En l'occurrence mon fils avait deux vélos avec la puce, il se les est fait voler les deux, personne ne les a retrouvés et la police ne s'en occupe pas du tout, en disant: «C'est un système privé, on ne s'occupe pas de ça, ce n'est pas comme ça que l'on se lance à la recherche des vélos.» Résultat des courses, ces vélos n'ont jamais été retrouvés. Il faut savoir raison garder, mais en Suisse et à Genève on a tellement été laxistes que finalement on ne s'est pas occupés de la problématique de la délinquance qui est plus large, et on en arrive à des situations tellement aberrantes que des vélos disparaissent jour et nuit, puisque un mois après s'être fait voler son premier vélo, mon fils s'est fait voler le deuxième, dans un garage fermé, avec la puce et un cadenas.

Il ne faut pas rêver en se disant que ce système va tout résoudre, on va voter, on verra bien ce qu'on peut en faire et espérer que ça marche, ou se demander si la situation actuelle est due au laxisme, à l'angélisme de la gauche, qui estime que pour les petits délinquants on leur donne une claque et demain ils ne recommenceront pas. Eh bien non, malheureusement on constate qu'on en arrive à des

situations de ce genre que vous appelez des incivilités parce que ça vous fait plaisir de dire ça, ce n'est pas bien grave, ce sont de petites bricoles... Qui vole un œuf vole un bœuf! On se fait voler, nos enfants et d'autres se font voler leurs vélos à longueur de journées et d'années, et on ne résout pas cela simplement en tendant la joue gauche car on a reçu une claque sur la joue droite. Malheureusement ce n'est pas comme ça que ça se passe. On peut voter cette motion, ça ne mange pas de pain, on verra bien ce qu'on en fait, si on améliore la situation, mais je n'y crois que moyennement.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche, qui compte dans ses rangs des victimes de ce fléau, est favorable à cette motion. Nous sommes convaincus par les arguments et le travail de la commission, donc nous vous invitons à accepter cette motion.

**M<sup>me</sup> Olga Baranova** (S). Je vais très vite répondre par rapport à un point qui a été évoqué par M. Sormanni. Je ne rebondirai par contre pas sur les autres points, mon éducation ne me le permet pas. Concernant Trakyv, il est vrai que c'est un système privé, qui existe déjà à Genève, à savoir que si on vous vole votre vélo, vous pouvez le traquer ensuite sur votre smartphone, mais la police ne va pas vous aider à retrouver votre vélo. C'est bien ce que nous demandons au Conseil administratif, à savoir que la Ville collabore avec le système Trakyv et surtout que la police municipale participe à ce système, et c'est seulement comme cela que ce système actuellement privé pourra devenir entre guillemets «public» et que les habitantes et les habitants pourront bénéficier d'un coup de main de la police en cas de vol de vélo.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (58 oui).

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de mettre en place un partenariat avec Trakyv ou toute autre société exerçant la même activité.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**8. Résolution du 16 mai 2018 de M<sup>mes</sup> Brigitte Studer, Maria Vittoria Romano, Uzma Khamis Vannini et M. Alfonso Gomez: «Liberté pour Théo, Bastien, Eleonora» (R-224)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant:

- l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- l'article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (UE) qui garantit le droit d'asile et le respect des règles de la convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés;
- l'article 223-6 du Code pénal français punissant d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende toute personne ne prêtant pas assistance à une personne en danger;
- la criminalisation de la solidarité et le caractère arbitraire de leur arrestation;
- le fait que ce sont des défenseurs et défenseuses des droits humains et particulièrement des droits des migrant-e-s qui sont criminalisés;
- le fait que la marche solidaire à laquelle ils sont accusés d'avoir participé répondait à une provocation du mouvement d'extrême droite Génération identitaire qui a bloqué le col de l'Echelle (département des Hautes-Alpes) à la frontière franco-italienne pour dénoncer l'immigration et répandre un discours ouvertement xénophobe;
- le fait que les membres de Génération identitaire n'ont pas été inquiétés par la justice malgré le caractère illégal de leur action;
- le caractère politique du procès du 31 mai que révèlent ces deux poids et deux mesures;
- que la légitimation *de facto* d'une milice d'extrême droite œuvrant librement à la frontière est un sujet de préoccupation majeur qui dépasse largement le cadre de l'Etat français;
- l'ampleur et le caractère arbitraire des poursuites que lance le gouvernement français contre les défenseurs et défenseuses des droits humains;
- le rôle historique fondamental de la Ville de Genève, «capitale des droits humains», dans la défense des droits humains et des personnes dont les droits sont bafoués à travers le monde,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 7199.

- le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif:
- de s’adresser aux autorités françaises afin de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l’homme, et plus particulièrement à ses articles 1 et 12;
  - d’entreprendre toutes les démarches en son pouvoir afin de soutenir, protéger et assurer le retour de Théo, Bastien et Eleonora dans leurs foyers, libres de toute charge.

*Préconsultation*

**Le président.** J’ouvre la préconsultation et je donne la parole aux auteurs de cette résolution. Monsieur Alfonso Gomez...

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Monsieur le président. Cette résolution répond à ce qui s’est passé le 23 avril de cette année en France voisine où deux jeunes Genevois ont été interpellés et mis en détention à la prison des Baumettes, à Marseille. Ils ont été accusés d’un délit de solidarité, qui n’existe bien sûr pas, puisque c’est plutôt un oxymore, une expression en fait pour dénoncer les poursuites et les condamnations des militants des droits de l’homme qui viennent en aide aux personnes migrantes, expression malheureusement de plus en plus courante en France voisine.

Cette manifestation à laquelle participaient les deux Genevois, qui je vous le rappelle n’ont pas été arrêtés pendant celle-ci mais bien après, alors qu’ils rentraient tranquillement chez eux, est aussi une réponse à une mobilisation et à une provocation du mouvement d’extrême droite européen Génération identitaire, qui avait bloqué de manière tout à fait illégale le col de l’Echelle, à la frontière française, par où passent les migrants, pour répandre des proclamations xénophobes.

Il est à souligner que la police française n’a pas inquiété les membres de Génération identitaire alors qu’ils étaient clairement en violation de la loi puisqu’ils bloquaient un passage frontière et que cette manifestation était totalement illégale. On voit bien qu’il y a là deux poids, deux mesures de la part des autorités françaises. Les gens qui étaient allés au col de l’Echelle, en plus, c’était aussi pour protéger ces migrants qui passaient la frontière, puisque c’était de nuit, dans des conditions de froid que vous pouvez imaginer et avec la menace de ces groupuscules.

Nous avons deux choix, Mesdames et Messieurs. Soit on ferme les yeux face au drame qui jette sur les routes et sur les mers des dizaines de milliers de migrants et de personnes qui souvent n’ont d’autre possibilité que de fuir la

## Résolution: liberté pour Théo, Bastien, Eleonora

guerre, la famine ou la pauvreté. Ou alors nous avons un autre choix, celui qu'ont fait Théo, Bastien et Eleonora: offrir modestement notre solidarité, notre aide en proposant temporairement un toit, une halte solidaire, une respiration bienvenue pour des familles qui ont souvent traversé mille dangers, qui ont risqué leurs biens, leur intégrité, leur dignité.

Genève et ce plénum doivent représenter la Genève internationale dans toute son expression, entre autres également dans la protection des défenseurs des droits de l'homme. Notre ville, Mesdames et Messieurs, notre collectivité se doit de défendre nos concitoyens partout à travers le monde, surtout quand ceux-ci défendent les valeurs fondant notre société et notre démocratie que sont les droits de l'homme.

Je terminerai mon discours en citant cette phrase de Jean Ziegler et Lisa Mazzone parue dans le journal: «La solidarité est un beau mot, le contraire absolu d'un délit; nous ne pouvons pas laisser passer cette ignominie.» Je vous demande donc d'accepter cette résolution. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vois que plusieurs conseillers désirent intervenir. Je vous rappelle que nous sommes dans la préconsultation, que seuls les auteurs peuvent prendre la parole, et à présent je vais vous faire voter l'entrée en matière. Une fois cette dernière acceptée, à ce moment-là si vous le désirez vous pourrez intervenir.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 38 oui contre 23 non.

**Le président.** Je passe maintenant la parole aux membres qui en ont fait la demande, en commençant par M. Emmanuel Deonna.

**M. Emmanuel Deonna (S).** Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a rappelé Alfonso Gomez, l'un des auteurs de la résolution, le gouvernement français a d'abord menacé de poursuivre les bénévoles qui empêchent les migrants de mourir en montagne. Puis il est passé aux actes en arrêtant Théo, Bastien, Eleonora, des citoyens genevois, au seul motif de leur solidarité envers les migrants, d'avoir participé à la dénonciation d'une horde de néofascistes qui fait honte à toutes les femmes et tous les hommes de progrès en Europe.

Ce gouvernement a été récemment condamné à plusieurs reprises par l'ONU, par le Conseil d'Etat français et par le défenseur des droits, et il continue sans

vergogne à croire que des criminels se cachent parmi les personnes solidaires qui répondent simplement humainement à la misère et à la détresse. Les associations de défense des migrants rapportent que les autorités françaises vont parfois jusqu'à modifier les dates de naissance pour faciliter le renvoi de certains mineurs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous devons dénoncer cette fabrication populiste infâme, le délit de solidarité, le crime de solidarité. Nous devons par contre être fiers de ceux qui se préoccupent de la détresse par seule humanité et que l'Etat condamne. Nous devons être fiers de l'ensemble des militants et bénévoles qui se battent pour que le discernement l'emporte et que les droits fondamentaux soient respectés. Nous devons être fiers de celles et ceux qui accueillent dans leur foyer les migrants, qui les soutiennent. Nous devons être fiers de ceux qui sauvent encore en mer, et dignes de toutes celles et de tous ceux qui nous rappellent que nous ne vivons pas une crise migratoire mais une crise des politiques d'accueil et de la solidarité. Nous appelons donc le Conseil administratif à entreprendre toutes les démarches en son pouvoir – c'est le sens de cette résolution – afin de soutenir, protéger et assurer le retour de Théo, Bastien et Eleonora à Genève. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous n'avons aucune prérogative en matière de politique étrangère, mais il est parfois difficile de se taire et, vu les circonstances dans lesquelles Bastien, Théo et Eleonora ont été arrêtés, le Parti démocrate-chrétien soulignera les quelques éléments qui nous motivent à soutenir cette résolution.

Nous remarquons tout d'abord que ces jeunes étaient des défenseurs des droits humains, cela a été dit, et que c'est au nom de ces valeurs, qui sont aussi celles de la Genève internationale, qu'ils ont agi. En tant qu'élus de la Ville de Genève, capitale des droits humains, nous nous devons de nous exprimer sur cette affaire. Sur le fond, ces jeunes ont été traités comme des criminels alors qu'ils agissaient par idéal, motivés par l'altruisme et la solidarité. Ils n'étaient pas des passeurs motivés par l'appât du gain et leur action était menée pacifiquement, ce qui n'a pas empêché leur arrestation brutale et leur incarcération dans une des prisons les plus dures de l'Hexagone, ce qui est à notre sens disproportionné.

Les valeurs au nom desquelles ces jeunes agissaient sont celles que nous inculquons à nos enfants. Ces jeunes ont peut-être agi de façon maladroite, cependant cette maladresse ne justifie pas le traitement qui leur a été infligé. En outre, les actions menées par les trois jeunes gens sont vraisemblablement couvertes par la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, et il conviendrait de le rappeler aux autorités compétentes.

Nous renverrons donc cette résolution au Conseil administratif pour qu'il concrétise les demandes contenues dans les invites de la manière qu'il jugera la plus appropriée, à savoir rappeler avec force aux autorités françaises les dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, et qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que cette situation cauchemardesque trouve une issue heureuse et que ces trois jeunes puissent rentrer chez eux. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Monsieur le président, vous transmettez, j'ai un message adressé à M. Alfonso Gomez. Je lui propose sincèrement de se présenter au Conseil fédéral, et lorsqu'il sera assis à la place de M. Cassis, surtout lorsqu'il prendra son département, peut-être pourra-t-il intervenir. Nous sommes de simples élus municipaux et n'avons absolument pas à entrer en matière sur cet objet ainsi que sur celui que nous traiterons après. Nous sommes de simples élus de la Ville de Genève, donc je pense que ce n'est pas du tout notre rôle.

Vous transmettez aussi, Monsieur le président, à M. Deonna que traiter les personnes qui ont essayé de bloquer cette frontière de «nazis» est un terme un peu fort. Il faut savoir que les trois personnes qui ont été arrêtées l'ont été comme passeurs, elles ont fait entrer dans l'Hexagone des personnes illégales. Je ne vais pas entrer sur le fond du problème quant à savoir si ces migrants sont des réfugiés économiques ou politiques, les trois jeunes ont participé à leur intrusion dans le territoire français, donc c'est normal qu'ils soient interpellés, incarcérés comme n'importe quelle personne qui commet un délit.

Maintenant, je comprends d'autant moins que l'on aborde des thématiques pareilles qui ne concernent pas la Suisse que cela s'est passé en France. Je ne sais pas ce que vous voulez faire au sein de ce parlement, mais nous ne sommes ni à l'Union européenne ni à l'ONU, je ne comprends donc pas pourquoi nous devons débattre de cet objet maintenant, en urgence, alors que nous avons 220 points à l'ordre du jour qui concernent la Ville de Genève et les citoyens de cette cité.

**M. Didier Lyon** (UDC). Il est important de rappeler à notre aimable assistance les missions du Conseil municipal: adopter le budget et les comptes annuels de la Ville de Genève, voter des crédits pour des projets, présenter des motions et adopter des règlements. Il n'y a aucune référence à de quelconques prérogatives en matière de politique étrangère pour la Ville de Genève. Cette compétence échoit au Département fédéral des affaires étrangères, qui est à Berne.

En avril 2018 le Tribunal de Gap, dans les Hautes-Alpes, libérait les Genevois Théo et Bastien, sous contrôle judiciaire, dans l'attente de leur procès. Ils avaient été arrêtés à Briançon le dimanche 22 avril tout comme une jeune Italienne,

Eleonora, après avoir participé à une manifestation de soutien aux migrants, à la frontière franco-italienne. Ils sont poursuivis pour aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national français et en bande organisée.

Ce projet de résolution nous parle donc d'un délit de droit commun commis par trois personnes sur le sol français. Le présent Conseil n'a pas à remettre en cause le déroulement de la justice dans un Etat étranger, en l'occurrence la France, un Etat de droit, démocratique et ami de la Suisse. Il n'y a donc pas lieu que le Conseil municipal se ridiculise en prenant une décision en faveur de personnes ayant commis un délit de droit commun.

Il faut que la gauche cesse de se moquer de notre Conseil en nous présentant des objets tout à fait déplacés qui ne servent qu'à flatter l'ego de certains conseillers municipaux, empêcher le Conseil municipal de remplir pleinement sa mission et faire perdre de l'argent au contribuable, c'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera ce projet de résolution. Je vous rappelle que le Conseil municipal de la Ville de Genève a d'autres choses plus importantes à faire que de s'occuper de ce genre d'affaires.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR).** Comme l'ont dit mes préopinants, une fois de plus ce parlement est amené à traiter d'un sujet qui n'est pas de sa compétence. Par ailleurs, dans cette résolution on parle de trois personnes, Théo, Bastien et Eleonora. Théo et Bastien sont Suisses, Eleonora est Italienne. S'il y a des ambassadeurs, des consuls qui peuvent intervenir, ils n'interviendront en tout cas pas pour la citoyenne italienne, donc déjà la résolution a un vice de forme. Et pour juger de cette situation, il faut connaître le dossier. Or je doute que la plupart des membres de ce parlement connaissent réellement le dossier.

On a entendu les avocats de ces jeunes, qui ont écrit et dit que Théo et Bastien étaient juste de passage pour voir des amis à Clavière et qu'ils ne sont pas connus dans les réseaux de soutien aux migrants. Je crois qu'il n'est pas de notre compétence d'intervenir; par ailleurs, il faut laisser les juges faire leur travail. J'aimerais rappeler que Théo, Bastien et Eleonora ont été remis en liberté, ils sont sous contrôle judiciaire, donc il y aura effectivement un procès, et on peut imaginer que les avocats sauront les défendre s'ils n'ont pas réellement violé la Constitution française ou s'ils ont été animés d'un tel idéal humanitaire que les juges pourront en tenir compte.

Il y a donc des ambassadeurs pour défendre nos ressortissants suisses à l'étranger et je crois que nous sommes en train de dévier de notre fonction. Je vous rappelle aussi que si ces trois jeunes ont été militants et ont aidé, puisqu'ils sont actuellement poursuivis pour aide à l'entrée d'étrangers en situation illégale sur territoire national et en bande organisée, si c'est vraiment le délit qu'ils ont

commis, on a le droit de défendre ses idéaux, cependant on en assume également le prix.

Lorsqu'il y avait des objecteurs de conscience en Suisse, il n'y a pas si longtemps, qui refusaient de faire leur armée et que le service civil n'existait pas, ces gens savaient qu'ils risquaient l'emprisonnement. Je regrette, je peux comprendre l'engagement, le militantisme, mais lorsqu'on transgresse les lois, il y a quand même un prix à payer. C'est un peu facile de vouloir dans ce parlement – je rappelle que nous sommes le délibératif de la commune de Genève, et qu'il y a une séparation des pouvoirs – s'immiscer dans la justice française. Etant donné que l'un de ces jeunes est étudiant, je pourrais comprendre que le recteur de l'université fasse appel et envoie une lettre, peut-être même au président de la République française, en demandant une dérogation afin qu'il puisse passer son examen, par exemple. Ce sont des personnages qui connaissent ces jeunes et qui peuvent intervenir. Je crois que dans cette enceinte nous ne connaissons pas le dossier; laissons les juges faire leur travail.

J'aimerais dire qu'il faut toujours relativiser les belles et nobles causes. Je vous ai cité tout à l'heure, je crois que c'était hier, ces casseurs à Genève qui ont cassé des vitrines de commerçants genevois, aussi au nom d'une noble et belle cause. La dernière question que je vous poserai est la suivante: est-il acceptable pour un pays d'avoir des frontières? Eh bien oui. Est-il acceptable pour un Etat de droit de défendre ses frontières? Oui également. Donc vous êtes là, vous croyez que vous pourriez peut-être changer la Constitution française – on a souvent eu des ambitions –, cependant il vous faut être un peu plus modestes et cesser de vous enorgueillir et de croire que vous pouvez faire la politique mondiale, vous immiscer dans toutes les instances et même dans celles de l'Etat français. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Tout d'abord, lorsqu'on parle des compétences de ce Conseil municipal, je crois que ces compétences humaines se trouvent en chacun d'entre nous. C'est une méconnaissance crasse de l'histoire de cette ville que de ne pas se rappeler les humanistes qui l'ont construite, ceux qui se sont battus, y compris pour les objecteurs de conscience, afin qu'ils ne finissent pas en détenus et qu'ils ne soient pas l'objet de situations arbitraires. On parle de droits fondamentaux, des droits supérieurs, des droits universels; même s'il plaît à certains de mettre des frontières, ces droits-là ne souffrent aucune frontière.

Ce que nous rappelons aujourd'hui est une protestation solennelle face à une situation qui n'est pas acceptable de par sa disproportion; les disproportions, lorsqu'on parle d'un Etat de droit, lorsqu'on défend un Etat de droit, ne sont pas acceptables. Nous réitérons notre soutien le plus total à Eleonora, à Théo

et à Bastien, de par notre cœur, de par nos convictions, de par notre humanisme face à une situation qui n'est pas juste, tout simplement, pas juste humainement. Lorsqu'on parle du fait qu'ils sont libres, qu'ils sont libérés, je vous rappelle juste qu'ils ne sont pas en mesure de rentrer dans leur propre pays, ils ne sont pas en mesure, en tant que ressortissants suisses, genevois, d'être accueillis par leur propre peuple, c'est de cela que nous vous parlons ce soir.

C'est contre cela que nous protestons. Fermer les yeux, tout le monde peut le faire – en se disant ce n'est pas moi qui décide, ce n'est pas de ma responsabilité, je ne fais que suivre les ordres, il faut s'adresser plus haut –, si ça ne vous rappelle rien c'est que vous avez la mémoire courte, que vous n'avez pas la connaissance de l'histoire et que vous avez oublié l'histoire de Genève. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Pour Ensemble à gauche, parler de délit de solidarité est un scandale. Que cela puisse être puni d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans est tout simplement choquant; on a quasiment découvert avec cette histoire que c'était possible. Il est donc pour nous évident qu'il faille soutenir les personnes qui s'engagent de manière concrète comme Bastien, Théo et Eleonora, qui se sont engagés au col de l'Echelle. Il est vrai qu'en tant que Conseil municipal nous ne pouvons pas intervenir directement. C'est bien la raison pour laquelle nous avons déposé cet objet, afin de demander au Conseil administratif de le faire, car c'est lui qui le peut en tant que Ville de Genève.

Nous lui demandons de le faire rapidement et au mieux pour que les jeunes concernés puissent non seulement sortir de prison mais aussi revenir ici et ne pas être entravés dans leurs activités, dans leurs engagements, dans leur formation, dans leur vie. Je pense que déjà la situation vécue a dû être traumatisante. C'est grâce à une mobilisation, qui a été importante sur place et ici, que les choses ont pu changer, et c'est aussi en nous mobilisant où nous pouvons le faire et en votant cette résolution que nous ferons un petit pas qui permet d'aller plus loin et peut-être aussi de contribuer à ce qu'on ne puisse plus parler de délit de solidarité. Merci de soutenir cette résolution.

**M. Pascal Holenweg** (S). Je m'en tiendrai simplement à deux rappels, puisque sur le fond j'adhère évidemment à tout ce qui a été exprimé par mon camarade Emmanuel Deonna. Le premier rappel concerne le statut même d'une résolution et la compétence du Conseil municipal. Il est vrai que nous n'avons aucune compétence en matière de politique étrangère ni d'ailleurs en matière de politique d'asile, et c'est précisément parce que nous n'avons aucune compétence dans ces domaines que nous pouvons dire tout ce que nous voulons sur ce qui s'y passe.

Nous ne sommes en charge ni de la raison d'Etat, ni de l'application de la loi fédérale, ni des relations diplomatiques, ni des politiques migratoires, nous sommes en charge de ce que nous pensons de ce qui se passe autour de nous. Il n'y a aucune limite dans une résolution par rapport à ce qui peut y être dit, exprimé, le Conseil municipal dit par une résolution ce qu'il veut dire sur ce qu'il veut traiter. Nous pouvons traiter du cas qui nous est soumis ici comme nous pouvons traiter au point suivant de la situation à Gaza, comme nous avons pu traiter de la situation au Kurdistan turc, irakien ou iranien, il n'y a pas de limite à notre capacité de dire ce que nous pensons. La capacité du Conseil municipal de voter une résolution est illimitée, il n'y a pas de sujet tabou, c'est l'avantage des résolutions.

Le deuxième point, c'est qu'il n'y a pas seulement le cas traité par la résolution, l'exemple de la politique française en matière d'immigration – je rappelle tout de même que la France est de tous les pays d'Europe occidentale celui qui a la politique la plus restrictive en matière d'immigration et d'asile, c'est une politique à mi-chemin entre une politique ouverte, qui avait été un temps celle de l'Allemagne, et la politique totalement fermée qui est actuellement celle de la Hongrie, de la Tchéquie ou de la Slovaquie. Pour le pays qui s'autoproclame pays des droits de l'homme comme Genève s'autoproclame la capitale mondiale des droits de l'homme, c'est un paradoxe intéressant.

Ce n'est pas de cela seulement qu'il est question, c'est aussi de notre propre mémoire, ça a été évoqué tout à l'heure. L'Assemblée fédérale a réhabilité il y a une vingtaine d'années un homme qui avait été condamné parce qu'il avait laissé passer la frontière à des juifs pourchassés depuis l'Autriche et qui étaient venus se réfugier en Suisse. C'était le chef de la police de Saint-Gall, un homme de droite, un haut fonctionnaire chargé de faire appliquer la loi; il a délibérément décidé de la contourner, de laisser passer des gens qui risquaient leur vie et qui passaient comme ils pouvaient une frontière que le Conseil fédéral avait décidé de fermer.

Cet homme a été révoqué de sa fonction de chef de la police, il a été condamné, injurié, humilié, privé de toute espèce de statut public, il a même un temps été privé de ses droits civils et civiques. Cinquante ans après, l'Assemblée fédérale a constaté que c'est lui qui avait raison et pas le Conseil fédéral qui avait fermé la frontière, que c'est en faisant passer des gens contrairement à la loi que même en tant que chef de la police de Saint-Gall c'est lui qui avait raison de contourner voire de violer la loi. Il a fallu cinquante ans pour réhabiliter Paul Grüninger, j'espère qu'il nous faudra un peu moins de temps pour dire au pays qui s'autoproclame le pays des droits de l'homme qu'il a peut-être intérêt à se regarder un peu dans la glace et à respecter ses propres proclamations.

Nous n'avons bien sûr pas de leçon à donner à la France; nous n'en avons pas non plus à recevoir, en tout cas dans ce domaine-là, mais nous avons peut-être à

nous pencher sur nos propres pratiques, sur nos propres mémoires et à nous souvenir des erreurs qui ont été commises dans ce pays pour éviter que d'autres pays voisins ne les commettent. Nous vous appelons évidemment à voter cette résolution, elle ne dit rien d'autre que le Conseil municipal de Genève se souvient non seulement de ce qui s'est passé il y a cinquante ans mais aussi de la nécessité que cela ne se reproduise pas. Les trois personnes évoquées dans la résolution ont utilisé un droit encore plus fondamental que ceux qui sont proclamés par nos lois ou les lois françaises, c'est le droit à la désobéissance civile et c'est le droit de se soustraire à la servitude volontaire; le respect de la loi n'a de sens que si la loi est respectable. (*Applaudissements.*)

**M. Stéphane Guex** (HP). Au départ je ne pensais pas intervenir là-dessus, car je comprends que sur les bancs d'en face on s'irrite par moments du fait qu'ici on dépasse, croit-on, les prérogatives des conseillers municipaux en nous occupant de ce qui se passe dans le reste du monde. C'est vrai que ça peut irriter, ça peut irriter aussi les gens qui nous écoutent, qui nous regardent mais il faut, comme ça a été dit, penser au fait que nous avons une situation bien spéciale, nous, au cœur de Genève, représentants du peuple genevois, avec à la fois cette charge de parler il y a quelques minutes de toilettes publiques et puis maintenant d'un sujet plus grave, évidemment, et qui concerne d'autres nécessités.

Il a été fait mention, particulièrement sur les bancs d'en face, de ces prérogatives, et d'un procès. Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Roulet si elle ne m'écoute pas... Cette résolution, chère Madame qui m'écoutez par l'intermédiaire de M. le président, ne demande pas qu'on fasse évader ces personnes ou qu'on demande un acquittement. Il s'agit d'une résolution, vous savez très bien pour connaître le règlement mieux que moi que les résolutions ont un pouvoir limité, mais il s'agit simplement d'un acte symbolique qui a une importance du fait que nous sommes ici dans un lieu symbolique, dans un pays et dans une ville qui sont un symbole au niveau des droits de l'homme. Donc c'est important, je pense, que nous nous manifestions de façon solidaire.

Peut-être avons-nous le tort de politiser l'affaire, de mêler, mais c'est l'affaire qui le veut, les migrants; il n'empêche, chère Madame qui m'écoutez par le biais de M. le président, qu'ils étaient là pour une raison bien particulière. Comme l'a dit mon préopinant Pascal Holenweg, il y a quatre-vingts ans, si ces trois jeunes sur cette même frontière avaient fait ce qu'ils ont fait, ce qu'ils risquaient ce n'est pas la prison, c'est leur vie.

Alors aujourd'hui l'avoir fait n'est pas moins considérable, n'est pas moins respectable; après, nous ne demandons pas un acquittement. Je vous relis les invites de la résolution: nous demandons au Conseil administratif qu'il entreprenne toutes les démarches pour soutenir, protéger et assurer le retour de Théo,

## Résolution: liberté pour Théo, Bastien, Eleonora

Bastien, Eleonora. Cela ne veut pas dire rendre un jugement avant que le jugement ait lieu, chère Madame – vous écouterez M. le président, car je vois que vous ne m'écoutez pas.

Si on ne veut pas politiser le débat, chers amis de l'Union démocratique du centre, chers amis du Mouvement citoyens genevois, pensez simplement au fait que nous avons à l'étranger, hors de nos frontières, deux citoyens de notre pays, de notre ville, vous qui défendez Genève, qui risquent la prison, et peut-être que nous en tant que représentants de Genève, nous devons aider nos enfants, quoi qu'ils aient fait. Avec néanmoins cette confiance en la justice d'un pays ami qui saura peut-être, en temps utile, se rendre compte de ce qu'il fait sûrement pour l'exemple.

Vous me parlerez de la troisième citoyenne; on ne peut pas déceimment la laisser sur le carreau, alors que l'on s'occupe de nos deux enfants. C'est là qu'intervient la notion de solidarité, Mesdames et Messieurs, sans même politiser le débat. Il s'agit de trois jeunes qui ont fait une action – que vous la condamnerez ou pas, quelle qu'elle soit –, ce sont des gens qui viennent de chez nous et qu'il nous faut ramener à la maison, et comme le dit l'invite nous devons, par le biais du Conseil administratif, tout faire pour qu'ils puissent revenir le plus vite possible, dans les meilleurs délais, dans les meilleures conditions, dans leurs foyers. Je vous remercie.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. La dernière personne qui interviendra sera M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini. Je passe la parole à M. Gazi Sahin.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Merci beaucoup, Monsieur le président. A entendre M. Haas et M<sup>me</sup> Rouillet comme quoi ces trois jeunes ont commis un délit, en ce qui me concerne je connais un délinquant historique de l'Histoire, si on suit cette logique; il s'appelle Oskar Schindler. Cet Autrichien, fils d'industriel, a sauvé, a aidé dès 1944 des juifs à traverser les frontières, a d'ailleurs été représenté dans le film de Spielberg *La liste de Schindler*. Bien sûr que son geste de solidarité ne peut pas être qualifié de délit, c'est inacceptable; je vous invite donc à accepter cette résolution.

**M. Didier Lyon** (UDC). J'ajouterai qu'il est honteux que la gauche compare ces trois jeunes écervelés à M. Grüniger, ancien commandant de police de Saint-Gall, qui a sauvé des juifs durant la Seconde Guerre mondiale. Il est également honteux de faire un amalgame entre la Shoah et l'invasion migratoire en Europe. Merci. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Pascal Cattin** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers, l'humanisme en soi est une belle chose, et naturellement j'y souscris également. Cependant, humanisme ou non, la loi est la même pour tout le monde, et une personne qui commet un acte délictueux doit être poursuivie. D'autre part, en ce qui concerne le problème migratoire plus généralement, ce dernier ne se situe pas en aval mais en amont, et c'est là qu'il faut trouver les solutions, et non pas en Europe, et surtout pas en Suisse.

Je rappelle tout de même à nos amis les humanistes que l'Afrique va atteindre en 2050 les deux milliards d'habitants. Alors j'aimerais que vous m'expliquiez comment vous allez faire pour accueillir tout le monde. Comme disait un ministre français... (*Remarques.*) Vous me laissez terminer, s'il vous plaît...

**Le président.** Un instant, Monsieur Cattin, s'il vous plaît. On est sur un sujet, on le sent bien, très politique, avec deux fronts bien marqués. Jusqu'à présent chacun s'est exprimé et l'autre l'a écouté, et j'aimerais bien que l'on continue ainsi. Je ne mets pas en cause votre intervention, j'aimerais simplement que l'on vous écoute avec le respect qui vous est dû et que les autres conseillers municipaux prennent à leur tour la parole dans le même respect. S'il vous plaît, restons-en là et, Monsieur Cattin, reprenez votre prise la parole. Quant aux autres élus, je leur demanderai de respecter l'écoute qui est nécessaire à ce débat.

*M. Jean-Pascal Cattin.* Exactement, Monsieur le président. Comme je le disais, l'Afrique est aussi responsable de ces problèmes, et elle devrait commencer par régler ses problèmes démographiques. (*Remarques.*) Je sais bien que certains d'entre vous veulent une Suisse sans armée, pourquoi pas une Genève sans police, et finalement – cerise sur le gâteau – un monde sans frontières. J'en ai terminé, merci.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). En l'occurrence nous ne demandons pas d'accueillir toute l'Afrique, juste trois jeunes. Parler d'humanisme c'est bien, parler des lois c'est bien, lorsqu'on parle des lois effectivement on essaie d'appliquer les mêmes lois pour tout le monde. Lorsque nous avons eu Génération identitaire qui est présente sur place, et qui assure une tâche régaliennne, à mon pays ami voisin j'ai envie de lui rappeler aussi Cassin parce qu'il applique des lois de façon différente sur la même problématique et de manière totalement disproportionnée pour les trois personnes dont nous parlons. (*Ndlr: René Cassin, juriste français, fit adopter en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme.*)

J'aimerais qu'on rappelle leurs noms: Bastien, Théo, Eleonora, qui ont agi selon leur conscience – ils ont un visage, ils ont un cœur. C'est dans ce cadre-là

que nous sommes, nous ne sommes pas en train d'accueillir toute l'Afrique. Et je comprends la problématique, car lorsqu'il faut se regarder le visage dans le miroir et constater qu'on parle d'humanisme et revenir sur des sujets qui ne concernent absolument pas ce thème pour pouvoir fermer les yeux en toute bonne conscience, je comprends que ça puisse poser problème mais ce n'est pas le cas ici, aujourd'hui nous parlons de Bastien, d'Eleonora et de Théo, ressortissants genevois pour deux d'entre eux et qui doivent pouvoir rentrer en sécurité dans leur pays après que des lois auront été appliquées de manière proportionnelle. Et c'est là que notre protestation solennelle a lieu d'être en tant qu'humanistes.

*(M<sup>me</sup> Rouillet proteste, estimant avoir été mise en cause. Brouhaha.)*

**Le président.** Madame Rouillet, nous avons entendu votre demande, je l'ai traitée avec le bureau, qui a estimé que vous n'aviez pas été mise en cause. Je vous demanderai simplement de tenir compte de cette décision, de vous asseoir et d'écouter M. Pagani, dernier intervenant. *(Brouhaha.)* Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, il est bientôt 22 h 30, calmez-vous et je cède la parole à M. Pagani.

**M. Rémy Pagani, maire.** Madame Rouillet, j'ai très bien compris ce que vous aviez dit, je pense que tout le monde a compris la substance de votre déclaration. Cependant je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, car le Conseil administratif avec moi s'associe à cette solidarité minimale, Madame Rouillet, qui doit être déclarée. Et nous attendons avec impatience la prise de position du Conseil municipal, que j'espère en majorité, en faveur de ce texte, afin que nous puissions intervenir auprès des autorités françaises pour leur dire à quel point nous sommes stupéfaits de la manière avec laquelle ils traitent des personnes qui ont fait preuve d'humanité.

Cela étant, Madame Rouillet, j'aimerais juste rectifier quelques-uns de vos propos. Quand j'étais jeune j'ai participé à une mobilisation que vous avez évoquée, celle pour les objecteurs de conscience. Effectivement ils risquaient la prison, et certains de mes amis y ont passé passablement de mois. Mais s'il n'y avait pas eu la solidarité – notamment moi, en l'occurrence, qui étais jeune à ce moment-là, et on allait tous les vendredis devant la prison de Saint-Antoine, y compris pour accompagner les objecteurs de conscience –, nous aurions encore aujourd'hui l'interdiction de l'objection de conscience.

Je pense que ce travail de solidarité est en quelque sorte un travail de labour des consciences pour faire germer une certaine forme d'humanité et de diversité dans notre société. Remettre en cause et oublier volontairement cette solidarité-là que vous savez avoir existé, Madame Rouillet, est un déni extrêmement péjorant

pour toutes celles et tous ceux qui se préoccupent notamment des phénomènes de prise de conscience de nos collectivités par rapport à des pratiques indignes d'une armée qui se voulait de milice.

**Le président.** Aucune demande de renvoi en commission n'ayant été présentée, je vais vous faire voter le renvoi au Conseil administratif.

*Une voix.* Vote nominal!

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 27 non. (*Applaudissements.*)

*Ont voté oui (39):*

M. Taimoor Aliassi (S), M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (DC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (DC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

*Ont voté non (27):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Renate Cornu (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (LR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétray (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-

Résolution: liberté pour Théo, Bastien, Eleonora

Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (LR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Ulrich Jotterand (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S).

*Présidence:*

M. Eric Bertinat (UDC), premier vice-président, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif:

- de s'adresser aux autorités françaises afin de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, et plus particulièrement à ses articles 1 et 12;
- d'entreprendre toutes les démarches en son pouvoir afin de soutenir, protéger et assurer le retour de Théo, Bastien et Eleonora dans leurs foyers, libres de toute charge.

*(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)*

**9. Motion du 16 mai 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Pascal Holenweg, Amanda Gavilanes et Alfonso Gomez: «Stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza» (M-1351)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les événements très graves ayant eu lieu lundi 14 mai 2018, en marge de l'inauguration de l'ambassade des Etats-Unis à Jérusalem;
- les mots du porte-parole du haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, M. Rupert Colville: «Il semble que n'importe qui peut être tué ou blessé par balles: femmes, enfants, journalistes [...]. Cinquante-huit Palestiniens ont été tués par des tirs des forces israéliennes de sécurité [...]»;
- la position d'Amnesty International, dénonçant une «violation abjecte» des droits de l'homme;
- les mots de Sarah Leah Whitson, directrice exécutive du bureau Human Rights Watch pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord: «La politique des autorités israéliennes consistant à tirer sur des manifestants palestiniens de Gaza, indépendamment de l'existence d'une menace immédiate... a mené à un bain de sang que tout le monde aurait pu prévoir»;
- la déclaration du conseiller fédéral Ignazio Cassis, comme «profondément préoccupé par l'escalade de la violence au Proche-Orient et le nombre de morts»,

le Conseil municipal:

- condamne l'usage complètement disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes;
- enjoint au Conseil administratif de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de faire valoir le respect intégral du droit international humanitaire et particulièrement des Conventions de Genève, dont la ville de Genève et la Suisse sont dépositaires;
- enjoint au Conseil administratif de soutenir un processus de paix visant une situation juste et durable au Moyen-Orient, respectueuse des droits de tous les peuples de la région.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 7200.

Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

*Préconsultation*

**Le président.** J'ouvre la préconsultation et je donne la parole aux motionnaires. Monsieur Olivier Gurtner, vous avez la parole.

**M. Olivier Gurtner (S).** Merci, Monsieur le président. Très brièvement, car le but n'est pas non plus de s'éterniser: il s'agit de prendre position en tant que Conseil municipal par rapport à ce qui s'est passé lundi à Gaza. Nous demandons aussi au Conseil administratif d'agir en ce sens avec ses moyens.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 35 oui contre 29 non.

**M. Olivier Gurtner (S).** Le 14 mai 1948, c'était la proclamation de l'indépendance de l'Etat d'Israël par M. David Ben Gourion. Quant au 14 mai 2018, il était synonyme de bain de sang. Ce jour-là, que s'est-il passé, Mesdames et Messieurs? Les Etats-Unis ont inauguré leur ambassade de Jérusalem en la déplaçant depuis Tel-Aviv, une provocation évidente. Des manifestations ont eu lieu à Gaza pour dénoncer l'emplacement de cette ambassade. Les autorités israéliennes ont fait feu, résultat: 58 morts.

Les réactions ont été extrêmement claires. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dont le siège est ici à Genève, a dénoncé des tirs à l'aveugle. Amnesty International a parlé de violation abjecte. Human Rights Watch a dénoncé un bain de sang. J'ai entendu dire dans le débat précédent que ce n'est pas notre rôle d'intervenir, que la Ville de Genève n'a rien à dire, que le Municipal n'a pas à se mêler d'international. Désolé, mais on ne peut pas se vanter tous les jours et se gausser en parallèle de la Genève internationale en restant silencieux face à des actes aussi barbares. C'est un silence coupable. Oui, Genève abrite le siège du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Oui, cette ville a permis l'Initiative de Genève entre M. Beilin et M. Rabbo précisément sur la situation entre Israël et la Palestine. Oui, Genève a reçu et hébergé de très nombreuses négociations de paix sur l'Indochine, sur le nucléaire iranien, sur la guerre en Afghanistan et tant d'autres situations.

Pour répondre à M. Lyon qui évoquait une base légale par rapport à ce que peut faire le Conseil municipal, je lui répondrai en citant l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, qui dispose que les fonctions consultatives du Conseil municipal s'exercent sous forme de résolution. Il est donc cohérent, Mesdames et Messieurs, de prendre la parole, et telle est la conviction du Parti socialiste. La situation est dramatique, terrible et a été condamnée par l'ensemble de la communauté internationale. Genève joue un rôle essentiel

dans le dispositif de la communauté internationale, dans la défense des valeurs, dans la défense de la dignité humaine, de la protection de la vie. C'est l'hôte des conventions de la Croix-Rouge, on ne peut donc pas juste considérer cet objet et s'exprimer comme un petit parlement de province qui n'aurait que des petits sujets à gérer.

Non, ces choses-là sont une réalité. Celles et ceux qui voudraient les ignorer et n'en considérer que les bénéfiques économiques, financiers et fiscaux, eh bien ils se trompent! La motion demande notamment de condamner l'usage complètement disproportionné de la force, demande au Conseil administratif d'encourager le processus de paix, comme Genève l'a déjà fait par le passé. Nous avons juste en dessous de nous la salle de l'Alabama qui a permis une des premières résolutions par conciliation d'arbitrage d'un différend entre deux Etats. C'est bien la preuve que cette ville dans son identité, dans son caractère, dans sa tradition défend l'esprit de Genève, les droits de l'homme ou pour être plus précis les droits humains, la dignité et la vie humaine. Nous vous invitons à voter pour cette motion. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (LR). Effectivement mon préopinant, M. Gurtner, n'a pas eu faux du tout lors de son intervention en indiquant que sur les bancs d'en face, l'Entente va de nouveau dire qu'elle a entendu la sempiternelle rengaine des rangs de la gauche selon laquelle Genève a fondé le CICR, que son siège est d'ailleurs à Genève, qui abrite également les bureaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies et que comme ville internationale le parlement municipal doit traiter des affaires du monde, que c'est symboliquement important car Genève joue un rôle important et que l'on doit s'occuper des affaires du monde et notamment du Moyen-Orient.

Une fois de plus la gauche veut entraîner ce parlement à traiter d'un sujet qui n'est ni de sa compétence ni même de la compétence cantonale. Nous avons été élus pour nous occuper des affaires de la Cité. Prétendre s'immiscer dans la politique internationale et plus encore dans les méandres d'événements qui déchirent le Moyen-Orient participe d'un orgueil incommensurable et d'une méconnaissance de la politique internationale. Cette motion déposée dans ce parlement, ne soyons pas dupes, n'a rien d'une intention humanitaire ou de compassion mais a pour but inavouable de se flatter soi-même et de flatter ses opinions. Montrer son humanité bien calé et bien nourri dans un fauteuil de ce parlement, qui entre parenthèses ne détient aucun pouvoir ni aucune influence sur le cours du monde, qui d'ailleurs peine même à traiter les affaires courantes de notre cité, n'est pas un acte de courage mais bien plutôt une imposture intellectuelle.

J'aimerais rappeler aux bancs d'en face, la gauche, que la Suisse a une diplomatie et que c'est là que notre pays peut intervenir. Par ailleurs, si des socialistes

Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

de la Ville de Genève veulent jouer de leur influence sur la scène internationale, ils ont à Berne des conseillers nationaux. Carlo Sommaruga, député socialiste, siège en effet à Berne. Il est actuellement membre – et je crois même qu'il en a été le président l'an passé – de la Commission de politique extérieure du Conseil national. Il est aisé pour les socialistes de ce parlement de contacter leur camarade pour lui souffler leurs conseils sur la politique internationale que la Suisse doit mener. Il est donc évident que le Parti libéral-radical n'entrera pas en matière sur cette motion et la refusera. Je vous remercie.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Ecoutez, c'est magnifique, je suis d'accord avec M. Gurtner quant à la façon qu'il a de protester, il est vrai que ce sont des choses qu'aujourd'hui on ne doit plus accepter, c'est épouvantable. Mais je suis désarmé, c'est le cas de le dire. Que voulez-vous que l'on y fasse, nous, petit Conseil municipal de la Ville de Genève? Je soupçonne la gauche de faire une propagande électoraliste mal placée et de soigner son ego. (*Remarques.*) Je suis d'accord que ces choses-là ne sont pas acceptables, mais on vous a dit tout à l'heure très gentiment et d'une façon admirable que nous sommes là pour traiter les affaires de la Ville de Genève et non pas d'Israël, la bande de Gaza et le reste, alouette, et j'en passe.

On est bien désarmés, et M<sup>me</sup> Rouillet vous a dit qu'à la Berne fédérale il y avait des gens qui étaient mandatés pour effectuer ce travail, et pas nous. On est en train de dépenser les deniers de la Ville de Genève, les impôts des contribuables qui nous regardent pendant que nous blablatons avec leur pognon, et je ne suis pas d'accord. Je vais arrêter mon discours là parce qu'il est bien suffisant, et je demanderai à cette assemblée de bien noter que ce qui se passe de l'autre côté de la planète n'est pas normal mais en attendant que voulez-vous qu'on y fasse? Nous, petite ville de Genève de 170 000 ou 190 000 habitants, on n'est pas une ville internationale, une métropole de deux ou trois millions d'habitants comme certaines grandes villes. Donc je vous remercie de revenir sur terre, et occupons-nous de nos affaires.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, considérant le nombre d'intervenants à venir, le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M. Didier Lyon.

**M. Didier Lyon** (UDC). Merci, Monsieur le président. Comme toujours la gauche et ses alliés du Parti démocrate-chrétien (*applaudissement de la gauche*) n'ont pas conscience des missions limitées de notre Conseil municipal, et ce pour de purs motifs électoralistes. Je vais rappeler les missions de notre Conseil municipal: adopter les comptes et le budget annuels de la Ville, voter des crédits pour

des projets, présenter des motions, adopter des règlements. Et comme je l'ai dit précédemment, il n'y a aucune référence à de quelconques prérogatives en matière de politique étrangère pour la Ville de Genève. Cette compétence échoit au Département fédéral des affaires étrangères, qui est à Berne, je vous le rappelle.

Nous savons pertinemment que les mouvements de foule qui ont eu lieu ces derniers jours à Gaza sont l'œuvre du Hamas qui est un mouvement islamiste palestinien constitué d'une branche politique et d'une branche armée principalement active à Gaza. (*Brouhaha. Remarques.*) Ledit mouvement figure sur la liste des organisations terroristes de plusieurs pays étrangers. Le Hamas mène depuis 1993 des attaques terroristes aux frontières ou à l'intérieur de l'Etat d'Israël. Les motionnaires nous parlent d'agressions militaires qui seraient perpétrées par Tsalal alors que l'Etat d'Israël ne fait que défendre sa frontière contre l'intrusion de terroristes sur son sol, et il est parfaitement légitimé pour cela.

L'Etat d'Israël est un Etat de droit démocratique et ami de la Suisse, le présent Conseil n'a pas à remettre en cause la décision du gouvernement des Etats-Unis d'installer son ambassade à Jérusalem et à remettre également en cause le choix du gouvernement israélien de faire de Jérusalem la capitale de l'Etat hébreu. Le Conseil municipal ne doit pas accepter cette motion, car cela donnerait un signal fort au mouvement terroriste Hamas. Il faut que la gauche cesse de ridiculiser notre Conseil en nous présentant des motions tout à fait déplacées qui ne servent qu'à flatter l'ego de certains conseillers municipaux, empêcher le travail du Conseil municipal et faire perdre de l'argent aux contribuables. Je vous rappelle que le Conseil municipal de la Ville a d'autres missions plus importantes à mener que de s'occuper d'une situation politique complexe qui dure depuis 1948 et que notre présent Conseil n'a aucun pouvoir pour la résoudre. C'est pourquoi l'Union démocratique du centre refusera cette motion. Merci.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Chères conseillères, chers conseillers, il m'est aujourd'hui donné l'occasion de vous démontrer pourquoi la Ville de Genève a un rôle diplomatique et symbolique à jouer dans cette affaire. Il est toujours difficile de réagir politiquement à cette situation, et ce de manière non passionnelle, tant ce conflit détériore l'avancement de l'agenda international des droits humains et résonne à travers le monde depuis septante ans. La Ma'an News Agency rapporte les propos du ministre de la Santé palestinien, qui avance aujourd'hui un chiffre de 61 morts, dont trois personnes décédées des suites de leurs blessures, parmi lesquelles une petite fille de 8 mois du nom de Laila Anwar al-Ghandour morte d'une asphyxie due aux gaz lacrymogènes.

Permettez-moi ainsi et avant tout d'avoir une pensée pour les familles de ces quelque 60 personnes tuées et pour les 2800 blessés, dont certains le resteront à vie. Les Verts genevois approuvent le message de M. Michael Link, rapporteur

## Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Palestine, qui déclare que l'usage excessif flagrant de la force par Israël doit cesser, qu'il doit y avoir une véritable reddition des comptes pour les commandements militaires politiques ayant ordonné ou permis que cette force soit de nouveau déployée dans la bande de Gaza.

Ce rapporteur va même plus loin. Il rappelle que le droit international des droits de l'homme, dont nous sommes garants ici, interdit strictement l'usage de la force par les forces de l'ordre. Les forces meurtrières contre des manifestants sont interdites à moins qu'elles ne soient inévitables en cas de menace imminente. Plus que de dénoncer ces exactions et ces violations évidentes du droit international humanitaire, il s'agit, chers collègues, de vous convaincre du rôle symbolique et diplomatique de la Ville de Genève. En effet, Genève et certaines autres villes suisses par leur tradition humanitaire ont proposé l'organisation d'une longue série de pourparlers qui vont dans le sens du rétablissement de la paix, de l'arrêt des hostilités dans des zones de conflits variés à travers le monde; pour ne citer que Genève: en 2008, accueil des pourparlers entre la Russie et la Géorgie, facilité par l'Union européenne; en 2013, accueil des négociations pour l'accord sur le nucléaire iranien; en 2016-2017, accueil pour les pourparlers intersyriens sous l'égide des Nations unies; en 2017, pourparlers pour Chypre à Crans-Montana.

L'article 7 du protocole additionnel, sans vouloir donner ici un cours de droit international humanitaire, fait en outre obligation aux dépositaires des Conventions, dont la Ville de Genève, de convoquer des réunions et des conférences des Etats parties en vue d'examiner les problèmes généraux relatifs à l'application des Conventions et du protocole. A ce titre la Ville de Genève, en collaboration avec le Canton et la Confédération, comme dépositaire des Conventions se doit d'activer les moyens à sa disposition, notamment par le biais de ses magistrats, pour signaler leur disponibilité au titre de bons offices.

Cela permettra aux différentes parties de remplir leurs obligations humanitaires, de se conformer à l'interdiction formelle de l'usage disproportionné de la force par la puissance occupante comme le décrète le protocole en question. C'est ainsi et dans ce seul rôle qu'il est possible d'enjoindre au Conseil administratif d'offrir un cadre de négociation de processus de paix visant non seulement une situation juste et durable mais aussi afin d'alerter les autorités israéliennes et palestiniennes sur l'obligation de l'usage mesuré et légal de la force ainsi que sur l'utilisation de moyens pacifiques dans le cadre de manifestations.

Chers collègues, au nom des Verts, du rôle et des valeurs de dignité humanitaire que nous portons en cette assemblée, je vous invite à accepter ce projet de motion qui j'en suis sûr ne fera qu'honneur à un certain Henry Dunant, qui disait que seuls ceux qui sont assez fous pour penser qu'ils peuvent changer le monde y parviennent. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens à ce stade du débat, où l'essentiel a été dit, mais j'aimerais vous faire part du communiqué que le Conseil administratif remettra à la presse immédiatement et des mesures qu'il entend prendre, évidemment avec le soutien de la majorité du Conseil municipal. Je vous lis le premier paragraphe: «La Ville de Genève condamne les violences à Gaza et demande le respect du droit international humanitaire. La Ville de Genève, ville de paix et des droits humains, est profondément préoccupée par l'escalade de la violence au Proche-Orient et le nombre de morts et de blessés à Gaza, en Palestine. Elle condamne fermement l'usage disproportionné de la force par les autorités israéliennes. Elle rappelle le respect du droit international humanitaire, particulièrement les Conventions de Genève, et demande l'accès immédiat pour l'aide humanitaire à Gaza. La population est invitée à signer le livre de condoléances pour le peuple palestinien dès le mardi 22 mai au Palais Eynard.» Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC).** Certains se sont indignés tout à l'heure que l'on perde notre temps et que l'on flatte notre ego en parlant de ce qui se passe à Gaza. Pour ce qui est de flatter notre ego, je vous rappellerai que nous avons passé hier deux heures à nous autocongratuler sans que M<sup>me</sup> Rouillet ou M. Lyon, vous transmettez, Monsieur le président, s'indignant que l'on passe deux heures aux frais du contribuable pour dire à quel point nous étions formidables. (*Applaudissements de la gauche.*)

Si nous avons passé deux heures à nous faire des compliments, je pense que nous pouvons passer un petit moment pour défendre des valeurs autrement plus fondamentales, condamner des actes de violence graves et consacrer dix minutes aux droits humains et à une situation extrêmement préoccupante au Moyen-Orient, préoccupante là-bas mais qui a aussi des répercussions indirectes en Europe et ici à Genève. Gaza, c'est près de deux millions d'habitants dans un territoire exigu de 360 km<sup>2</sup>; c'est 50% de la population qui a moins de 20 ans; c'est un blocus qui dure depuis plus de dix ans; c'est quelques heures d'électricité seulement par jour; c'est plus de 80% de la population qui n'a pas d'eau potable; c'est la prison à ciel ouvert, c'est l'humiliation quotidienne, la solitude, le désespoir. Alors oui, nous avons à faire entendre notre voix.

Quand, à quelques kilomètres de Gaza, l'ambassade des Etats-Unis et M. Netanyahu sabrent le champagne à l'occasion du déplacement de cette ambassade à Jérusalem, et ce en violation crasse du droit international et des résolutions votées par la communauté internationale, la solitude se fait encore plus grande à Gaza. Les Gazaouis se sont bien sûr accrochés à leurs cailloux et sont allés exprimer leur colère et leur désespoir à la frontière. Vous connaissez la suite: des tirs, des dizaines de morts, des centaines de blessés.

## Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

On nous dit qu'Israël a droit à sa sécurité. C'est exact. Cependant je pense que ce n'est pas par l'usage d'une force disproportionnée que l'on va atteindre une sécurité et une paix durables dans la région. Au contraire, cette violence exacerbe le sentiment d'impuissance des Gazaouis et augmente le désespoir. Cela fait absolument le jeu du Hamas. Nous ne sommes pas défenseurs du Hamas, car c'est aussi l'islam radical. Il doit être critiqué, ses pratiques totalitaires également ainsi que la corruption et son idéologie extrémiste.

La violence fait le jeu du Hamas, ce n'est pas acceptable et c'est pour cette raison que l'on doit condamner les actes de violence. Les critiques contre le Hamas, vous transmettez à M. Lyon, Monsieur le président, ne peuvent en aucun cas légitimer le déni du droit dont est victime le peuple palestinien qui vit sous occupation depuis septante ans. (*Applaudissements.*) Les juifs de Suisse ont également exprimé leur inquiétude dans une lettre ouverte et appellent l'Etat d'Israël à s'engager en paroles et en actes à une paix juste et durable négociée avec les Palestiniens. Nous devons les entendre aussi.

Aujourd'hui Genève, dépositaire des Conventions de Genève, doit joindre sa voix à celle de la Berne fédérale pour condamner l'usage disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes. M. Yitzhak Rabin disait, dans son dernier discours plein d'espoir encore, en 1995 à Tel-Aviv: «J'ai fait la guerre aussi longtemps qu'il n'y avait aucune chance de faire la paix.» Or, pour donner une chance à la paix, le respect intégral du droit international et humanitaire doit être exigé. C'est pour cela que le Parti démocrate-chrétien soutient cette motion. Merci. (*Applaudissements nourris.*)

**M. Emmanuel Deonna** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, marquée par le génocide des juifs d'Europe, Israël a accueilli, a été perçu comme un refuge, comme un espoir. En même temps, Israël a dépossédé les Palestiniens d'une partie de leur pays et représente pour eux une catastrophe, la Nakba. Septante ans plus tard, Israël est un fait établi, tout comme est un fait établi que des millions de Palestiniens vivent une situation insupportable d'occupation, d'enfermement et de discrimination.

Les gouvernements israéliens successifs, encouragés par le leadership américain fanatique et délirant, détruisent de plus en plus tout espoir que deux Etats puissent vivre en paix avec Jérusalem comme capitale. Nous nous réjouissons pour cette motion du communiqué du Conseil administratif de la Ville de Genève et demandons à ce dernier de se positionner clairement – ce qu'il est en train de faire – contre cette politique et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager la paix et faire respecter le droit international. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Monsieur Deonna. Mesdames et Messieurs, il est 22 h 50, je crois que les grands développements ont déjà été effectués. Je vous demanderai donc d'être synthétiques dans vos interventions, surtout que j'ai encore quelques informations à vous donner. La parole est à M. Tobias Schnebli.

**M. Tobias Schnebli (EàG).** Merci, Monsieur le président. Je vais donc être extrêmement synthétique. Pourquoi est-il aussi important que le Conseil municipal se prononce à ce sujet ce soir? Les motivations ont été mises en avant. Nous nous prononcerions avec la même clarté contre le génocide des Rohingyas en Birmanie, pour dénoncer les exactions contre les défenseurs des droits humains en Turquie, pour dénoncer partout où il y a des violations aussi graves des droits humains, des droits de populations entières, ces violations et le fait inacceptable de s'attaquer à des civils.

Nous aurions souhaité que le ministre libéral-radical lors de sa visite aux Emirats arabes unis dénonce et thématise le fait que ces Emirats participent aujourd'hui à la destruction totale du Yémen avec des bombardements, aidés par Abou Dabi. C'est cela qui est scandaleux. Il est utile de dire ces choses, y compris dans un Conseil municipal, que ce soit à Genève ou dans une autre ville, pour indiquer que l'on n'accepte pas l'inacceptable. Si on se tait et qu'on ne laisse faire que les diplomates et les instances internationales, c'est en quelque sorte laisser l'impunité aux tortionnaires et aux gens qui ne respectent en aucune manière la vie humaine, où que ce soit dans le monde. C'est justifié de le dire, ne perdons pas plus de temps mais faisons-le dans la dignité et le respect des valeurs fondamentales qui nous animent. Merci. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Je ne vais pas entrer sur le fond et donner mes positions. Néanmoins, une fois de plus, on traite d'un objet et on fait de l'ingérence entre deux pays qui sont en conflit. Je suis très étonné que dans ce parlement, il y a quelques semaines, on n'ait pas évoqué une attaque en Syrie et qu'on n'ait pas dénoncé des attaques anglaises, américaines et françaises sur ce pays. C'est quand même très bizarre, là il n'y a personne qui se préoccupe. (*Brouhaha.*) Laissez-moi finir, s'il vous plaît! (*Cloche.*)

La deuxième chose que je voulais dire, et je ne vous donne pas ma position, par rapport au sujet que l'on traite, est que l'Etat d'Israël ne fait que défendre ses frontières. Peu importe les moyens, il défend ses frontières. Troisièmement, pour finir, je suis sur le site web de la CICAD, tout le monde sait ce qu'est la CICAD, et je vais lire juste un petit texte: «Plus de vingt ans d'actions, la CICAD se préoccupe des menaces sur la communauté juive, soit prévenir, conseiller et agir, trois mots d'ordre contre le même fléau.»

Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

Donc ma question est la suivante, Monsieur le président vous transmettez aux bancs spécialement socialistes, aux Verts, à Ensemble à gauche peut-être un peu moins: par rapport à votre magistrate Sandrine Salerno, allez-vous soutenir la nouvelle subvention de 50 000 francs pour la CICAD, alors qu'à l'heure actuelle vous soutenez l'Etat palestinien? C'est une simple question que je vous pose. (*Remarque.*) On verra bien pour le budget; je vous remercie.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Alfonso Gomez et de M<sup>me</sup> Albane Schlechten qui demande la clôture du débat et le vote immédiat.

Mise aux voix, cette motion d'ordre est acceptée par 45 oui contre 14 non. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vais maintenant vous faire voter le renvoi de la motion au Conseil administratif.

*Des voix.* Vote nominal!

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 34 oui contre 23 non (1 abstention).

*Ont voté oui (34):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (DC), M. Omar Azzabi (Ve), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (DC), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Lionel Ricou (DC), M. Souheil Sayegh (DC), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).

Motion: stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza

*Ont voté non (23):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M<sup>me</sup> Renate Cornu (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (LR), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (LR), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M. Jean Zahno (UDC).

*S'est abstenue:*

M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC).

*Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (21):*

M. Taimoor Aliassi (S), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Annick Ecuyer (EàG), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Thomas Zogg (MCG).

*Présidence:*

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal:

- condamne l'usage complètement disproportionné de la force par les forces de sécurité israéliennes;

- enjoint au Conseil administratif de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de faire valoir le respect intégral du droit international humanitaire et particulièrement des Conventions de Genève, dont la ville de Genève et la Suisse sont dépositaires;
- enjoint au Conseil administratif de soutenir un processus de paix visant une situation juste et durable au Moyen-Orient, respectueuse des droits de tous les peuples de la région.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## **10. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1352, de *M<sup>mes</sup> et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi*: «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex»;
- M-1353, de *M<sup>mes</sup> et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest et Hélène Ecuyer*: «Pour une Maison ou une Cité de l’immigration à Genève»;
- M-1354, de *M<sup>mes</sup> et M. Yasmine Menétrey, Laurence Corpataux, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Uzma Khamis Vannini et Daniel Sormanni*: «Transports publics genevois: où est passé le bus 35?»;
- PRD-180, de *M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Hélène Ecuyer, Pascal Spuhler, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Amar Madani*: «Règlement du Conseil municipal: durée des mandats prévus à l’article 130, lettre A».

## 11. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu les interpellations écrites et orales suivantes:

- IE-59, de *M. François Bärtschi*: «Une fois de plus, le Conseil administratif discrimine les résidents genevois»;
- IE-60, de *M. Sylvain Thévoz* et *M<sup>me</sup> Olga Baranova*: «Marchés de la ville: pour une plus grande clarté de l'étiquetage»;
- IE-61, de *M. Sylvain Thévoz* et *M<sup>me</sup> Olga Baranova*: «Grillades: tolérance zéro, vraiment?»;
- IO-285, de *M. Daniel Sormanni*: «Bibliothèque de Genève (BGE), quelles sont les véritables conditions de départ de l'ancien directeur?»;
- IO-286, de *M. Daniel Sormanni*: «Vide-greniers: liberté ou contrôles?»;
- IO-287, de *M. Daniel Sormanni*: «Pourquoi les services sociaux de la Ville de Genève rechargent-ils les téléphones des dealers? (bis)».

## 12. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-499, de *MM. Pascal Altenbach, Jean Zahno, Pierre Scherb* et *Didier Lyon*: «Usage accru de la plaine de Plainpalais: la Ville évince un cirque national au profit d'une multinationale propriétaire d'un fonds d'investissement américain»;
- QE-500, de *M. Tobias Schnebli*: «Piscines municipales: pourquoi faut-il attendre les accidents pour garantir la sécurité des usagers?»;
- QE-501, de *M<sup>me</sup> Ariane Arlotti* et *M. Morten Gisselbaek*: «Quel est l'impact réel de la mise en séparatif des eaux usées et des eaux de pluie pour l'environnement?»;
- QE-502, de *M<sup>me</sup> Ariane Arlotti* et *M. Morten Gisselbaek*: «Quel est l'impact environnemental en ce qui concerne les eaux usées des grosses institutions et complexes urbains de la Ville de Genève?».

**Le président.** Je vous souhaite une bonne nuit à toutes et à tous.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7514
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7514
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7514
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de délibération du 12 septembre 2017 de M <sup>mes</sup> et MM. Marie Barbey-Chappuis, Grégoire Carasso, Simon Gaberell, Alain de Kalbermatten et Albane Schlechten: «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)» (PRD-156 A) . . . . .	7515
5. Motion du 11 avril 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Amar Madani, Maria Casares, Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Marjorie de Chastonay, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Jannick Frigenti Empana et Thomas Zogg: «N'oublions personne! Quand va-t-on avoir une aire de jeux pour les enfants valides et non valides dans un même lieu?» (M-1349) . . . . .	7556
6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 avril 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Jannick Frigenti Empana, Olga Baranova, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Annina Pfund, Grégoire Carasso et Maria Vittoria Romano: «Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi» (M-1181 A) . . . . .	7560
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2014 de M <sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Olga Baranova, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso et Corinne Goehner-da Cruz: «Vol de vélos à Genève: stop à l'impunité!» (M-1155 A) . . . . .	7577

8. Résolution du 16 mai 2018 de M <sup>mes</sup> Brigitte Studer, Maria Vittoria Romano, Uzma Khamis Vannini et M. Alfonso Gomez: «Liberté pour Théo, Bastien, Eleonora» (R-224) . . . . .	7597
9. Motion du 16 mai 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Pascal Holenweg, Amanda Gavilanes et Alfonso Gomez: «Stop à l'agression militaire israélienne contre Gaza» (M-1351). . . . .	7612
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	7623
11. Interpellations . . . . .	7624
12. Questions écrites . . . . .	7624

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*